

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

FORET DOMANIALE

DE

BLOIS

(2009 -2028)

Surface : 2749 ha 45 a

Région Centre-Ouest

Département de Loir et Cher



Office National des Forêts

OFFICE NATIONAL DES FORETS
Direction territoriale Centre-Ouest
Agence interdépartementale Eure et Loir,
Indre et Loire et Loir et Cher
Service Aménagement ligérien

Département du Loir et Cher
Arrondissement : Blois
Cantons : Blois3, Blois5 et Herbault
Région IFN : La Gâtine Nord tourangelle (37.2)

FORET DOMANIALE

DE

BLOIS

2749 ha 45 a

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER 2009–2028

Série unique de production et de protection générale des milieux et des paysages

Traitement : futaie régulière

ESSENCES PRINCIPALES

(% en surface au début de l'aménagement)

Chêne sessile : 100 %

Pin laricio, Pin Sylvestre et Chêne rouge d'Amérique : % non significatif

Altitudes

Supérieure : 143 m

Moyenne : 120 m

Inférieure : 80 m

Rédigé par :

Monsieur Dany TAUVY

Chef de projet aménagement

Logiciel Inventaire : oui

Numérisation SIG : ONF Alençon (61)

SOMMAIRE

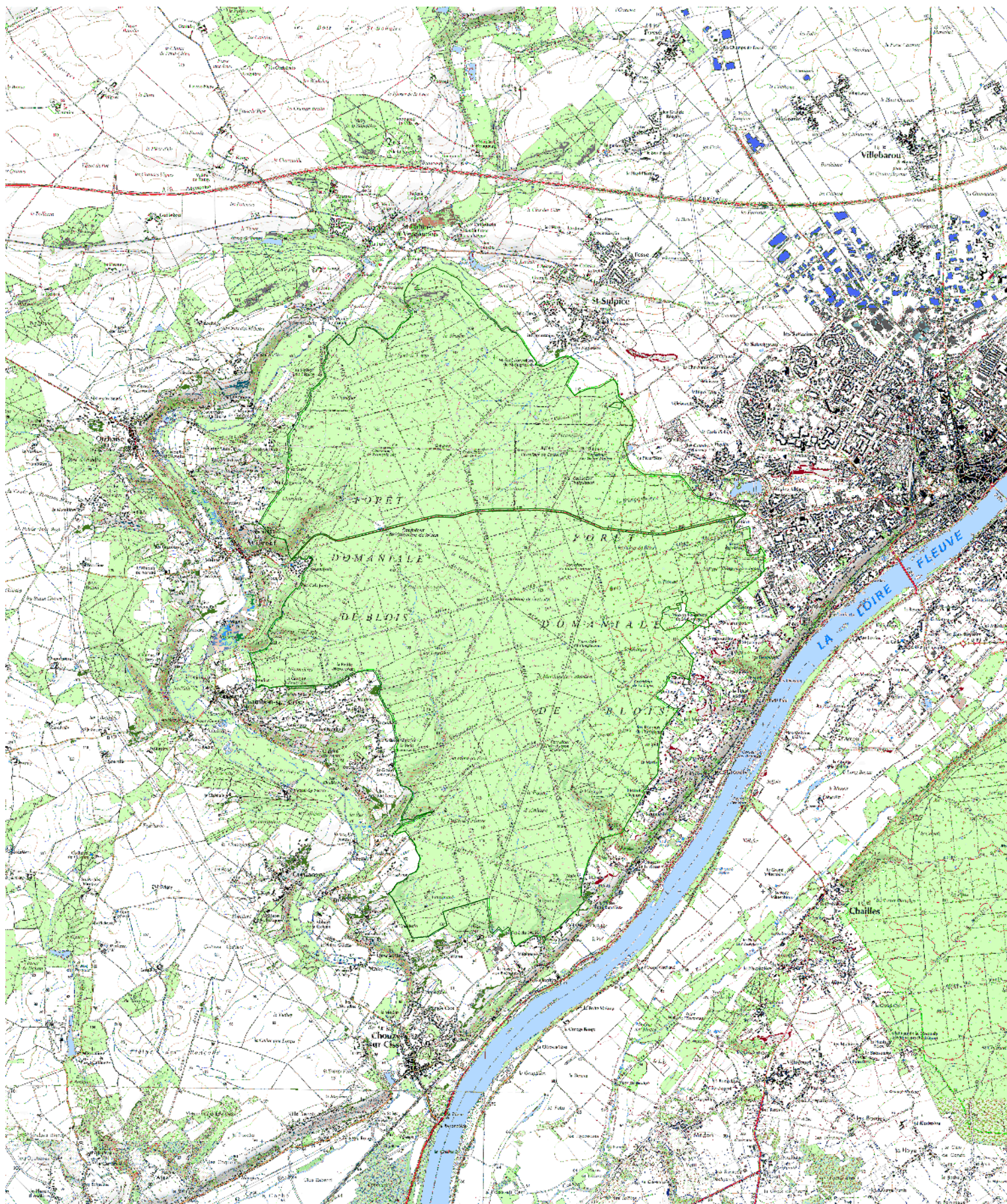
O - PRESENTATION GENERALE DE LA FORET	2
0.1 - DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET	2
0.2 - CONTENANCE.....	3
0.3 - PROCES VERBAUX DE DELIMITATION ET BORNAGE	5
0.4 - PARCELLAIRE	5
0.5 - CANTONS -	6
1 - ANALYSE DU MILIEU NATUREL.....	7
1.1 - FACTEURS ECOLOGIQUES.....	7
1.1.1 - Topographie et hydrographie	7
1.1.2 - Climat.....	7
1.1.3 - Géologie.....	8
1.1.4 - Pédologie	9
1.1.5 - Synthèse des facteurs écologiques : les stations	10
1.2 - HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	11
1.3 - ZNIEFF (ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE).....	11
ET ZICO (ZONES D'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR LES OISEAUX)	11
1.4 - FLORE 11	
1.4.1 - Etages et séries de végétation	11
1.4.2 - Relevé des espèces remarquables.....	11
1.4.3 - Répartition des essences forestières.....	12
1.4.4 - Peuplements et arbres biologiquement remarquables.....	12
1.5 - DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS	13
1.5.1 – Méthode de description	13
1.5.2 - Principaux types de peuplement rencontrés dans la forêt	14
1.5.3 - Etat de répartition des surfaces des divers types de peuplements par unité de gestion.....	14
1.5.4- Synthèse globale des grands types de peuplements.....	15
1.6 - FAUNE SAUVAGE	15
1.6.1 - Relevé des espèces animales remarquables.....	15
1.6.2 - Autres espèces présentes dans la forêt.....	15
1.7 - RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE PESANT SUR LE MILIEU	16
1.8 - RISQUES D'INCENDIE	16
2 - ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX.....	17
2.1 - PRODUCTION LIGNEUSE	17
2.2 - AUTRES PRODUCTIONS.....	18
2.3 - ACTIVITES CYNEGETIQUES	18
2.4 - ACTIVITES PISCICOLES	18
2.5 - AUTRES ACTIVITES	18

2.6 - ACCUEIL DU PUBLIC	19
2.7 – PAYSAGES	19
2.8 - RICHESSES CULTURELLES	20
2.9 - AUTRES SUJETIONS	20
2.10 – STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER	21
3 – GESTION PASSEE.....	22
3.1 – TRAITEMENTS SYLVICOLES	22
3.1.1 – Traitements antérieurs.....	22
3.1.2 – Dernier aménagement forestier.....	22
3.2 - AUTRES ACTIONS CONCERNANT LES MILIEUX NATURELS DE LA FORET	27
3.3 - ETAT DES LIMITES ET EQUIPEMENTS	27
3.3.1 - Matérialisation des limites périmétrales	27
3.3.2 - Equipements de desserte.....	28
3.3.2.1 - Réseau privé	28
3.3.2.2 - Réseau public	31
3.3.2.3 – Densité du réseau	31
3.3.3 - Réseau d'assainissement des parcelles.....	31
3.3.4 - Equipements cynégétiques.....	32
3.3.5 - Equipements concernant les risques d'incendie	32
3.3.6 - Equipements pour l'accueil du public	32
3.3.7 - Dispositifs de recherche	33
4 - SYNTHESSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX -	34
4.1 - SYNTHESE DES PROBLEMES POSES - SOLUTIONS ENVISAGEES	34
4.2 - OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES	36
4.3 - DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE UNIQUE.....	37
4.3.1 - Mode de traitement - Méthode d'aménagement.....	37
4.3.2 - Essences objectif et critères d'exploitabilité.....	37
4.3.3 – Détermination de l'effort de régénération	38
4.3.4 – Classement des unités de gestion (PARCELLES OU SOUS-PARCELLES)	41
5 - PROGRAMME D'ACTIONS	45
5.1 - DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER	45
5.2 - PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF A LA PREMIERE SERIE.....	45
5.2.1 - Opérations sylvicoles : coupes.....	45
5.2.2 - Opérations sylvicoles : travaux	61
5.2.3 - Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité.....	64
5.2.5 - Dispositions concernant les productions diverses.....	64
5.2.6 - Dispositions en faveur de l'accueil du public	65
5.2.7 - Dispositions en faveur des paysages.....	65
5.2.8 - Protection des sites d'intérêt culturel	66
5.2.9 - Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique	66
5.2.10 - Mesures générales concernant la défense contre les incendies.....	66
5.2.11 - Mesures générales d'ordre sanitaire.....	66
5.2.12 - Programme d'observations et de recherches	66

5.2.13 - Actions de communications	67
5.3 - DISPOSITION CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET	67
5.4 - AUTRES DISPOSITIONS GENERALES	68
6 - BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	69
6.1 - PREVISIONS DE RECOLTES	71
6.1 - PREVISIONS DE RECOLTES	72
6.2 - RECETTES	73
6.3 - DEPENSES POUR TRAVAUX	74
6.4 - BILAN FINANCIER.....	75
7 - ANNEXES	77

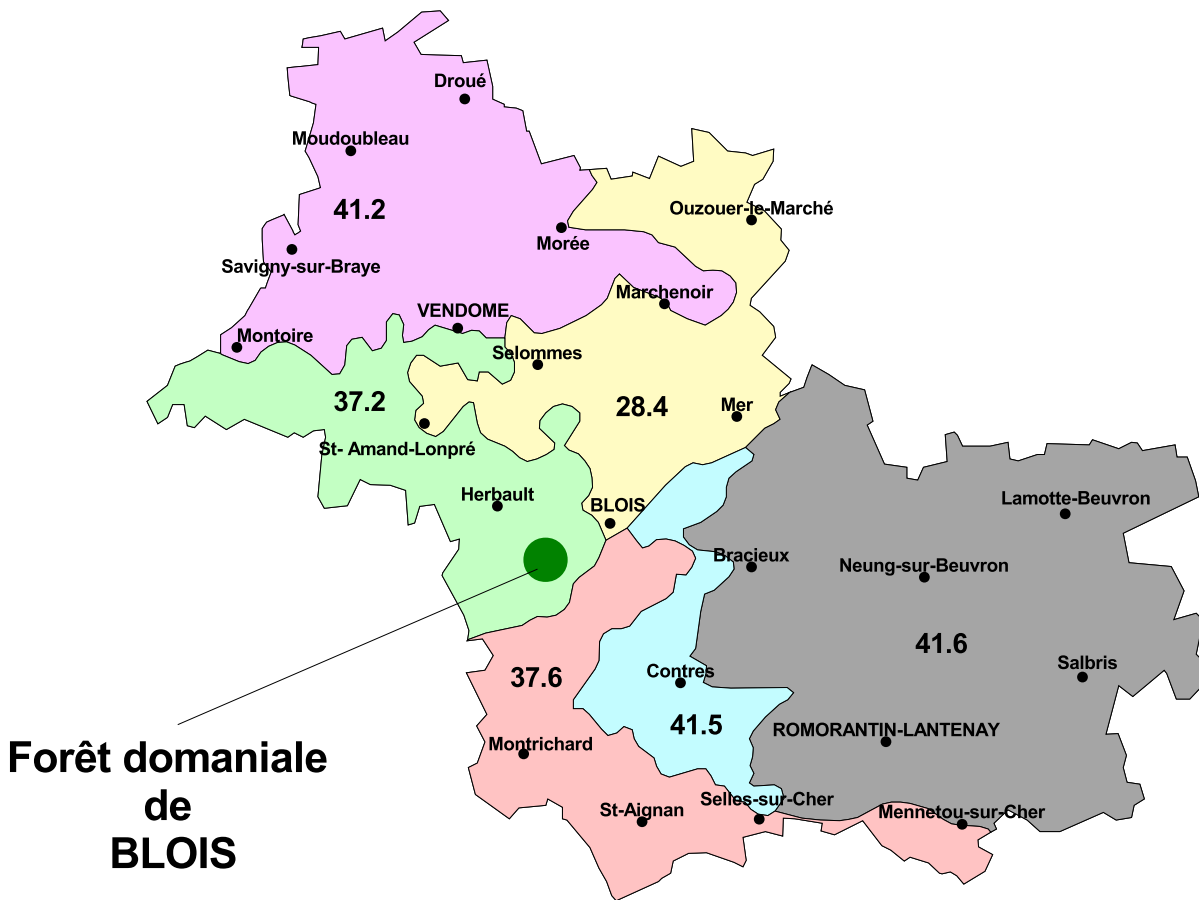
FORET DOMANIALE DE BLOIS
(Fonds IGN)







CARTE DE SITUATION



Echelle : 1/60000

Version approuvée



	41.2 - Perche vendômois
	28.4 - Beauce
	37.2 - Gâtine nord tourangelle
	37.6 - Plateaux et collines du Cher
	41.5 - Sologne viticole
	41.6 - Grande Sologne

O - PRESENTATION GENERALE DE LA FORET

0.1 - DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

Nom	: Forêt domaniale de Blois
Propriétaire	: Etat
Département de situation	: Loir et Cher
Arrondissement	: Blois
Cantons	: Blois3 (Blois) : Blois5 (St Sulpice-de-Pommeray) : Herbault (Chambon-sur Cisse, Chouzy-sur Cisse et Molineuf)
Région IFN	: Gâtine Nord-tourangelle (n°37.2)

La gestion est actuellement assurée par l'Agence Interdépartementale de Blois, Unité territoriale du Blaisois.

Cette forêt, constituée d'une entité unique, est située sur la rive droite de la Loire, à l'ouest de la ville dont elle porte le nom.

ORIGINE DE LA FORET

Extrait de l'aménagement (1979 / 2008) de R. LAFOUGE.

D'après J. DE SOUVIGNY, signataire du P.V d'aménagement de 1850, BLOIS tirerait son nom d'un vieux mot celtique BLEIZ (ou BLAISE, BLEIZIAN) signifiant loup.

Ainsi la Ville qui semble avoir donné son nom à la forêt, a donc au contraire reçu ce nom en raison de sa position au milieu de la forêt des loups.

Du reste, le plus ancien emblème de BLOIS est le loup qui figure toujours sur le blason de la Ville.

Avant le XI siècle, un vaste massif forestier, appelé forêt de BLEMARS couvrait la région comprise entre les confins de la Touraine et la Beauce Blésoise.

Comme l'a montré J. MARTIN DEMEZIL, ce massif défriché par les moines de l'abbaye de MARMOUTIER avait déjà disparu comme entité forestière dès le XIII siècle. Seule subsistait alors la forêt de BLOIS, fraction la plus orientale de la forêt de BLEMARS.

Avec les deux autres forêts du Blésois, Russy et Boulogne, la forêt de BLOIS était alors propriété des Comtes de BLOIS.

En 1391, GUY II DE CHATILLON, Comte de BLOIS vendit son Comté à LOUIS DE FRANCE, s'en réservant l'usufruit sa vie durant. Pour régler son achat, l'acquéreur, qui l'année suivante devait prendre le titre de DUC D'ORLEANS, avait utilisé la dot de son épouse VALENTINE VISCONTI (ou Valentine de Milan). A la mort de GUY II DE CHATILLON, LOUIS D'ORLEANS prenait possession du Comté de BLOIS.

D'après l'historien BERNIER, la forêt de BLOIS couvrait à cette époque 8000 arpents soit environ 4000ha. Mais CHARLES D'ORLEANS, fils de l'acquéreur, délicieux poète, sans doute homme de cœur, mais administrateur contestable, en fit abattre une partie "pour bâtir des maisons dans la ville, à ses officiers et aux bourgeois, aimant mieux, par un motif d'humanité assez rare chez les grands, loger des hommes que des bêtes".

La régression de la forêt de BLOIS, pour marquée qu'elle fût, ne peut être exactement définie. Quoi qu'il en soit une étude de J.MARTIN DEMEZIL, montre qu'à partir du XV siècle, les limites de la forêt de BLOIS sont presque définitivement fixées, et que depuis cette époque ce massif n'a subi aucune amputation importante.

En 1498, à l'accession au trône de France de LOUIS D'ORLEANS, petit-fils de l'acquéreur qui règnera sous le nom de LOUIS XII, la forêt de BLOIS entra dans le Domaine royal. Elle devait y rester jusqu'en 1791, date de sa nationalisation avec toutefois les deux intermèdes suivants :

- de 1635 à 1660, elle fit partie de l'apanage constitué au bénéfice de GASTON D'ORLEANS frère de LOUIS XIII. Durant ce laps de temps, elle continua d'être gérée par les Forestiers Royaux.
- de 1773 à 1805, 281 ha appartenant aux cantons du Vaujagot, des Aigures, du Vaurenard, et du Puits d'Enhure, furent détachés de la forêt de BLOIS à la suite d'un échange que fit le roi avec la famille MENARD de Chouzy. En 1805, ces bois furent repris par l'Etat à l'exception de 19ha 14 du canton du Vaurenard qui constitue désormais la propriété particulière de l'Isle Vert. De 1773 à 1805, tous les bois existant sur les terrains dont la propriété avait été transférée à la famille MENARD de Chouzy furent exploités.

En résumé, depuis près de 5 siècles, la forêt domaniale de BLOIS, a, sur la majorité de sa surface fait l'objet d'une gestion suivie, œuvre de l'Administration Forestière.

0.2 - CONTENANCE

Surface cadastrale à la date du dernier aménagement (1979) : **2739 ha 83 a 29 ca**

Répartition (en 1979) des surfaces par territoire communal

Territoire communal	Contenance d'après le cadastre (ha)		Contenance cadastrale totale (ha)
	FORET	MAISONS FORESTIERES	
Blois	966.7271	3.2343	969.9614
Chambon-sur -Cisse	407.5037		407.5037
Chouzy-sur -Cisse	351.0691		351.0691
Molineuf	551.1355		551.1355
Saint-Sulpice	459.0352	1.1280	460.1632
TOTAL	2735.4706	4.3623	2739.8329

Les modifications cadastrales intervenues depuis 1979, connues par le Service foncier de la DT Centre-ouest sont :

Commune	Modification	Surface (ha)	
		en +	en -
Saint-Sulpice	Mise à jour du cadastre en 1983		0.0117
Blois	Echange du 22/09/1989 avec la Ville de Blois	0.1741	
	Mise à jour du cadastre en 2006		0.0494
TOTAL		0.1741	0.0611
Soit une différence de + 0,1130 ha			

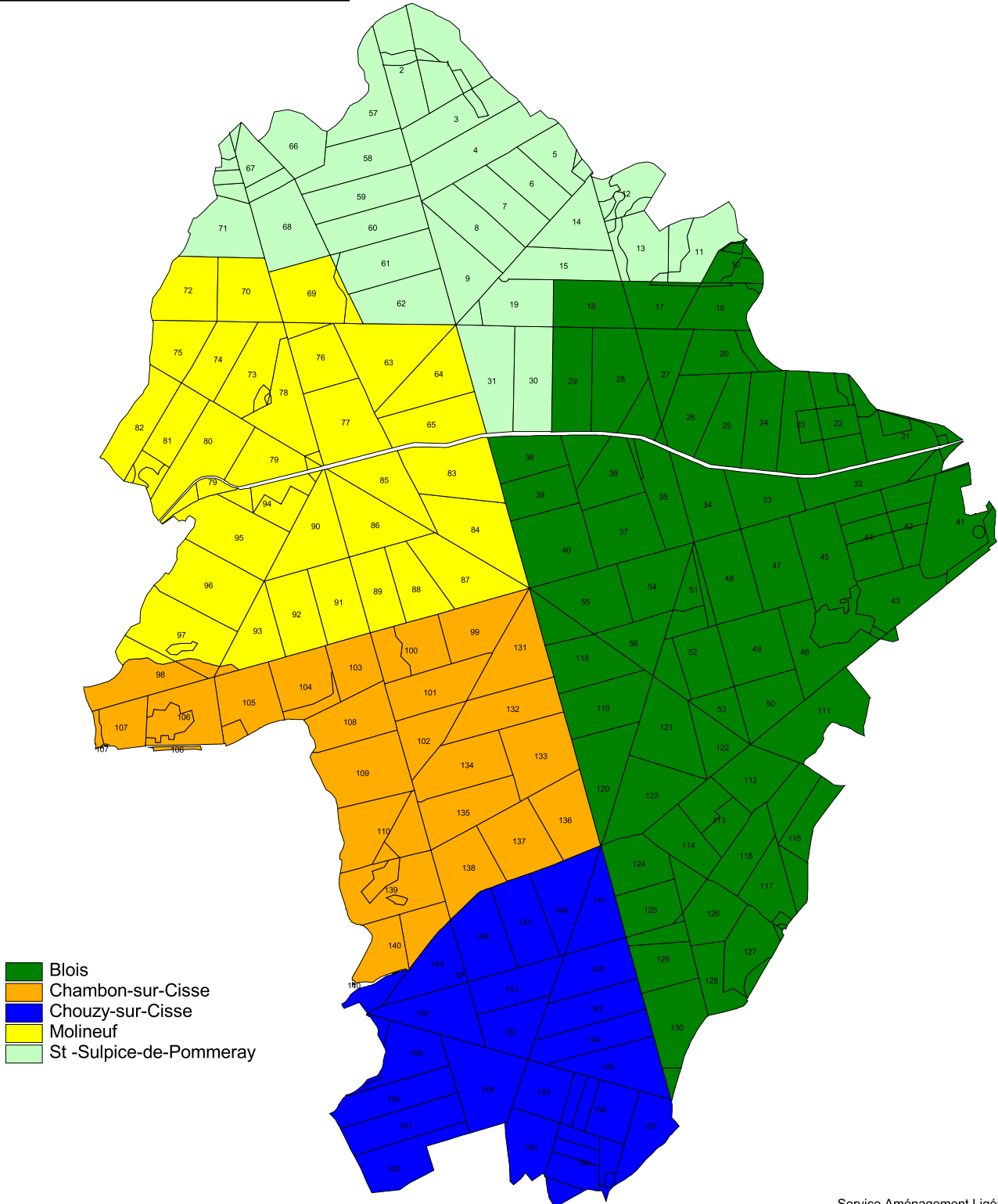


FORET DOMANIALE DE BLOIS

SURFACE : 2749 ha 45

CARTE DES TERRITOIRES COMMUNAUX

Echelle : 1/40000



Service Aménagement Ligérien
Tours
Avril 2008

Version approuvée

Eu égard à ces modifications la surface cadastrale de la forêt devrait être en 2008 de :
2739.8329 ha + 0.1130ha, soit **2739.9459ha**.

Or le cadastre interrogé en 2008 nous indique en accord avec le TGPE que la surface administrative de la forêt est de : **2739.9591ha**

Cette différence non expliquée de + **0.0132ha** en 2008 est à rechercher semble -t'il sur le territoire communal de Blois.

Répartition (en 2008) des surfaces par territoire communal

(cf. carte des territoires communaux)

Territoire communal	Contenance d'après le cadastre (ha)		Contenance cadastrale totale (ha)
	FORET	MAISONS FORESTIERES	
Blois	966.8650	3.2343	970.0993
Chambon-sur -Cisse	407.5037		407.5037
Chouzy-sur -Cisse	351.0691		351.0691
Molineuf	551.1355		551.1355
*Saint-Sulpice-de-Pommeray	459.0352	1.1163	460.1515
TOTAL	2735.6085	4.3506	2739.9591
		arrondi à	2739.96

**le nom de la commune a changé : St Sulpice est devenu St Sulpice- de- Pommeray*

Nous ne retiendrons pas dans cet aménagement la surface cadastrale mais la surface que nous fournis notre « Système d'Information Géographique » (SIG). Il s'agit d'une surface obtenue après numérisation des fonds IGN (ORTHO photos et SCAN 25) alliant accessoirement les plans cadastraux et les plans forestiers anciens, soit une surface géographique de : **2749 ha 45**

La décomposition de cette surface SIG par territoire communal est la suivante :

Territoire communal	Contenance SIG	
	ha	a
Blois	970	21
Chambon-sur -Cisse	410	64
Chouzy-sur -Cisse	351	37
Molineuf	558	99
Saint-Sulpice	458	24
TOTAL	2749	45

Cette surface totale: **2749.45 ha**, inclut :

- les quatre maisons forestières et leurs terrains de service : 4.83 ha
 - l'aire d'accueil du public (Valentine de Milan) : 1.07 ha
- soit un total de surface "hors cadre" de : 5.90 ha**

La **surface boisée aménagée de la forêt** est en conséquence de **2743.55 ha** (cette surface boisée comprend la surface des routes et allées forestières domaniales, à savoir 99,41ha).

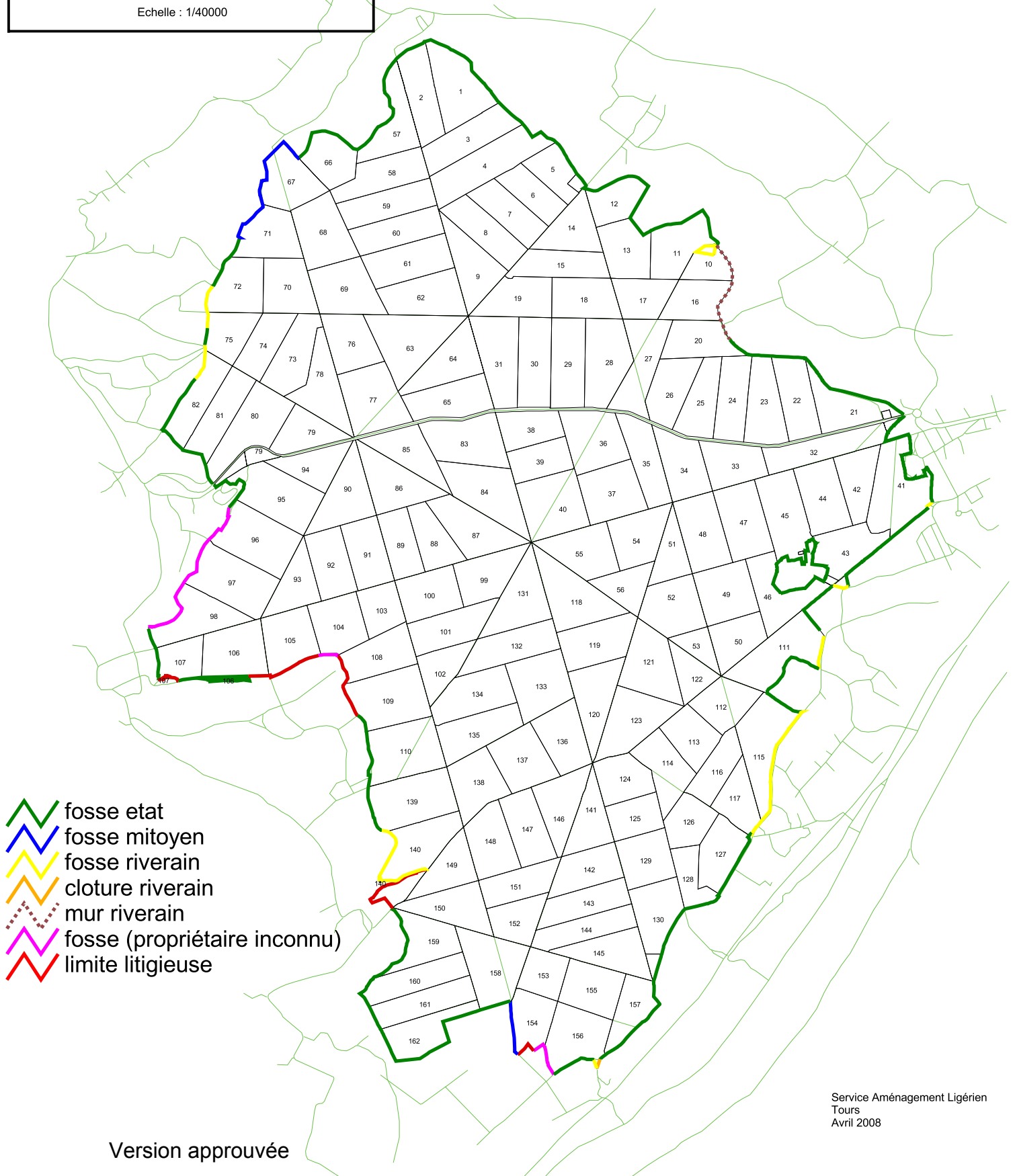


FORET DOMANIALE DE BLOIS

SURFACE : 2749 ha 45

CARTE DES LIMITES

Echelle : 1/40000



Version approuvée

Service Aménagement Ligérien
Tours
Avril 2008

Pour mémoire, la surface occupée par les maisons forestières et leurs terrains de service (4.83 ha) se décompose ainsi :

Maison forestière	Surface SIG (ha)
de St Sulpice	1.09
des Allées	1.13
de St Georges	1.19
de Bellevue	1.42
TOTAL	4.83

0.3 - PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION ET BORNAGE

Les forêts de Blois, Boulogne et Russy, ont fait l'objet en 1676 d'un bornage général. L'original de ce document est conservé aux archives du Département.

Dans le vaste mouvement de remise en ordre du domaine forestier, entrepris sous la Monarchie de Juillet, la délimitation et le bornage de la forêt domaniale de BLOIS vont être réalisés.

Deux opérations successives seront nécessaires :

- du 02/06/1834 au 10/12/1834; délimitation d'une fraction du périmètre faisant l'objet de contestations. Cette délimitation est approuvée par ordonnance royale du 13/09/1835.
- du 20/09/1841 au 20/02/1843; délimitation et bornage de tout le périmètre qui n'avait pas été précédemment levé. Ce travail est sanctionné par ordonnance royale du 25/01/1845.

187 bornes ont ainsi été implantées.

En 1860, la cession du canton de la Taille aux Moines au titre du cantonnement des droits d'usage provoque une modification du périmètre et la disparition de 10 bornes.

Au 31/12/1978, 145 bornes ont été reconnues.

Au 31/12/2008, il n'est pas possible de faire le point. La recherche des bornes n'a été réalisée que sur une partie du périmètre. Sur 109 bornes recherchées, 65 seulement ont été retrouvées.

Il y a lieu de poursuivre cette recherche des bornes et de remplacer celles disparues.

Etat actuel des limites

(cf carte des limites forestières)

Dans l'ensemble les limites sont bien assises et ne prêtent pas à contestation.

Le périmètre de la forêt, d'environ 33 km de développement, est le plus souvent matérialisé par un fossé assez profond. Ce fossé est propriété de l'Etat sur 23km.

A noter qu'un chemin de rain existe sur une part importante du périmètre, assurant ainsi une bonne assise aux limites constituées par le fossé bordier extérieur de ce chemin.

0.4 – PARCELLAIRE (CF. ANNEXE N°1)

Le parcellaire actuel est satisfaisant. Il ne nécessite pas d'être modifié.

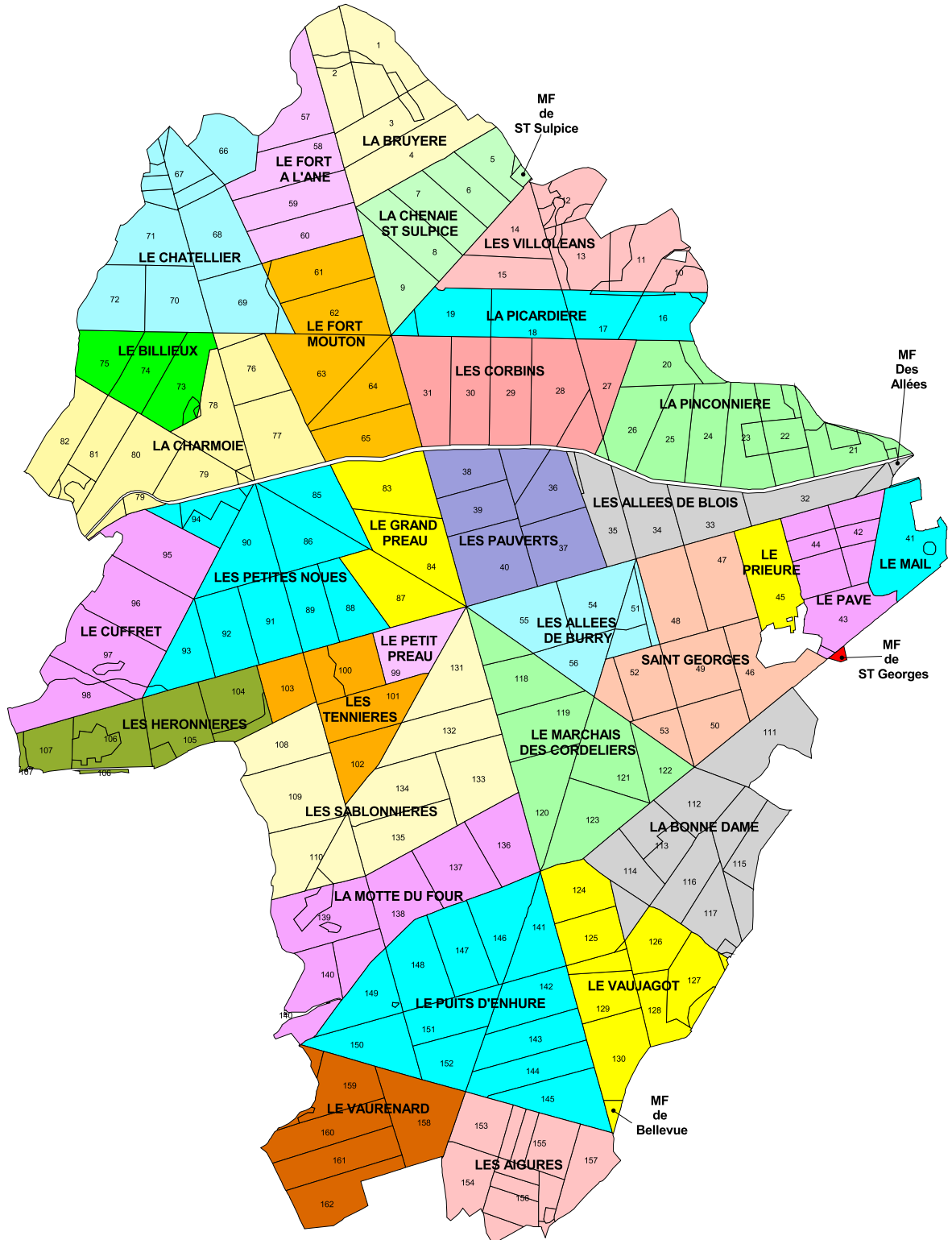
La forêt compte 162 parcelles d'une superficie moyenne de 16.94 ha (eu égard à la surface boisée). La plus grande est la parcelle n° 41 avec 25ha 24 et la plus petite est la parcelle n° 53 avec 6ha 65.

FORET DOMANIALE DE BLOIS

SURFACE : 2749 ha 45

CARTE DES CANTONS FORESTIERS

Echelle : 1/40000



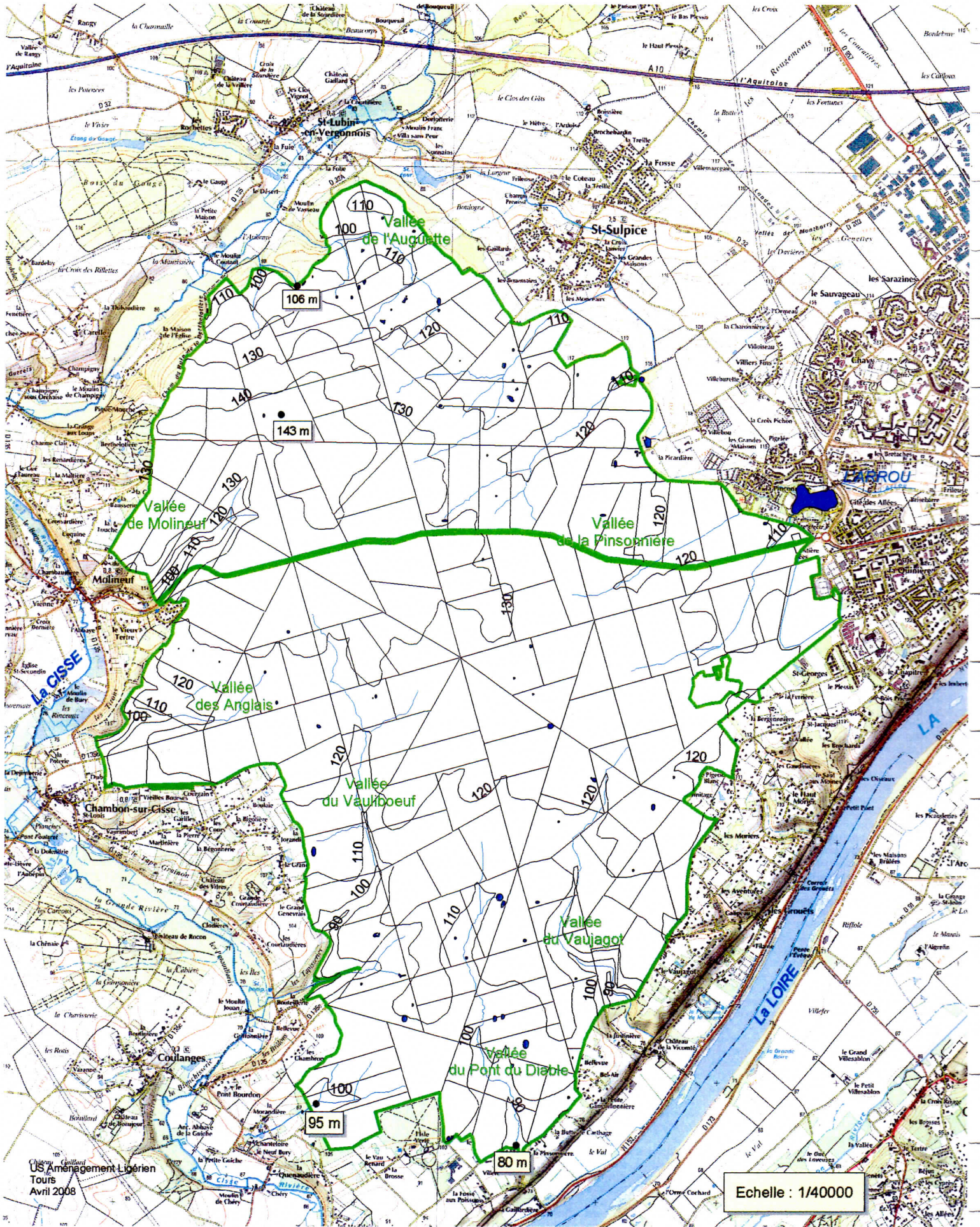
0.5 – CANTONS (CF. CARTE DES CANTONS ET ANNEXE N°2)

La forêt de BLOIS est historiquement divisée en 32 cantons.

Les cantons sont des entités géographiques qui ne changent pas, au contraire de la numérotation parcellaire qui peut évoluer d'un aménagement à l'autre.

Le canton est une référence qui nous permet de suivre l'évolution de la forêt d'un aménagement à son suivant et même de comparer des aménagements très anciens avec des aménagements récents. Il correspond le plus souvent à des entités présentant des paramètres communs (essences, qualité des bois, hauteur de bois...).

Il est important de ne pas faire disparaître ces entités historiques.



US Aménagement Liguérien
Tours
Avril 2008

Echelle : 1/40000

1 - ANALYSE DU MILIEU NATUREL

1.1 - FACTEURS ECOLOGIQUES

1.1.1 - Topographie et hydrographie (cf. carte ci-contre)

Située sur la rive droite de la Loire, à l'ouest de la ville dont elle porte le nom, la forêt domaniale de Blois occupe un plateau triangulaire limité au Sud-Est par la Loire, à l'Ouest par la Cisse, au Nord-Est par la dépression de l'Arrou, et qui s'inscrit dans l'extrême prolongement Sud-Ouest de la Beauce.

La majorité de ce plateau mollement ondulé est situé à une altitude comprise entre 110 et 130m. Cependant, il est possible de distinguer à partir d'une zone légèrement supérieure à 130m (143m au point culminant dans le canton du Fort à Mouton) :

- un versant relativement court vers le Nord permettant d'atteindre l'altitude 102m au canton du Fort à l'Ane.
- une pente plus longue et plus faible vers le Sud pour rejoindre la côte 95 aux cantons de Vaurenard et des Aigures.

Ce plateau est en outre entaillé :

- de vallées assez profondes au relief accentué, s'ouvrant à l'Ouest (vallée de Molineuf, des Anglais, du Vauliboeuf), au Sud (vallée du Pont du Diable, du vaujagot). A noter que le point le plus bas de la forêt est situé à 80m au fond de la vallée du Pont du Diable.
- de vallées moins accentuées, telles que l'Augette au Nord, de la Pinsonnière à L'Est.

Ce relief entraîne pour la forêt deux conséquences importantes :

- le drainage du plateau est facilement réalisé, si bien qu'aucune zone mouilleuse n'existe en forêt.
- les vallées assez profondes introduisent une variabilité dans les conditions de station et présentent un aspect touristique certain.

Il n'existe aucun cours d'eau, ni aucun point d'eau permanent en forêt de Blois. Après un orage, ou à l'issue d'hivers pluvieux, des ruisseaux coulent pendant une période plus ou moins longue dans les thalwegs mentionnés ci-dessus. Le ruisseau du Pont du Diable paraît avoir le débit le plus important, et peut causer des dégâts au chemin de rain qu'il traverse par un important ponceau.

A noter que certains des petits ruisseaux intermittents disparaissent brusquement, sans doute sous l'influence de phénomènes karstiques.

Outre ces données de géographie physique, mentionnons que la forêt de Blois, massif d'un seul tenant allongé du Nord au Sud sur 8 km et large de 2.5 à 6 km, se trouve au contact même de la ville de Blois et que des constructions plus ou moins denses enserrent la forêt sur 1/3 environ de son périmètre.

1.1.2 - Climat

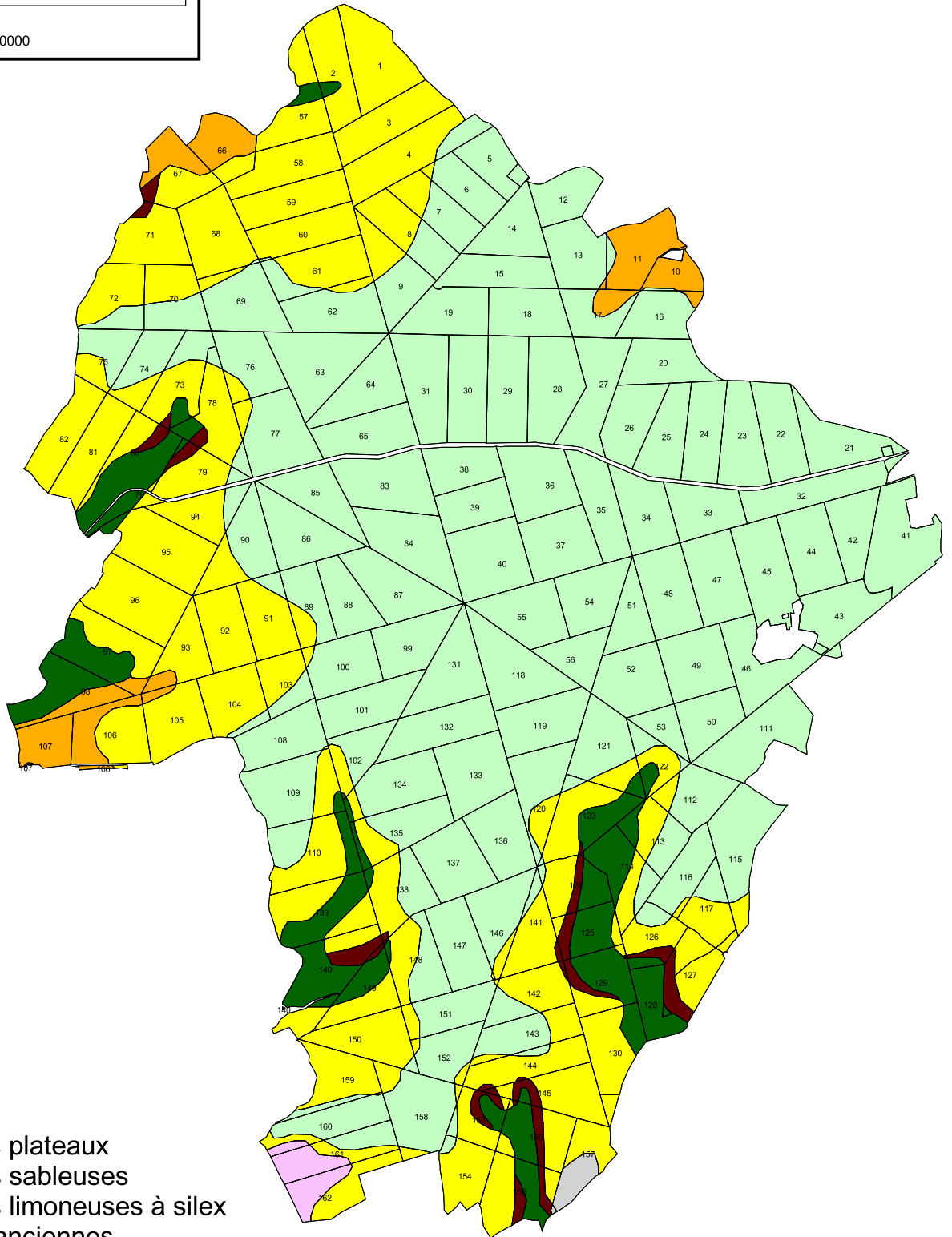
La forêt domaniale de Blois jouit du climat ligérien caractérisé par sa modération et une relative sécheresse.

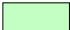



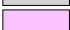


FORET DOMANIALE DE BLOIS

SURFACE : 2749 ha 45

CARTE GEOLOGIQUE

Echelle : 1/40000



-  Limon des plateaux
-  Colluvions sableuses
-  Colluvions limoneuses à silex
-  Alluvions anciennes
-  Hevetien continental
-  Eocène - Formations détritiques continentales
-  Argile à silex

Les données météorologiques ci-dessous énoncées proviennent :
 -de la station météorologique de Tours, du poste de Blois, le plus proche de la forêt.
 -et des relevés effectués par les forestiers sur la placette RENECOFOR, située en forêt domaniale de Blois (parcelle 131).

Données météorologiques	Poste météo		Placette RENECOFOR	Données (pour mémoire) de l'ancien aménagement. Poste météo de Blois
	1979/2006	1996/2006	1996/2006	1960/1978
Température moyenne annuelle	12° 5	12° 5	11° 4	11°2
Température moyenne juillet +août+ septembre)	19° 8	20° 1	18° 1	
T° Maximum absolu	41°			38°
T° Minimum absolu	- 16°			- 16°
Pluviométrie moyenne annuelle	664 mm	714 mm	765 mm	678 mm
moyenne annuelle des cumuls de pluie (juillet +août+ septembre)	138 mm	147 mm	163 mm	156 mm
moyenne du nombre de jours de gel/an	32			
moyenne du nombre de jours de pluie/an	111			

Les vents : sont de dominance Ouest et Sud-Ouest (force 5 à 8 m/s)

En règle générale, les vents causent peu de dégâts et les peuplements souffrent peu des chablis. Cependant certaines années rappelées ci-après, ont été marquées par des renversées exceptionnelles dues à des vents violents, sans que toutefois les chablis aient détruit les peuplements ou compromis les régénérations.

Années	Volume de chablis
1978	1100 m3
1999	10000 m3

A noter durant cette période d'aménagement passée, la canicule exceptionnelle de l'été 2003 (T° Maximum absolu de 41°).

1.1.3 – Géologie (cf. carte géologique)

La carte géologique de la forêt est celle qui figurait dans l'aménagement passé.
 (extrait de la carte géologique détaillée de la France n° 428 Type 1922)

La stratigraphie des terrains sédimentaires qui composent le sous-sol de la forêt de Blois est la suivante :

Substratum

- la craie sénonienne : ou craie de Blois
 elle constitue le substratum profond de la forêt .
 Elle n'affleure pas au niveau du massif.

- l'argile à silex (du sénonien) :

Elle constitue le véritable substratum de la forêt.

Cette argile est composée d'argile parfois blanche, le plus souvent jaune, brune ou rougeâtre, et de silex soit entiers, soit fracturés, et tout au plus émoussés dans les niveaux supérieurs. Cette formation n'affleure qu'au fond des vallons.

- les dépôts éocènes :

Ils sont essentiellement constitués de poudingues formant des placages ou des poches, que l'on rencontre aux flancs des vallons.

- les dépôts aquitaniens(du Miocène inférieur):

qui n'affleurent pas au niveau du massif, tels que :

le calcaire de Beauce

dont la présence est signalée dans le Nord-est de la forêt par une végétation caractéristique.

les dépôts de sables et d'argile

dont la présence est observée dans le canton de la Picardière;

- les dépôts du miocène supérieur, tel que:

l'Helvétien continental

qui n'affleure qu'au Sud-Ouest de la forêt (canton du Vaurenard) et qui se compose de cailloutis pré-ligérien et de sables de Montreuil et de Beaugency.

Les formations superficielles

(d'âge quaternaire)

- Le limon des plateaux :

Cette formation éolienne a recouvert pratiquement l'ensemble de la forêt d'une couche dont l'épaisseur peut dépasser largement 1m, à l'Est du massif, masquant ainsi les formations sous-jacentes.

L'épaisseur des limons et la nature de la formation recouverte, conditionne la fertilité des stations.

- Les colluvions :

Elles sont liées à la présence des versants plus ou moins accentués.

On distingue :

Les colluvions limoneuses à silex développés sur pente d'argile à silex.

Les colluvions sableuses alimentées par les limons et les formations éocènes.

- Les alluvions anciennes :

Elles occupent une surface très réduite, à l'extrême Sud de la forêt.

Elles sont constituées de sables grossiers, de graviers et de galets.

1.1.4 - Pédologie

La forêt de Blois affiche nettement sa vocation exceptionnelle de produire du chêne de qualité sur quasiment l'ensemble de sa surface. Une étude pédologique de la forêt n'est donc pas nécessaire.

Les quelques sondages pédologiques et analyses chimiques de sols qui ont été réalisés en forêt de Blois sont décrits dans l'aménagement passé.

On rencontre sur le massif trois types de sols :

-les sols bruns lessivés ou lessivés à pseudogley sur limon des plateaux :

Ce sont des sols à humus de type mull-Moder tendant à évoluer vers le Moder dans les vieux peuplements.

Ils sont caractérisés par une texture de surface limoneuse ou limono-argileuse dont la profondeur varie de 40 à 60cm et par des horizons profonds plus argileux marqués par des traînées d'hydromorphie.

- les sols podzoliques sur formations détritiques:

Ces sols ont pris naissance dans des colluvions reposant sur des argiles à silex très riches en silex.

Ce sont des sols à humus de type Mor.

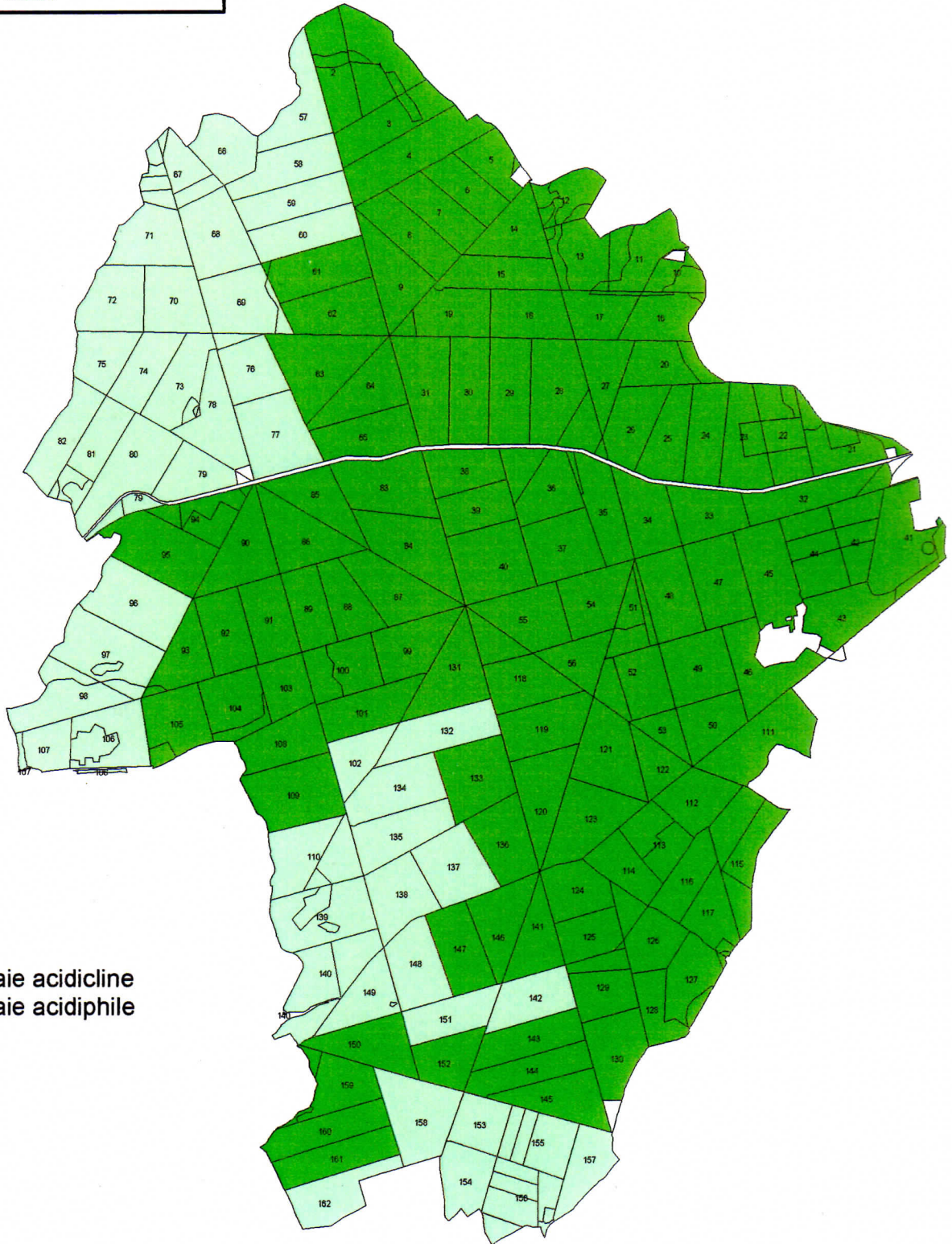



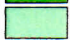
FORET DOMANIALE DE BLOIS

SURFACE : 2749 ha 45

CARTE DES STATIONS FORESTIERES

Echelle : 1/40000



-  chenaie acidiline
-  chenaie acidiphile

Ils sont caractérisés par une texture de surface limono-sableuse, voir sableuse, plus ou moins chargée de silex, de 40cm environ d'épaisseur puis en profondeur d'un horizon argileux contenant de très nombreux silex.

- les sols bruns :

On ne rencontre ce type de sol que dans la partie nord-est de la forêt sur des formations peu épaisses qui recouvrent le calcaire de Beauce.

Ce sont des sols à Mull calcique de texture argilo-limoneuse, de couleur brun foncé, de 30 à 40cm d'épaisseur et qui reposent directement sur le calcaire de Beauce.

Synthèse :

Le types des sols et la fertilité paraissent en étroite corrélation avec le substratum.

Les sols bruns lessivés qui se sont développés sur les limons des plateaux sont fertiles.

Ils sont majoritaires à l'échelle de la forêt.

Les sols podzoliques liés aux colluvions ont une fertilité beaucoup plus faible.

Les sols bruns typiques sont de fertilité médiocre mais ils sont très faiblement représentés à l'échelle de la forêt (quelques hectares seulement).

1.1.5 - Synthèse des facteurs écologiques : les stations

Une étude stationnelle exhaustive n'est pas nécessaire en forêt domaniale de Blois

Le chêne sessile est présent sur l'ensemble de la forêt. Il est partout en bon état sanitaire et de bonne qualité. Ni le hêtre et ni le charme n'ont en forêt de Blois une dynamique mettant en danger l'essence chêne lors de sa croissance ou lors de sa régénération.

Eu égard au guide des sylvicultures de la chênaie atlantique, les stations forestières en forêt de Blois sont de type acidiphile ou acidycline.

Une carte synthétique des stations a été établie.

Nous avons déterminé pour chaque parcelle ou partie de parcelle le cortège végétal dominant et c'est le cortège défini pour chaque parcelle ou partie de parcelle son appartenance à l'une des deux stations précitées.

Surface occupée par les différentes stations forestières

Stations forestières	Surface (ha)	%	Observations (sols, contraintes principales)
Acidycline	1939.30	71	Sols bruns lessivés majoritaires
Acidiphile	804.25	29	Sols podzoliques majoritaires
TOTAL	2743.55	100	Contraintes principales : profondeur de l'argile et charge caillouteuse

Tableau des essences objectifs conseillées par station forestière

Station forestière	Essence objectif	Essences secondaires	Sous-étage	Surface par essence objectif (ha)
Acidycline	Chêne sessile	Hêtre	Hêtre et Charme	1939.30
Acidiphile	Chêne sessile	Hêtre	Hêtre	804.25
TOTAL				2743.55

1.2 - HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Néant.

1.3 - ZNIEFF (ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE) ET ZICO (ZONES D'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR LES OISEAUX)

L'ensemble de la forêt domaniale de Blois est classé en ZNIEFF de Type2

- ZNIEFF n° 5021 intitulée « FORET DE BLOIS »

Milieux : Grand massif domanial feuillu, à boisements remarquables, établi sur argiles à silex.

Intérêt : Richesse spécifique botanique et faunistique élevée.

1.4 - FLORE

1.4.1 - Etages et séries de végétation

Cette forêt se situe dans les séries Atlantiques (cf carte n° 32 Tours – végétation de la France du CNRS au 1/200000). Sa végétation naturelle apparaît être une imbrication des séries :

- du chêne sessile, très majoritaire,
- du chêne pédonculé,
- du hêtre,

avec faciès à charme sur l'ensemble du massif.

1.4.2 - Relevé des espèces remarquables

Il découle des études conduites en 1996 lors de l'inventaire des sites patrimoniaux élaboré dans les forêts domaniales du Loir et Cher pour l'opération intitulée « Contrat Vert » entre la Région Centre et l'ONF.

Ont été recensés :

- une espèce protégée au niveau national (arrêté ministériel du 20 janvier 1982 - Annexe 1)

* Boulettes d'eau (*Pilularia globulifera*)

- des espèces protégées en Région Centre

* Hottonie des marais (*Hottonia palustris*)

* Thélypteris des marais (*Thelypteris palustris*)

* Utriculaire commune (*Utricularia vulgaris*)

* Osmonde royale (*Osmunda regalis*)

* Menyanthe Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*)

* Scille à deux feuilles (*Scilla bifolia*)

* Isopyre faux pigamon (*Isopyrum thalictroïdes*)

* Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*)

-des espèces remarquables

* Massette élevée (*Typha X elata*)

* Saule à oreillettes (*salix aurit*)

- des espèces rares en forêt

* Laïche faux souchet (*Carex pseudo-cyperus*)





FORET DOMANIALE DE BLOIS

SURFACE : 2749 ha 45

CARTE DES ESSENCES FORESTIERES en 2008

Echelle : 1/40000



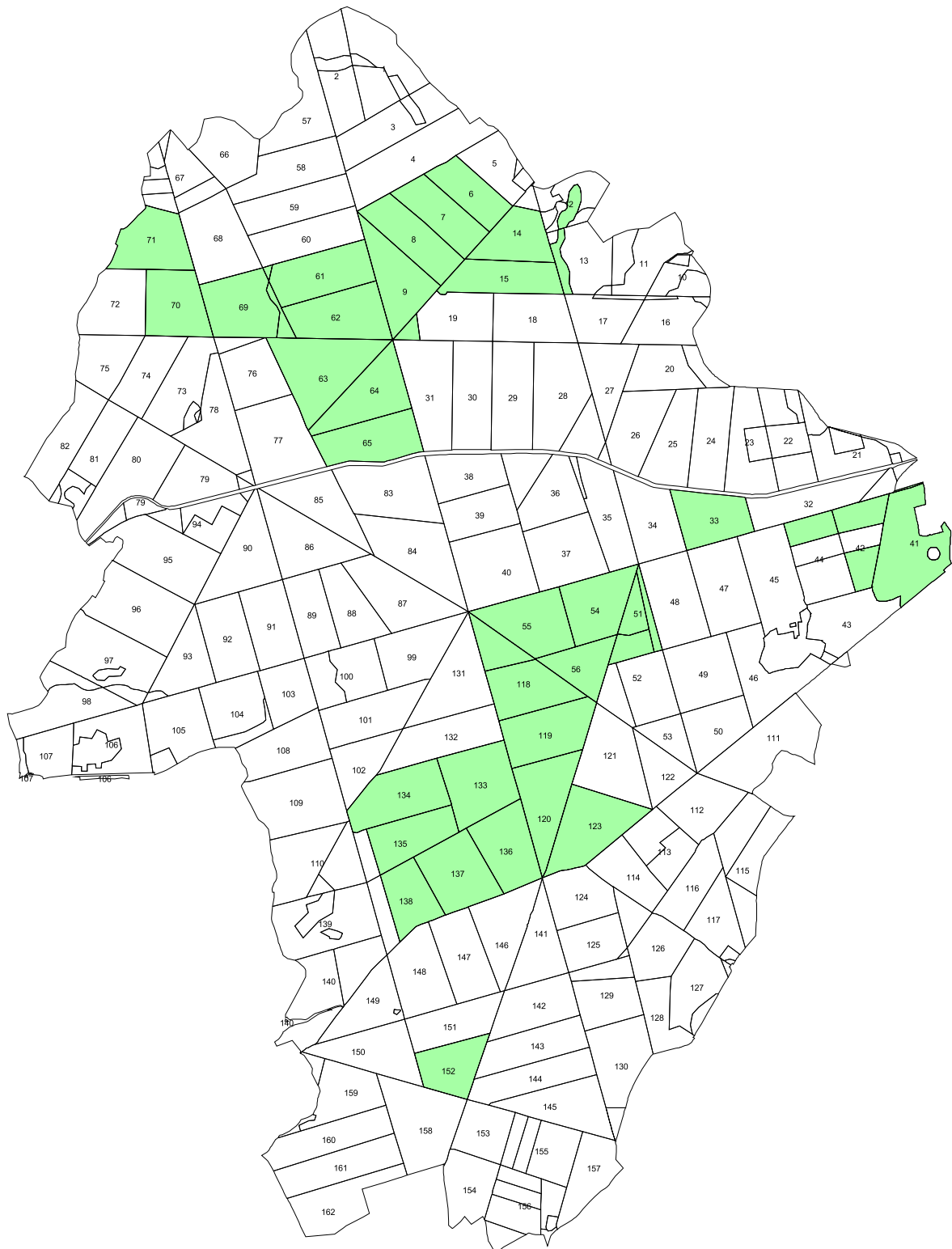
-  CHE - chêne sessile
-  AFP - chêne rouge d'Amérique
-  P.S - pin sylvestre
-  P.L - pin laricio

FORET DOMANIALE DE BLOIS

SURFACE : 2749 ha 45

CARTE DES PEUPELEMENTS CLASSES
pour la récolte des glands (CEMAGREF)
Situation en 2008

Echelle : 1/40000



1.4.3 - Répartition des essences forestières

(cf. carte des essences forestières)

Chêne sessile	2739,22 ha
Chêne rouge d'Amérique	1,07 ha
Pin laricio	2,22 ha
Pin sylvestre	1.04 ha
TOTAL	2743,55 ha

1.4.4 - Peuplements et arbres biologiquement remarquables

Peuplements classés

Pour la récolte de graines

Les parcelles présentant des peuplements de chêne sessile de qualité exceptionnelle ont été classées par le CEMAGREF pour la récolte de glands (Référence de provenance : QPE106-003, secteur Ligérien), l'arrêté de classement date du 3 septembre 1974.

En 2002 une mise à jour a été effectuée. Eu égard à cette mise à jour, les parcelles sur lesquelles la récolte demeure possible en fin 2008 sont :

(cf carte des peuplements classés)

Parcelle ou sous-parcelle	Surface SIG (ha)	Régénération prévue durant l'aménagement (2009/2028) (ha)
6	12.20	
7	14.67	
8	16.35	
9	17.37	
12p	2.27	
13p	2.55	
14p	13.39	
15	15.26	
19p	1.58	
33	14.92	14.92
41p	24.70	3.51
42p	10.43	10.43
44p	5.26	5.26
51	10.76	
54	16.86	
55	18.34	
56	10.89	
61	18.99	
62	19.07	
63	24.89	
64	17.52	
65	17.21	
69	19.95	19.95
70	16.55	
71	16.71	
118	22.39	
119	18.65	
120	18.03	
123	20.71	
133	20.29	

Parcelle ou sous-parcelle	Surface SIG (ha)	Régénération prévue durant l'aménagement (2009/2028) (ha)
134	19.31	
135P	14.46	
136	17.20	
137	18.45	
138P	12.49	
152	12.66	12.66
TOTAL	553.33	66.73

Arbres remarquables

Trois chênes remarquables, sur le plan dimensionnel et esthétique, existent en forêt de Blois qui sont :

- le chêne de Jagerschmidt (parcelle 41)
- les chênes jumeaux (parcelle 27)

Les caractéristiques de ces arbres en 2008 sont les suivantes:

<i>Dimensions</i>	Jagerschmidt	Jumeau 1 (coté route)	Jumeau 2
<i>Hauteur totale</i>	43 m	35 m	35 m
<i>Hauteur 1ère branche</i>	19 m	9 m	12 m
<i>Hauteur découpe 20 cm</i>	33 m	27 m	27 m
<i>Diamètre à 1.30 m</i>	103 cm	120 cm	110 cm
<i>Volume total</i>	16 m3	17.50 m3	15 m3
<i>Age estimatif</i>	209 ans	244 ans	244 ans

1.5 - DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS

1.5.1 – Méthode de description

La forêt de Blois est une chênaie presque exclusivement composée de chêne sessile. Le chêne pédonculé y est très peu représenté.

Il n'a pas été opéré d'inventaire général de la forêt.

Seuls les peuplements de chêne de plus de 106 ans à la date de l'inventaire ont été inventoriés.

Ils ont fait l'objet d'un inventaire statistique ou d'un inventaire en plein.

L'identification des deux chênes étant inutile, elle n'a pas été réalisée dans le cadre de ces inventaires.

L'inventaire dendrométrique par échantillonnage statistique a été réalisé sur 1542 ha, en 2006.

Trois blocs ont été inventoriés.

- un bloc n°1 de 996 ha pour les futaies régulières de chêne de plus de 146 ans, à la date de l'inventaire. L'échantillonnage a été de une placette de 10 ares pour 1 ha. La qualité du chêne y a été recensée.

- un bloc n°2 de 234 ha pour les futaies régulières de 126 à 146 ans avec une placette de 10 ares pour 4 ha.

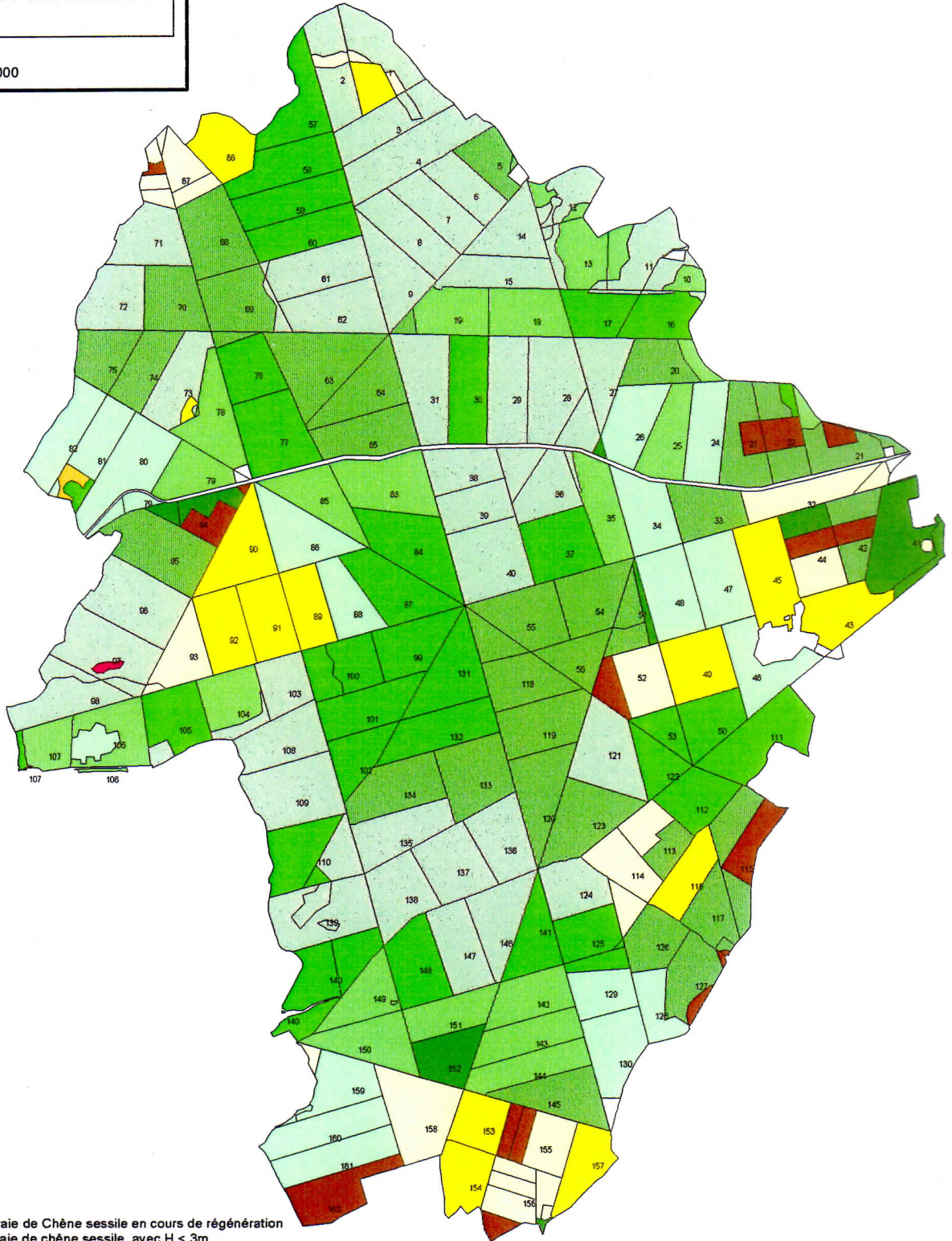
- un bloc n°3 de 312 ha pour les futaies régulières de 106 à 126 ans avec une placette de 10 ares pour 4 ha.

FORET DOMANIALE DE BLOIS

SURFACE : 2749 ha 45

CARTE DES TYPES DE PEUPELEMENTS

Echelle : 1/40000



- FCHER - Futaie régulière vraie de Chêne sessile en cours de régénération
- FCHES - Futaie régulière vraie de chêne sessile, avec H < 3m
- FCHEE - Futaie régulière vraie de chêne sessile, avec 3m < H < 10m
- FCHE1 - Futaie régulière vraie de chêne sessile, avec Diam dom = 10/15 cm
- FCHE2 - Futaie régulière vraie de chêne sessile, avec Diam dom = 20/25 cm
- FCHE3 - Futaie régulière vraie de chêne sessile, avec Diam dom = 30/35 cm
- CCHÉ3 - Futaie sur souche de chêne sessile, avec Diam dom = 30/35 cm
- FCHE4 - Futaie régulière vraie de chêne sessile, avec Diam dom = 40/45 cm
- FCHE5 - Futaie régulière vraie de chêne sessile, avec Diam dom = 50/55 cm
- FCHE6 - Futaie régulière vraie de chêne sessile, avec Diam dom = 60/65 cm
- FAFPE - Futaie régulière vraie de chêne rouge d'Amérique, avec 3m < H < 10m
- FP.SE - Futaie régulière vraie de pin sylvestre, avec 3m < H < 10m
- FP.L2 - Futaie régulière vraie de pin laricio, avec Diam dom = 20/25 cm

L'inventaire en plein a été réalisé sur tous les vieux peuplements composant fin 2008 la queue de régénération de l'ancien aménagement à savoir sur : 67ha 73.

Le détail de ces inventaires figure en annexe n° 3

Les autres peuplements, d'âge inférieur à 106ans en 2006, ont été renseignés par les Agents Forestiers de la forêt, en utilisant leurs données "Sylvie" et la base de données "JP" de la DT Centre-Ouest.

1.5.2 - Principaux types de peuplement rencontrés dans la forêt

(cf carte des types de peuplement)

Tous les peuplements qui composent la forêt de Blois sont de type « FUTAIE ».

TYPLOGIE DES FUTAIES

(ref : note territoriale n° 06- 204 du 27 juillet 2006 intitulée "Base de données patrimoniales – Codification territoriale des types de peuplements et des types de coupes").

occupation du sol – structure du peuplement	Essence	Code essence	Classe de catégories de diamètre dominantes									Code type	Surface unitaire (ha)	
			R (régénération en cours)	S (Semis ou plantation) H< 3m	E (Education) 3m<H< 10-12m	1 (diam dom. 10-15cm)	2 (diam dom. 20-25cm)	3 (diam dom. 30-35cm)	4 (diam dom. 40-45cm)	5 (diam dom. 50-55cm)	6 (diam dom. 60-65cm)			
Futaie régulière vraie	Chêne sessile	CHE	67.57									FCHER	67.73	
				148.45								FCHE5	148.29	
					191.01								FCHEE	191.01
						283.46							FCHE1	283.46
							285.68						FCHE2	285.68
								476.82					FCHE3	476.82
									726.46				FCHE4	726.46
											501.97		FCHE5	501.97
									52.72	FCHE6	52.72			
Futaie sur souche	Chêne sessile	CHE					5.08				CCHE3	5.08		
Futaie régulière vraie	Chêne rouge d'Amérique	AFP			1.07						FAFPE	1.07		
Sous-total feuillus			67.57	148.45	192.08	283.46	285.68	481.9	726.46	501.97	52.72		2740.29	
Futaie régulière vraie	Pin laricio	P.L					2.22					FP.L2	2.22	
Futaie régulière vraie	Pin sylvestre	P.S			1.04							FP.SE	1.04	
Sous-total résineux					1.04		2.22						3.26	
TOTAL			67.73	148.29	193.12	283.46	287.9	481.9	726.46	501.97	52.72		2743.55	

1.5.3 - Etat de répartition des surfaces des divers types de peuplements par unité de gestion

Cf. annexe n°4.

1.5.4- Synthèse globale des grands types de peuplements

Type	Surface (ha)	% surface totale
FCHER	67.73	2.47
FCHE5	148.29	5.40
FCHEE	191.01	6.96
FCHE1	283.46	10.33
FCHE2	285.68	10.41
FCHE3	476.82	17.38
CCHE3	5.08	0.19
FCHE4	726.46	26.48
FCHE5	501.97	18.3
FCHE6	52.72	1.92
FAFPE	1.07	0.04
FP.SE	1.04	0.04
FP.L2	2.22	0.08
TOTAL	2743.55	100,00

1.6 - FAUNE SAUVAGE

1.6.1 - Relevé des espèces animales remarquables

Il découle des études conduites en 1996 pour l'élaboration du Contrat Vert, auquel on se réfère pour plus de précisions.

Le relevé figure en annexe n°10.

1.6.2 - Autres espèces présentes dans la forêt

Cerfs

L'urbanisation importante et croissante à l'Est et au Sud de la forêt, l'autoroute au nord et la route départementale très fréquentée qui traverse le massif d'est en ouest sont autant de contraintes qui font de la forêt domaniale de Blois un biotope particulièrement défavorable pour le cerf.

Episodiquement, il peut être vu un cerf en forêt domaniale de Blois en provenance par l'ouest, du massif forestier d'Amboise ou des Bois de Santenay mais il est rarement nécessaire d'avoir recours au plan de chasse pour le faire disparaître.

Ne trouvant pas dans ce massif la quiétude qu'il lui faut, le cerf quitte naturellement et rapidement la forêt.

Chevreaux

La densité de la population a longtemps été faible. Elle était de l'ordre de 1 animal aux 200 ha en 1975. Pour permettre le repeuplement :

- les plans de chasse ont été très réduits de 1975 à 1990, voire nuls certaines années.
- des lâchers ont été réalisés entre 1986 et 1993, réintroduisant 20 chevreux.

Depuis 1993, chaque année, l'évolution de la population est contrôlée par des « IK » (Indice kilométrique), réalisés par l'ONF. Les résultats de ces "IK" indiquent que la population a triplé de 1993 à 2002.

A dire d'expert (Agents ONF), on estime la densité du chevreuil en 2007 à 12 animaux aux 100 ha. Cette population, en accroissement depuis deux ans, doit maintenant être stabilisée au niveau actuel, pour permettre d'assurer la régénération sans protection particulière.

Sangliers

La population de sanglier est très fluctuante. Elle dépend essentiellement des conditions météorologiques. On constate une augmentation de la population les années humides et une diminution marquée les années sèches.

L'urbanisation importante des abords de la forêt impose, pour des raisons sécuritaires, d'être très vigilant avec le sanglier.

Autres gibiers

- Le lièvre est moyennement abondant. Il se maintient bien depuis quelques années.
- Le lapin et le faisan sont très rares.
- La bécasse est peu abondante.
- Le pigeon ramier est assez abondant du fait de la proximité de la forêt avec la Ville de Blois mais il n'est pas chassé.

Autres animaux

- Renards, blaireau, martre, putois et belette.

Ces espèces semblent être en légère augmentation depuis quelques années.

- Oiseaux (nicheurs et hivernants)

Une liste exhaustive des différentes espèces rencontrées en forêt de Blois existe dans le Contrat Vert auquel il convient de se référer.

1.7 - RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE PESANT SUR LE MILIEU

Néant.

1.8 - RISQUES D'INCENDIE

La forêt de Blois n'est pas sensible aux incendies. Durant la période de l'aménagement passé on ne déplore qu'un seul incendie en 1982, en parcelle 106 sur 8 ha.

2 - ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1 - PRODUCTION LIGNEUSE

La forêt domaniale de Blois produit presque exclusivement du chêne sessile, accessoirement du hêtre, du pin sylvestre et des feuillus précieux.

LE CHENE SESSILE

Le chêne est de bonne, à très bonne qualité, notamment dans la partie centrale du massif (cantons des Allées de Bury et du Marchais des Cordeliers).

Les petits bois trouvent leurs débouchés dans la trituration et le chauffage.

Les bois moyens fournissent des bois destinés essentiellement au sciage (menuiserie, ébénisterie, charpente) ainsi qu'une petite proportion de « merrain ».

Les gros bois fournissent également une majorité de bois de qualité sciage mais avec une proportion de bois à destination « tranchage » et « merrain » assez importante, de l'ordre de 10 à 15 %.

Les acheteurs sont des exploitants forestiers de la région Centre mais aussi des régions appartenant au grand Ouest et au Sud- Ouest de la France.

Les lots invendus sont assez rares.

Les modes de vente sont :

- la vente en bloc et sur pied pour pratiquement l'ensemble des peuplements.
 - la vente de produits façonnés pour honorer le contrat d'approvisionnement "Blois, Boulogne et Russy" établi en 2006. Ce contrat porte sur des bois de qualité sciage secondaire.
- L'exploitation en bois façonnés concerne 2 à 5 parcelles forestières par an.

Le tableau ci dessous indique le prix moyen de vente des bois, en bloc et sur pied par an, pour les 5 dernières années en Forêt domaniale de BLOIS.

Le prix de vente des chênes a considérablement augmenté en 2006 et 2007.

Pour l'établissement du bilan financier (Titre VI du présent aménagement), nous utiliserons les données territoriales 2008. Il s'agit d'une gamme de prix plus étendue qui correspond à une synthèse territoriale des prix de vente constatés, dans les différentes futaies du bassin ligérien.

Essence	Diamètre (cm)	2003	2004	2005	2006	2007	Données DT (2008)
CHENE	50 et +	118	128	116	138	198	199
	30 / 45	38	32	37	46	49	56
	25 et -	7	7	6	14	21	16
Hêtre	40 et +	20	28	21	19	25	41
	30 / 35	7	11	13	13	17	28
	25 et -	3	9	7	1	3	15
Feuillus divers	Tous	8	7	19	6	18	15
Pin sylvestre	25 et +			24	17		38
	20 et -						13
Pin maritime	25 et +						33
	20 et -						12
Pin laricio	25 et +						43
	20 et -						17
Résineux divers	25 et +		17				46
	20 et -		17				25
Taillis							8
Houppiers feuillus		7	6	7	8	14	11
Houppiers résineux							4

2.2 - AUTRES PRODUCTIONS

Néant.

2.3 - ACTIVITES CYNEGETIQUES

La forêt de Blois fait l'objet de 3 lots de chasse à tir dont :

- 2 lots de chasse en battue .
- 1 lot de chasse à l'approche et à l'affût.

Ces trois lots ont été concédés par adjudications en mars 2004 pour une durée de:

- 12 ans en ce qui concerne le lot de chasse en battue.
- 6 ans pour le lot de chasse à l'approche et à l'affût.

Le montant annuel des loyers (prix 2004) s'élève à :

- 17110 et 14512 euros pour les deux lots de chasse en battue.
- 2750 euros pour le lot de chasse à l'approche.

Le tableau pour les 5 dernières saisons de chasse passées est le suivant:

	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Cerf	1	0	0	0	0
Chevreuil	80	83	89	85	74
Sanglier	18	21	22	17	6
Lièvre	0	22	6	39	29
Lapin	0	1	0	1	0
Bécasse	0	8	0	7	11
Faisan	0	0	0	1	2

A ce tableau, il convient d'ajouter les animaux tués par collision sur la RD 766 et l'allée de Coulanges, dont nous avons connaissance, à savoir :

	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Chevreuil	4	6	7	8	7
Sanglier	2	4	1	6	1

En ce qui concerne le chevreuil, le tableau correspond pratiquement aux attributions des plans de chasse, à 90%.

A noter : les chasseurs ont procédé à l'occasion de ces 5 dernières saisons de chasse à la destruction de 8 renards.

2.4 - ACTIVITES PISCICOLES

Néant.

2.5 - AUTRES ACTIVITES

Néant.

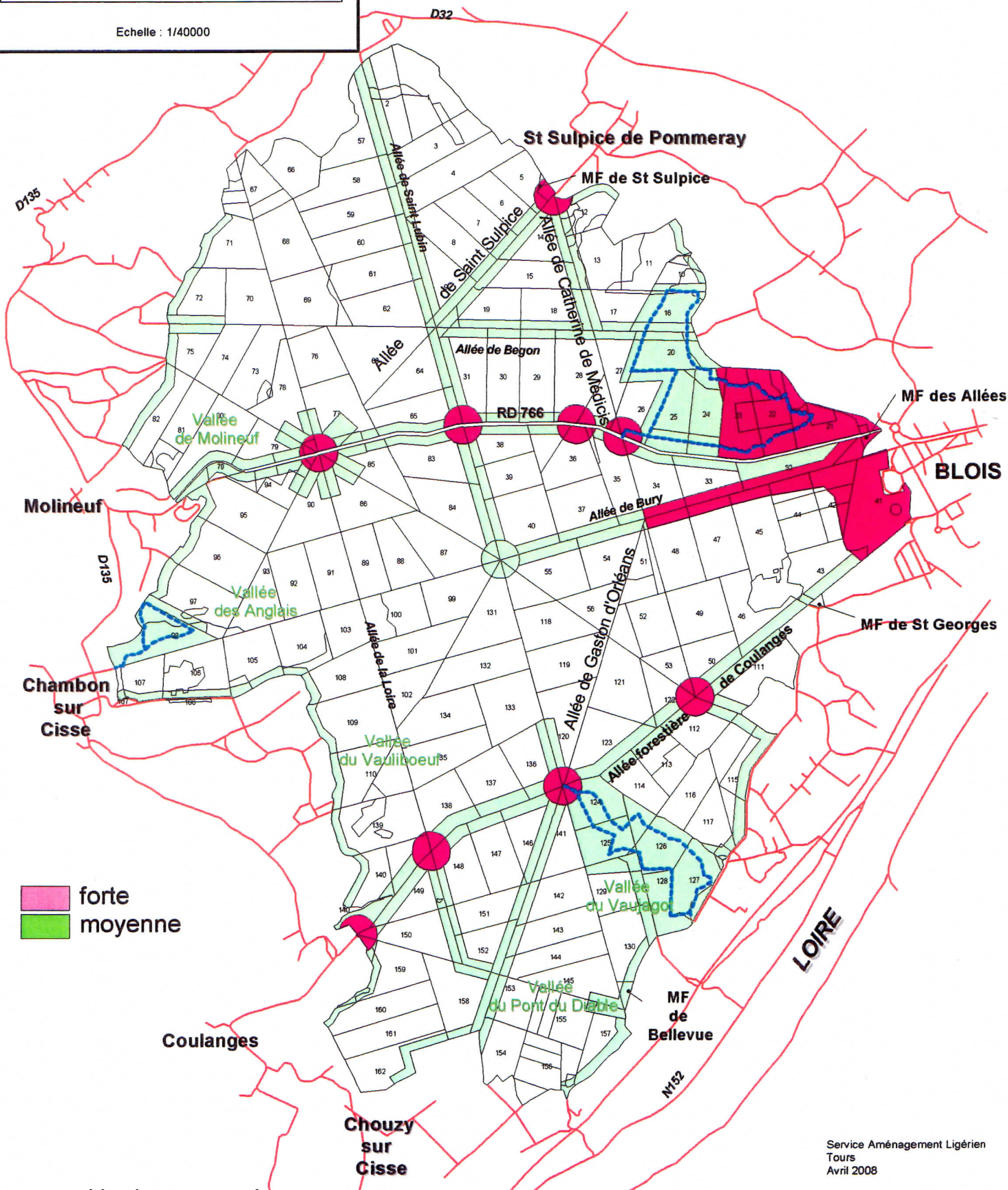


FORET DOMANIALE DE BLOIS

SURFACE : 2749 ha 45

CARTE DES SENSIBILITES PAYSAGERES

Echelle : 1/40000



Version approuvée

Service Aménagement Ligérien
Tours
Avril 2008

2.6 - ACCUEIL DU PUBLIC

De part sa situation, aux portes mêmes de la Ville de Blois, la forêt domaniale de Blois est perçue par ces derniers, comme un espace vert qui prolonge la Ville. De ce fait, elle est l'objet d'une fréquentation de voisinage particulièrement importante, dense et continue.

La forêt de Blois, est en outre traversée par la RD n°766 "Blois-Angers", empruntée par de nombreux touristes qui viennent visiter le Val de Loire. Ceux-ci ne manquent pas de s'arrêter pour pique-niquer ou se reposer.

Ces deux types de fréquentation continuent de croître au fil des ans mais c'est sans conteste, le voisinage qui impose le plus de contraintes au gestionnaire.

2.7 – PAYSAGES

La forêt de Blois est une forêt de plateau sans variation importante de relief. Seules quelques vallées situées au sud et à l'ouest du massif viennent rompre la monotonie topographique du paysage.

Percée de nombreuses routes forestières offrant de larges et majestueux carrefours en étoile, notamment le Carrefour Louis XII, la forêt de Blois apparaît comme un vaste espace naturel domestiqué.

La régularité des peuplements, le caractère imposant de certains peuplements et la grande valeur esthétique et forestière des chênes qui composent ces peuplements confèrent à la forêt de Blois un sentiment de solennité et de puissance.

La fréquentation du public est importante en forêt de Blois mais elle n'affecte pas toute la forêt avec la même intensité. On distingue sur le plan paysager des unités de sensibilités différentes (cf. carte ci-contre).

La sensibilité est forte :

- aux abords immédiats de la Ville de Blois et du Centre hospitalier de Blois.
- aux différents carrefours des deux routes revêtues qui traversent la forêt (RD 766 et Allée forestière de Coulanges)
- au carrefour de la MF de St Sulpice

La sensibilité est moyenne :

- en bordure des routes forestières revêtues qui traversent la forêt (RD 766 et Allée forestière de Coulanges)
- en bordure de l'allée forestière de Bury qui offrent des aires de pique-nique.
- à proximité des sentiers pédestres balisés de l'ONF.
- en bordure de certaines allées forestières indiquées au "PDIPR" (Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnées) comme des chemins forestiers ouverts aux promeneurs, qui permettent la jonction avec les divers sentiers de randonnée situés à l'extérieur de la forêt (Allée de St Lubin, Allée de Bégon, Allée de St Sulpice, Allée Catherine de Médicis, Allée de Gaston d'Orléans et Allée de la Loire)
- en périmètre de la forêt, à proximité immédiate des diverses agglomérations qui entourent la forêt (St Sulpice de Pommeray, Molineuf, Chambon-sur-Cisse, Coulanges et Chouzy-sur-Cisse)

La sensibilité est faible :

- sur le reste de la forêt.

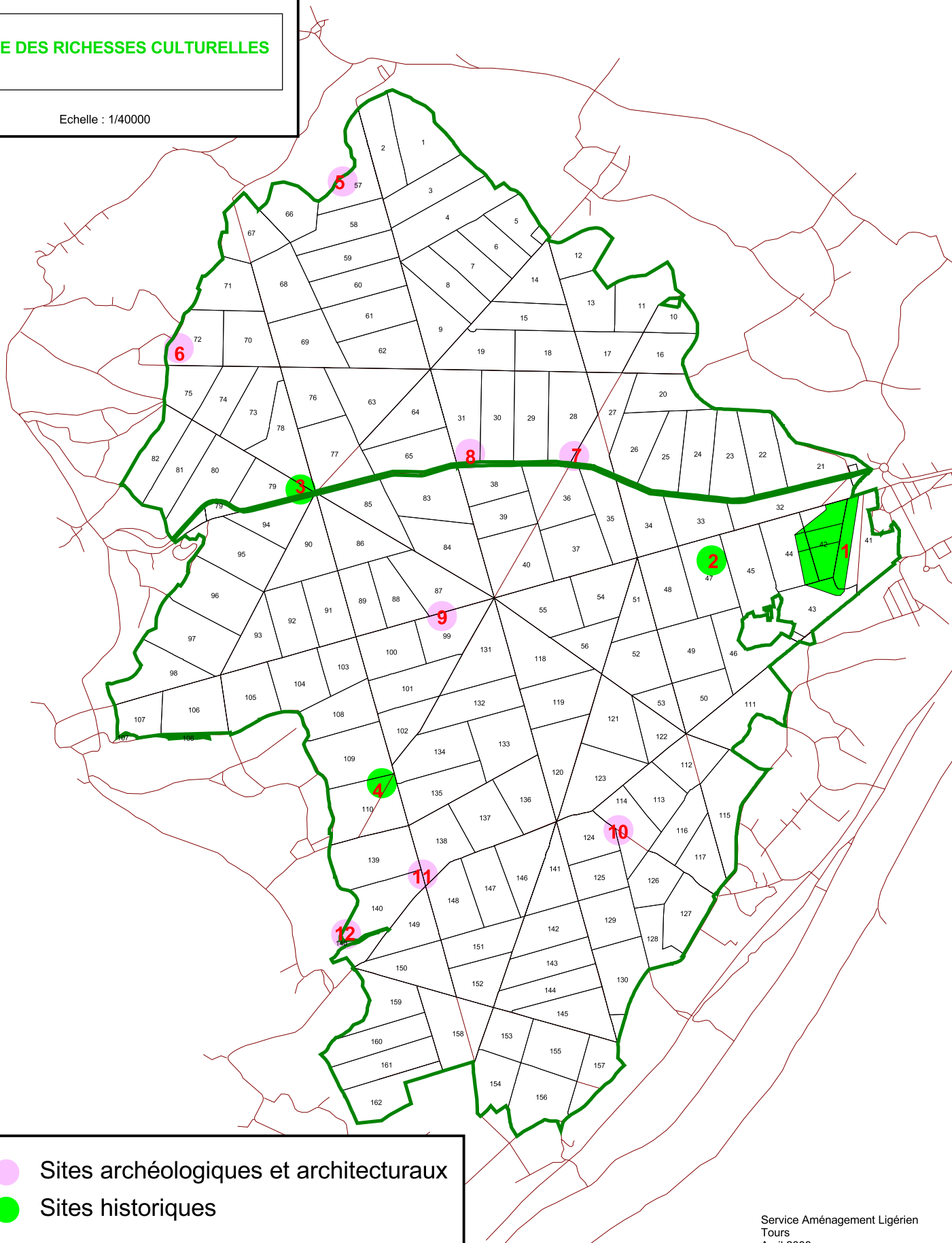




FORET DOMANIALE DE BLOIS

SURFACE : 2749 ha 45

CARTE DES RICHESSES CULTURELLES

Echelle : 1/40000



-  Sites archéologiques et architecturaux
-  Sites historiques

Service Aménagement Ligérien
Tours
Avril 2008

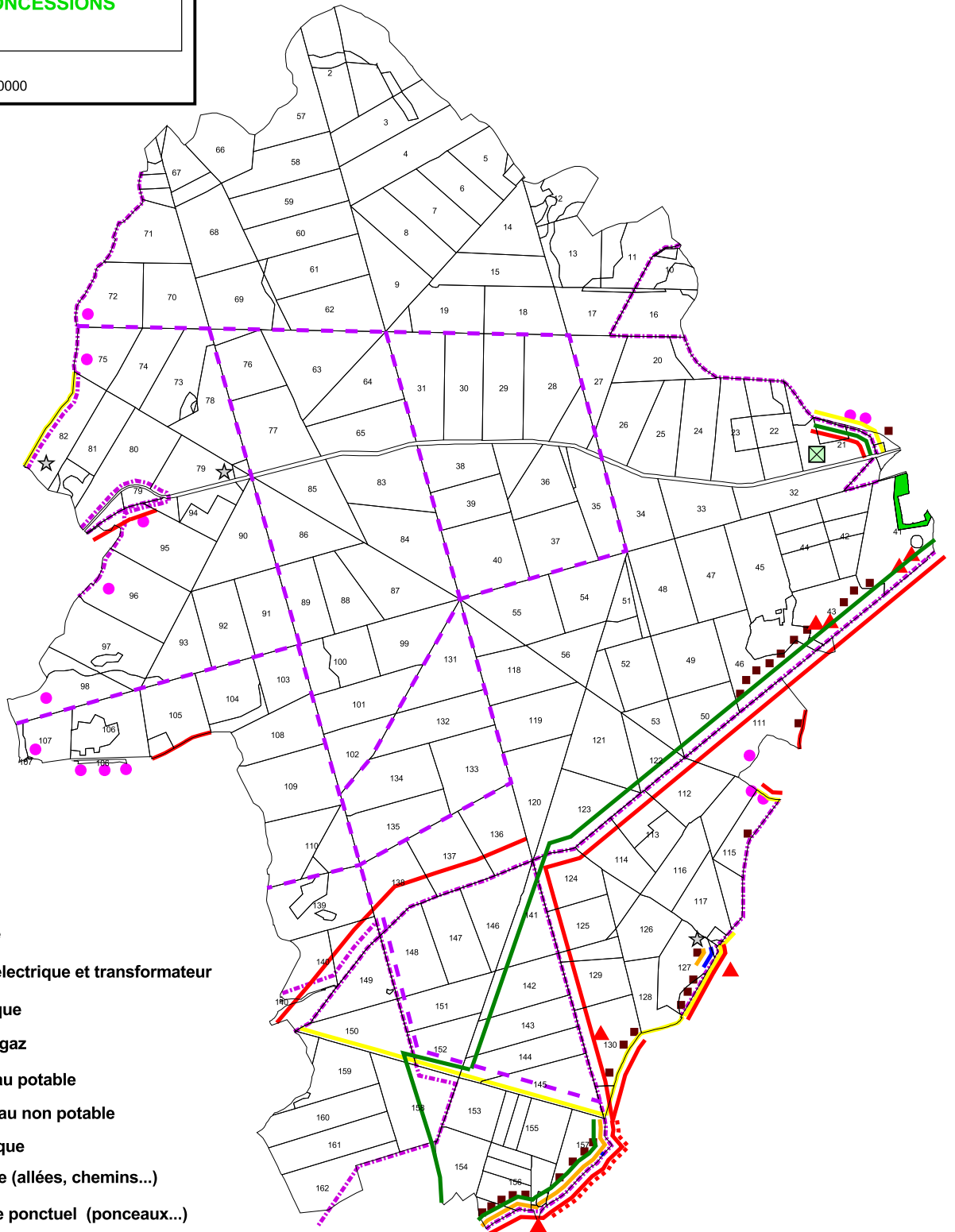
Version approuvée













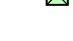

FORET DOMANIALE DE BLOIS

SURFACE : 2749 ha 45

CARTE DES CONCESSIONS

Echelle : 1/40000



-  Terrain clos
-  Ligne électrique
-  Raccordement électrique et transformateur
-  Eclairage public
-  Canalisation de gaz
-  Canalisation d'eau potable
-  Canalisation d'eau non potable
-  Ligne téléphonique
-  Droit de passage (allées, chemins...)
-  Droit de passage ponctuel (ponceaux...)
-  Sentier d'attelage
-  Porte - Portillon
-  Monument
-  Rucher

2.8 - RICHESSES CULTURELLES

(cf. carte des richesses culturelles)

En référence au "Contrat Vert" de 1996 qui a recensé le patrimoine historique, archéologique et architectural des différentes forêts domaniales du Loir et Cher, la forêt domaniale de Blois compte 4 sites historiques contemporains et 8 sites archéologiques et architecturaux, qui sont :

Sites historiques :

- 1 : ancienne place de dépôt de munitions de l'armée allemande, de 1945.
- 2 : mirador de l'armée allemande, de 1945.
- 3 : puits de l'aire de Valentine de Milan, de 1945.
- 4 : tranchées militaires de l'armée françaises, de 1914.

Sites archéologiques et architecturaux :

- 5 et 12 : anciennes bornes de délimitation, du début du XIX ième siècle.
- 6 : enceinte rectangulaire de la Motte-Encloue.
- 7 : calvaire de l'allée d'Anne de Bretagne
- 8 et 9 : puits des cantons des Corbins et du Petit Préau .
- 10 : pont empierré de l'allée de l'Hôtel Pasquier.
- 11 : scories ferrugineuses de la Motte au Four

La description et l'origine de ces différents ouvrages sont précisées dans le "Contrat Vert".

L'existence du site architectural intitulé "le cromlech des ganguillonnières" indiqué dans le contrat vert est très hypothétique. C'est pourquoi il n'est pas pris en compte dans l'inventaire des sites ci-dessus retenu. Peut-être pourrait-il s'agir des énormes pierres observées par le Service forestier local en parcelle 62.

En outre, le Service forestier local signale l'existence probable de trois camps gaulois non inventoriés lors du contrat vert (2 en parcelle 115 et 1 en parcelle 42).

2.9 - AUTRES SUJETIONS

Les concessions :

(cf carte des concessions)

La forêt domaniale de Blois fait l'objet de 81 concessions (fin 2008), dont le détail est le suivant :

- 29 pour "porte- portillon" sur la forêt
- 20 pour passage en forêt (y compris les ponceaux et le sentier d'attelage)
- 3 pour monuments
- 6 pour canalisation d'eau potable
- 2 pour canalisation d'eaux usées ou non potables
- 2 pour canalisation de gaz
- 3 pour lignes téléphoniques
- 13 pour lignes électriques (y compris les raccordements et transformateurs)
- 1 pour éclairage public
- 1 pour rucher
- 1 pour terrain clos sur la forêt

Les mandataires de ces concessions sont :

Particuliers : (40 concessions)

28 pour "porte- portillon" ,9 pour passage en forêt,1 pour canalisation d'eau potable, 1 pour canalisation d'eaux usées, 1 pour rucher.

EDF - GDF : (13 concessions)

2 pour canalisation de gaz, 11 pour ligne électrique.

Ville de Blois : (8 concessions)

1 pour "porte- portillon", 2 pour passage en forêt, 3 pour canalisation d'eau potable, 1 pour canalisation d'eau non-potable, 1 pour terrain clos sur la forêt (stade).

Commune de Chouzy-sur Cisse : : (4 concessions)

2 pour passage en forêt, 1 pour ligne électrique, 1 pour éclairage public

Commune de Molineuf : (3 concessions)

2 pour passage en forêt, 1 pour monument.

France - Télécom : (3 concessions)

3 pour ligne téléphonique

.Entreprises: (2 concessions)

2 pour passage en forêt.

Compagnies des Eaux : (2 concessions)

2 pour canalisation d'eau potable en forêt

Hôpital de Blois : (2 concessions)

1 pour passage en forêt, 1 pour ligne électrique.

Commune de Chambon-sur Cisse : (1 concession)

1 pour passage en forêt.

Conseil Général du Loir- et -cher : (1 concession)

1 pour passage en forêt.

Paroisse 41 : (1 concession)

1 pour monument.

Union Départementale des Combattants : : (1 concession)

1 pour monument.

2.10 – STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER

Néant

3 – GESTION PASSEE

3.1 – TRAITEMENTS SYLVICOLES

3.1.1 – Traitements antérieurs

Les deux documents auxquels il convient de se reporter sont :

- l'article 9 du Procès Verbal d'aménagement de 1901
- le titre II de l'aménagement de 1979, rédigé par M. LAFOUGE.

Ces deux documents détaillent exhaustivement les traitements antérieurs appliqués à la forêt domaniale de Blois depuis 1665.

Néanmoins il a fallu attendre 1840 pour que la forêt de Blois soit réellement dotée d'un aménagement.

Les aménagements successifs depuis 1840 qui ont régi la forêt de Blois sont les suivants :

- 1840, sanctionné par décret du 7 février 1851
- 1860, sanctionné par décret du 14 juin 1861
- 1880, sanctionné par décret du 29 mai 1881,
- 1901, sanctionné par décret du 21 janvier 1901,
- 1949, sanctionné par décret du 29 avril 1952,

3.1.2 – Dernier aménagement forestier

L'arrêté ministériel du 25 décembre 1983 règle l'aménagement de la forêt domaniale de Blois pour la période 1979-2008.

L'objectif principal de cet aménagement est la production de bois d'œuvre, de chêne de qualité, avec pour objectif secondaire l'accueil du public.

Cet aménagement a été modifié le 31 août 2001 par décision de M. CAMPENET, Directeur régional de l'ONF en région Centre. L'objectif de ce modificatif était une meilleure prise en compte des paysages. Il a été décidé de différer la régénération d'un certain nombre de parquets prévu d'être terminés avant la fin de l'aménagement et d'anticiper la régénération d'une surface sensiblement équivalente, trouvée dans le groupe de préparation.

Objectifs

Situation en 1979

La forêt de Blois est composée de peuplements de Futaie dont 99% de futaie de chêne.

Les peuplements, tant feuillus que résineux, présentent des structures déséquilibrées.

Pour :

- les feuillus; on constate la quasi-absence de peuplements âgés de plus de 210 ans et une classe 119/139 ans très excédentaire.
- les résineux ; 85% des peuplements appartiennent à la classe 98/118 ans.

Réflexions de l'aménagiste (M. Roger LAFOUGE)

La recherche d'un équilibre des classes d'âge pour les peuplements de chêne est hautement souhaitable mais un tel objectif ne peut être atteint rapidement.

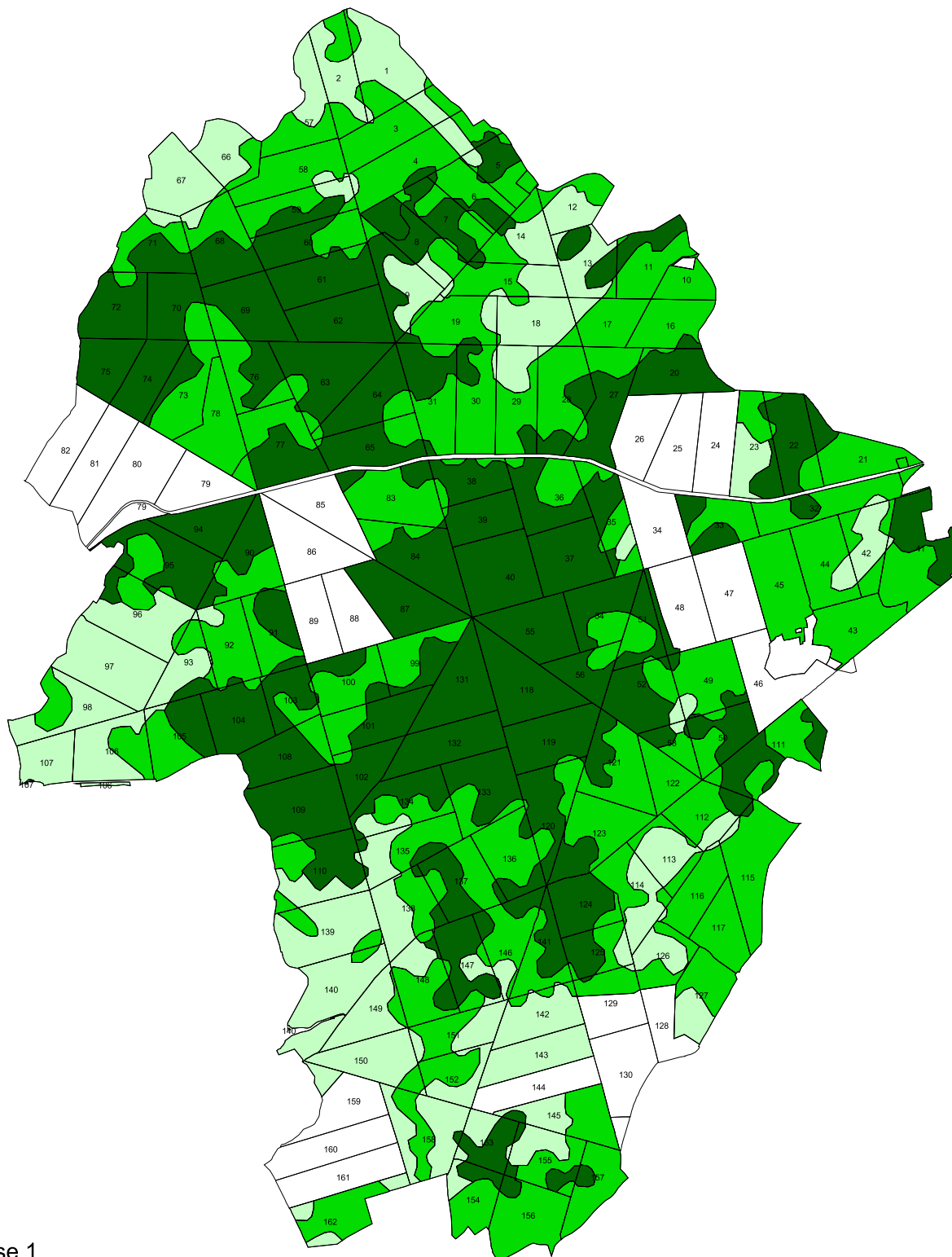
La priorité est de régénérer tous les peuplements de chêne sur souches qui nécessitent de l'être dans un délai relativement bref.

FORET DOMANIALE DE BLOIS

SURFACE : 2749 ha 45

CARTE DES CLASSES DE PRODUCTIVITE
(Aménagement de 1979/2008)

Echelle : 1/40000



-  Classe 1
-  Classe 2
-  Classe 3

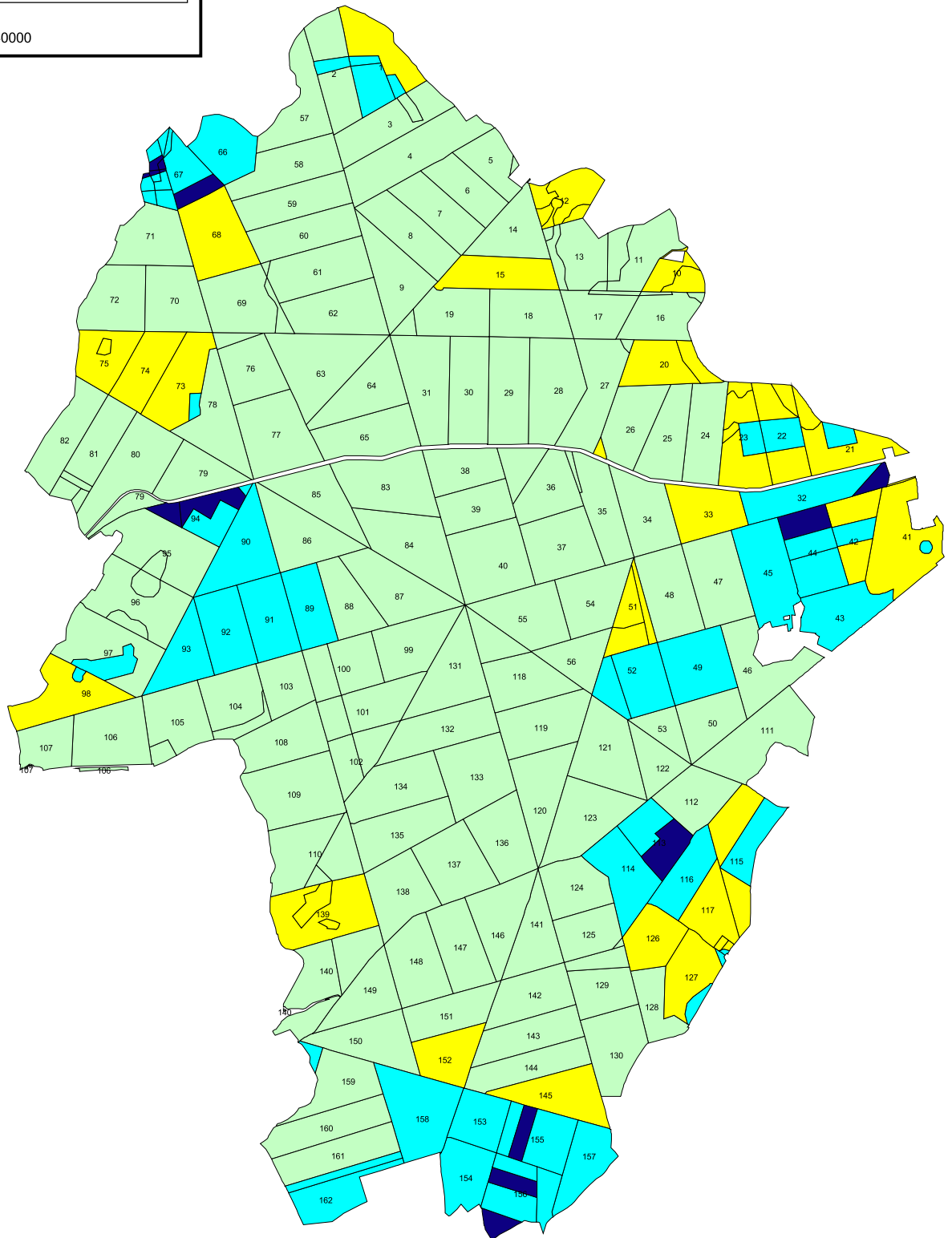
Version approuvée

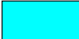


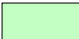
FORET DOMANIALE DE BLOIS

SURFACE : 2749 ha 45

**CARTE DE L'ANCIEN AMENAGEMENT
(1979/2008)
rectifié en 2001**

Echelle : 1/40000



-  Groupe de régénération
-  Groupe de régénération (parcelles à terminer après 2008)
-  Groupe de préparation
-  Groupe d'amélioration

Version approuvée

Les résineux tiennent une place très modeste en forêt de Blois. Leur incidence sur la production est faible quelle que soit la structure globale des peuplements en cause. La recherche d'un équilibre ne s'impose pas.

« Afin d'assurer la continuité d'une production de très haute qualité (peuplements de chêne), il paraît opportun de ne pas régénérer tous les peuplements de la classe d'âge 181-210 ans. Certaines parcelles de très belle venue peuvent avantageusement attendre 30 ans avant d'être mises en régénération, comme les parcelles 115, 145, 152 et 51p » (page 162 de l'aménagement).

Décisions de l'aménagiste (cf carte des classes de productivité)

Critères d'exploitabilité

- Pour les feuillus

- A long terme pour les peuplements les plus jeunes pour lesquels une sylviculture nouvelle peut être appliquée : diamètre d'exploitabilité de 70 cm sur les meilleures stations (classes de productivité 1 et 2), 55 cm pour les stations les moins fertiles (classe de productivité 3).
- A moyen terme pour les peuplements âgés de plus de 120 ans auxquels la sylviculture classique avec une certaine intensification des éclaircies peut être appliquée : 50 à 65 cm.
- A court terme pour les peuplements à majorité sur souche, à récolter dans les 60 prochaines années : 45 à 55 cm.

Avec un âge d'exploitabilité de 240 ans pour l'ensemble des peuplements.

- Pour les résineux

- Pin sylvestre : âge d'exploitabilité 90 ans avec diamètre d'exploitabilité de 45 cm.
- Pin laricio : peu représenté, (mêmes critères que le pin sylvestre).

Classement des parcelles .

en 1979

- Groupe de régénération : 390.62 ha correspondant à 117 % de la surface d'équilibre (Se = 335.11 ha dont 328.86 ha de chêne)
avec un effort de régénération de 377.82 ha dont 363.65 ha de chêne.
- Groupe de préparation : 366.65 ha .
- Groupe d'amélioration : 1892.37 ha.

en 2001

après modificatif paysager- (cf carte de l'ancien aménagement rectifié en 2001)

- Groupe de régénération : 415.79 dont 31.57 ha pour lesquels la régénération est différée après 2008 et 25.17 ha du groupe de préparation qui doivent être entamés avant 2008.
- Groupe de préparation : 341.48 ha.
- Groupe d'amélioration : 1892.37 ha.

Série	unique
Type	Production
Surface (ha)	2649.64
Traitement	Futaie régulière
Méthode d'aménagement	Groupe de régénération strict
Durée de renouvellement	240 ans pour le chêne 90 ans pour les résineux (PS et PL)
Surface à régénérer (ha)	415.79
Possibilité de régénération	7600 m³/an
Rotation des coupes	Amélioration et Préparation 6, 8 et 10 ans selon l'âge
Essence objectif	Chêne rouvre, Pin sylvestre et Pin laricio de Corse

Surface à régénérer (ha)	Chêne rouvre	Résineux (PS)	TOTAL
Surface à terminer (Régénération entamée lors du précédent aménagement (ha))	12.80		12.80
Surface nouvelle à réaliser (ha)	388.82	14.17	402.99
TOTAL	401.62	14.17	415.79

**Bilan du dernier aménagement forestier
Surfaces régénérées pendant la période 1979-2008**

Type de régénération	Parcelles ou sous parcelles prévues	Prévisions (ha)	Peuplements fermés		Réalisation								Bilan			
			feuillus	résineux	Coupes rases		Coupes progressives (feuillus)						Régénération feuillue		Régénération résineuse	
					feuillus	résineux	Rel de couvert	Ensemencement	1 ^{ère} secondaire	2 ^{ème} secondaire	3 ^{ème} secondaire	Définitive	acquise	en cours	acquise	en cours
NATCH	1p	8.80											8.8	8.8		
NATCH	2p	2.42											2.42	2.42		
NATCH	21p	2.66								2.66					2.66	
NATCH	22p	5.29								5.29					5.29	
NATCH	23p	2.71						2.71							2.71	
NATCH	32	16.61										16.61	16.61			
NATCH	41p	0.50										0.50	0.50			
NATCH	42p	3.42								3.42					3.42	
NATCH	43	13.89										13.89	13.89			
NATCH	44	17.85	4.46							4.46		8.93	8.93	4.46		
NATCH	45	20.34										20.34	20.34			
NATCH	49	18.19										18.19	18.19			
NATCH	52	17.71										12.68	12.68	5.03		
NATCH	66	14.30										14.30	14.30			
ARTCH	67p	2.10				2.10							2.10			
NATCH	67p	14.72					1.0					13.72	13.72	1.0		
ARTCHR	73p	1.08				1.08							1.08			
NATCH	89	12.80										12.80	12.80			
NATCH	90	17.84										17.84	17.84			
NATCH	91	15.21										15.21	15.21			
NATCH	92	15.63										15.63	15.63			
NATCH	93	12.54										12.54	12.54			
NATCH	94	11.69	5.44							6.25				6.25		
ARTCH	97p	5.71	4.61			1.10									1.10	
	98p	0.81	0.81													
NATCH	113	13.85	6.72									7.13	7.13			
NATCH	114	15.9										15.9	15.9			
NATCH	115p	8.06								8.06				8.06		
NATCH	116	12.11										12.11	12.11			
NATCH	117p	0.38										0.38	0.38			
NATCH	127p	2.15								2.15				2.15		
NATCH	153	11.12										11.12	11.12			
NATCH	154	12.53										12.53	12.53			
NATCH	155	16.66								3.22	3.00	10.44	10.44	6.22		
NATCH	156	18.98	0.45				2.41					16.12	16.12	2.41		
NATCH	157	12.42										12.42	12.42			
NATCH	158	21.21										21.21	21.21			
NATCH	159p	1.00										1.00	1.00			
NATCH	162	15.60								11.65	3.95			15.60		
TOTAL		416.79	22.49	0	0	4.28	3.41	4.86	45.01	11.98	0	324.76	327.94	65.26	1.10	0

Au groupe de régénération prévu, a été ajouté la parcelle 159p pour 1ha00 portant ainsi la régénération à entreprendre à 416ha 79.

La régénération est acquise sur 329ha 04 dont 1ha 10 en résineux.

Elle n'a pas été entamée dans les parcelles 44p,94p,97p, 98p, 113p et 156p, soit sur 22ha 49.

Les parcelles en cours de régénération (65 ha26) qui constituent la queue de régénération du nouvel aménagement sont les suivantes :

Parcelle	groupe de régénération devant être régénéré avant 2008	groupe de régénération devant être différé après 2008 (modificatif paysager)	groupe de préparation devant être entamé avant 2008 (modificatif paysager)	Total
	Surface (ha)	Surface (ha)	Surface (ha)	Surface (ha)
21p			2.66	2.66
22p			5.29	5.29
23p			2.71	2.71
42p			3.42	3.42
44p		4.46		4.46
52p	5.03			5.03
67p		1.00		1.00
94p	6.25			6.25
115p			8.06	8.06
127p			2.15	2.15
155p	3.00	3.22		6.22
156p		2.41		2.41
162	15.60			15.6
TOTAL	29.88	11.09	24.29	65.26

COUPES ENGAGEES PENDANT LA PERIODE 1979 - 2007

Le bilan des coupes s'établit annuellement dans le tableau ci-après

Année	Amélioration et préparation (m³)	Régénération (m³)	Total régénération, amélioration et préparation (m³)
1979	4210	7936	12146
1980	4449	4219	8668
1981	7743	5569	13312
1982	7167	10868	18035
1983	7064	9240	16304
1984	8465	9387	17852
1985	9600	9404	19004
1986	6405	9421	15826
1987	9612	7912	17524
1988	12762	8617	21379
1989	10249	8782	19031
1990	14228	10095	24323
1991	12332	8043	20375
1992	10080	7334	17414
1993	12528	6893	19421
1994	11286	5745	17031
1995	10406	7805	18211
1996	13010	10428	23438
1997	15222	8824	24046
1998	18689	8869	27558
1999	15069	6994	22063
2000	13108	9045	22153
2001	22606	1736	24342
2002	14814	6421	21235
2003	15214	7415	22629
2004	13727	7810	21537
2005	16236	2890	19126
2006	15265	4265	19530
2007	6749	4441	11190
TOTAL	338295	216408	554703
<i>Moyenne/an</i>	<i>11665</i>	<i>7462</i>	<i>19128</i>

Les volumes indiqués dans ce tableau sont des volumes commerciaux

Conclusion

La forêt a ainsi fourni 554703 m³ de bois pour la période 1979/2007, soit 19128 m³/an, ce qui correspond à un prélèvement moyen annuel global de 7.22m³/ha/an (la surface prise en compte pour ce calcul est la surface des peuplements de l'ancien aménagement, à savoir 2649.64 ha).

En matière de régénération, la possibilité était fixée, en volume aménagement, à 7 600 m³/an, soit 220400 m³ pour 29 ans (1979/2007).

Les coupes de régénération ont délivré, en volume commercial, 216408 m³ durant cette période, soit 7462 m³/an (soit 18.93 m³/ha/an).

Le bilan en matière de possibilité est donc légèrement inférieur aux prévisions de 2 %.

Pour ce qui est de l'amélioration, la possibilité indicative annoncée était en volume aménagement de 6800m³/an, soit 197200 m³ pour 29 ans (1979/2007).

Les coupes d'amélioration ont délivré en volume commercial 338295 m³ durant cette période, soit 11665 m³/an (soit 5.22 m³/ha/an), ce qui traduit une nette dynamisation de la sylviculture.

Recettes annuelles (en € constants)

Année	Bois sur pied	Bois façonnés	Chasse – pêche	Concessions	Recettes diverses *	TOTAL	Coeff.tr.€ const.utilisés
1979	2138884	2906	8095	1184	5129	2156198	0.41511
1980	706058	0	7877	1494	3837	719266	0.36556
1981	923936	0	7669	1261	3956	936822	0.32235
1982	1278547	0	8624	1174	4361	1292706	0.28828
1983	1279669	2793	8500	1553	2930	1295445	0.26298
1984	1313287	0	9434	1391	2492	1326604	0.24484
1985	1107497	639	6263	570	1677	1116646	0.23136
1986	1102935	854	4785	1394	2581	1112549	0.22537
1987	1404650	0	5364	1773	2822	1414609	0.21849
1988	1623760	0	5770	1454	2099	1633083	0.21277
1989	1595554	0	7643	1493	2144	1606834	0.20536
1990	1871986	0	7571	2371	2997	1884925	0.19866
1991	1436591	0	58796	3528	4372	1503287	0.19249
1992	958506	30504	22033	3093	4977	1019113	0.18804
1993	900414	0	21545	0	39	921998	0.18421
1994	895835	31444	21682	1971	112	951044	0.18119
1995	1343119	25559	21707	4123	2822	1397330	0.17811
1996	1194190	0	22278	4780	4786	1226034	0.17466
1997	1129486	0	27430	6195	4901	1168012	0.17254
1998	1402265	0	30240	4847	4307	1441659	0.17135
1999	1317175	14616	27509	7931	144	1367375	0.1705
2000	516677	23858	26262	4271	4344	575412	0.16766
2001	1293274	3595	26111	5989	145	1329114	0.16492
2002	1293946	0	25980	11096	203	1331225	1.061
2003	1242777	4542	24294	8886	183	1280682	1.04
2004	1516534	3446	37363	9494	1490	1568327	1.018
2005	1048065	3100	38215	9399	2180	1100959	1
2006	1224967	191013	39160	11052	1652	1467844	1
2007	1847633	258814	22331	12971		2141749	1
TOTAL	36908217	597683	580531	126738	73682	38286851	
<i>Moy.ann</i>	1272697	20610	20018	4370	2541	1320236	

***Recettes diverses** = remise en état de coupes, location de place de dépôt, prorogation de délais, visites guidées, subventions...

soit, 480 euros/ha/an.

Dépenses annuelles (en € constants)

Année	Entretien courant							Travaux neufs				TOTAL	Coeff.tr. € const	
	Peuple- ments	Infrastru- ctures	Tourisme	Chasse & pêche	Exp. régie	Mainte- nance	Sous- total	Reboise- ment	Equipe- ment	Tourisme	Sous- total			Impôt foncier
1979	68071	45610	7491	0	0	1772	122944		0	11513	11513	113886	248343	0.41511
1980	56920	60354	10492	0	0	2040	129806		0	826	826	117393	248025	0.36556
1981	74561	53190	13502	1022	0	3261	145536		0	10553	10553	160323	316412	0.32235
1982	88718	42517	11168	1521	4821	1731	150476		29867	3275	33142	162192	345810	0.28828
1983	91090	21396	9104	313	0	1247	123150		0	21857	21857	184584	329591	0.26298
1984	86436	28526	11471	367	0	1272	128072		0	1801	1801	171851	301724	0.24484
1985	87117	20270	21273	0	0	6654	135314		0	24579	24579	176926	336819	0.23136
1986	67294	42784	11045	225	0	3228	124576		0	0	0	183938	308514	0.22537
1987	76738	17854	0	0	0	0	94592		0	0	0	184045	278637	0.21849
1988	83831	85597	8283	0	0	0	177711		0	0	0	177588	355299	0.21277
1989	64075	37739	11513	0	0	2652	115979		0	0	0	166938	282917	0.20536
1990	37576	58759	9666	0	0	0	106001		0	2403	2403	161150	269554	0.19866
1991	52024	47209	15840	0	0	2901	117974		0	0	0	158695	276669	0.19249
1992	46891	47869	3822	2310	6562	4539	111993		41751	6969	48720	156259	316972	0.18804
1993	36515	24332	6240	1077	0	1632	69796		0	481	481	135811	206088	0.18421
1994	39783	14838	10870	446	1950	238	68125		0	0	0	126486	194611	0.18119
1995	72994	29224	13354	100	3380	2606	121658		30199	0	30199	121078	272935	0.17811
1996	35895	30833	7375	1203	0	3523	78829		0	0	0	111064	189893	0.17466
1997	51511	13680	17579	0	0	2182	84952		0	0	0	111675	196627	0.17254
1998	49590	8378	8217	0	0	1956	68141		0	0	0	111666	179807	0.17135
1999	54000	25910	3566	2578	0	320	86374		0	0	0	112352	198726	0.1705
2000	50554	11717	11119	385	6005	287	80067		5885	0	5885	111640	197592	0.16766
2001	53146	12266	13876	138	0	227	79653		0	0	0	110839	190492	0.16492
2002	42203	11164	7496	237	726	1899	63725		0	0	0	110222	173947	1.061
2003	52274	9135	4289	157	2600	4389	72844		0	0	0	51615	124459	1.04
2004	70336	28934	6912	5104	0	534	111820		0	0	0	66487	178307	1.018
2005	37604	24709	5799	3057	1387	0	72556		0	0	0	103504	176060	1
2006	47365	12450	12899	3692	0	3027	79433		35867	0	35867	88759	204059	1
2007	24644	7755	5014	2836	48183	0	88432		35060	0	35060	89648	213140	1
Total	1699756	874999	279275	26768	75614	54117	3010529		178629	84257	262886	3838614	7112029	1
<i>Moy/an</i>	58612	30172	9630	923	2607	1866	103811		6160	2905	9065	132367	245242	

soit, 89 euros/ha/an.

Bilan économique (en € constants) Période 1979/2007

Moyenne annuelle		
Recettes	Dépenses	Bilan
1320236	245242	+ 1074994

Soit un **bilan positif de 392 €/ha/an** ; en considérant la surface géographique boisée de la forêt de Blois, soit 2743.55 ha.)

3.2 - AUTRES ACTIONS CONCERNANT LES MILIEUX NATURELS DE LA FORET

Néant.

3.3 - ETAT DES LIMITES ET EQUIPEMENTS

3.3.1 - Matérialisation des limites périmétrales

Le périmètre de la forêt, d'environ 33 km de développement, est le plus souvent matérialisé par un fossé assez profond. (cf. paragraphe 0.3 du présent aménagement).

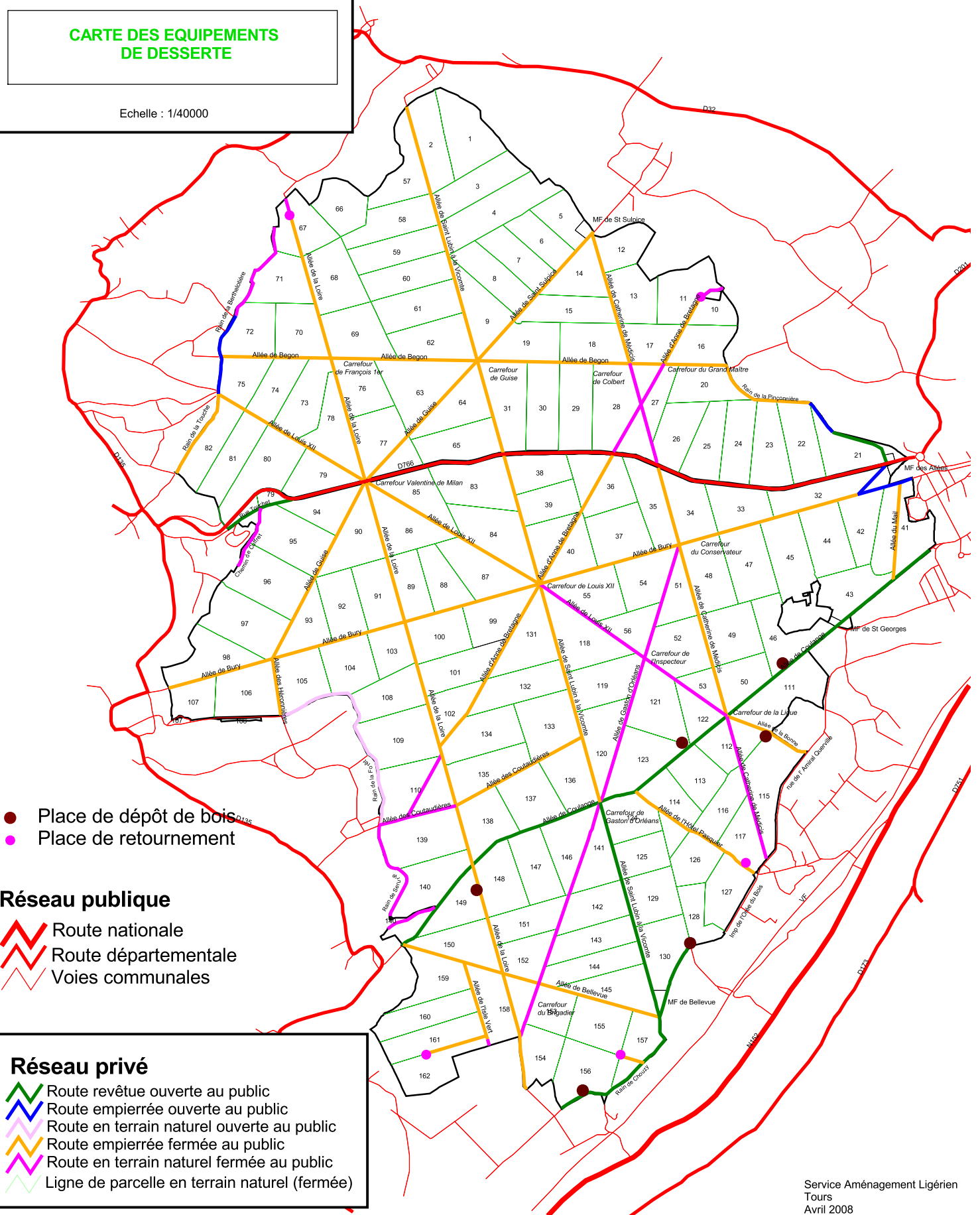
Le détail des limites est le suivant :

FORET DOMANIALE DE BLOIS

SURFACE : 2749 ha 45

CARTE DES EQUIPEMENTS DE DESSERTE

Echelle : 1/40000



- Place de dépôt de bois
- Place de retournement

Réseau public

- Route nationale
- Route départementale
- Voies communales

Réseau privé

- Route revêtue ouverte au public
- Route empierrée ouverte au public
- Route en terrain naturel ouverte au public
- Route empierrée fermée au public
- Route en terrain naturel fermée au public
- Ligne de parcelle en terrain naturel (fermée)

matérialisation	propriétaire	longueur (ml)
fossé	Etat	22900
	Privé (riverain)	3540
	Etat /Privé (mitoyen)	1570
	à déterminer	1820
sous-total		29830
clôture	Privé	80
mûr	Privé	830
à préciser	à déterminer	2450
Total		33190

Le périmètre ne prête pas à contestation sur près de 31 km, sinon qu'il est nécessaire de déterminer la propriété du fossé sur 1820ml.

En revanche sur 2, 5km du périmètre, les limites sont à préciser et à matérialiser.

En ce qui concerne les chemins de rain, bordiers de la forêt, appartenant à l'Etat tels que : le rain de la Berthelotière, le rain de la forêt et le rain de la Serurie, ceux ci doivent être cadastrés pour pouvoir être intégrés à la surface de la forêt. La cellule foncière territoriale de l'ONF a été saisie de ce dossier.

3.3.2 - Equipements de desserte (cf. carte des équipements de desserte)

3.3.2.1 - Réseau privé

Nom de la route forestière	Longueur totale (m)	Routes en terrain naturel			Routes empierrées				Routes revêtues			
		Longueur (m)	Largeur de l'emprise (m)	Longueur ouverte à la circulation au public(m)	Longueur (m)	Largeur de l'emprise (m)	Largeur de la chaussée (m)	Longueur ouverte à la circulation au public(m)	Longueur (m)	Largeur de l'emprise (m)	Largeur de la chaussée (m)	Longueur ouverte à la circulation au public(m)
Allée de Coulanges	5348								5348	13.5	5	5348
Allée de Guise	2873				2873	11	3.5					
Allée de Louis XII	4776	1831	14		2945	12	3					
Allée de la Loire	7346	133	12		7213	12	3					
Allée de Bellevue	2129				2129	14	3					
Allée de l'Isle Vert	695	54	12		641	12	2.5					
Allée de Gaston d'Orléans	4126	4126	12.5									
Allée de l'Hôtel Pasquier	1162				1162	14.5	3.5					
Allée d'Anne de Bretagne	4907	1584	10		3323	11	3					
Allée du Mail	777				777	7.5	4					
Allée des Héronnières	455				455	11	3.5					
Allée de St Sulpice	1385				1385	20	4					
Allée de la Bonne	705				705	11	3.5					
Allée de St Lubin à la	7541				5759	20	3		1782	20	4	1782

Nom de la route forestière	Longueur totale (m)	Routes en terrain naturel			Routes empierrées				Routes revêtues			
		Longueur (m)	Largeur de l'emprise (m)	Longueur ouverte à la circulation au public(m)	Longueur (m)	Largeur de l'emprise (m)	Largeur de la chaussée (m)	Longueur ouverte à la circulation au public(m)	Longueur (m)	Largeur de l'emprise (m)	Largeur de la chaussée (m)	Longueur ouverte à la circulation au public(m)
		Vicomté										
Allée de Bégon	4044				4044	13	3.5					
Allée de Bury	6164				6164	20	3.5	455				
Allée de Catherine de Médicis	5143	2006	13		3137	13	3					
Allée des Courtaudières	1781	636	11		1145	11	3					
Rain de la Berthelotière	1506	842	3		664	12	3	664				
Rain de Chouzy	1856								1856	12	4	1856
Rain de la Forêt	1721	1721	10	1721								
Rain de la Sérurie	858	858	15									
Rain de la Pinçonnière	1640				1107		3.5	1107	533		3.5	533
Rain de la Touche	734				734	12	3					
Rue Touchet	581								581	12	4	581
Chemin de Cuffret	513	513	2.5									
Impasse de l'Orée des Bois	506								506	11	3.5	506
Ligne de parcelle 161/162	498				498	7.5	3.5					
dans parcelle 32	311				311	20	3.5	311				
dans parcelle 140	421	421	3									
dans parcelle 157	203				203	16	3.5					
TOTAL	72705	14725		1721	47374			1724	10606			10606

Remarque : Emprise = plate-forme + fossés

- Routes revêtues (11 km)

Elles sont entièrement ouvertes à la circulation du public.

Elles sont en bon état , à l'exception du rain de la Pinçonnière.

L'entretien de ces routes est assuré au titre de concession par les Collectivités locales utilisatrices, à savoir:

Nom de la route forestière	Entretien
Allée de Coulanges	Conseil Général du Loir et Cher
Allée de St Lubin à la Vicomté	Commune de Chouzy sur Cisse
Rain de Chouzy	Commune de Chouzy sur Cisse
Rain de la Pinçonnière	Centre hospitalier de Blois
Rue Touchet	Commune de Molineuf
Impasse de l'Orée des Bois	Ville de Blois

- Routes empierrées (47 km)

Ce réseau compte 5 places de retournement

L'état des routes est globalement bon , à l'exception:

Allée de St-Lubin sur 700m (limite des parcelles 2/57)

Allée de Bellevue sur 350m (limite des parcelles 144/145/153)

Allée de Louis XII sur 900m (limite des parcelles 73/78/79/80)

Allée Catherine de Médicis sur 750m (limite des parcelles 12/13/14/15)

4% seulement de ce réseau est ouvert à la circulation publique (1.7km).

L'entretien général des chaussées (comblement des nids de poule et rechargements ponctuels) est réalisé chaque année. Ces travaux sont à la charge exclusive de l'ONF.

- Routes en terrain naturel (15 km)

L'état de ces routes est globalement bon. Mais il s'agit d'un réseau impraticable en période hivernale. Toutes ces routes sont fermées à la circulation publique à l'exception du rain de la forêt . L'entretien de ces routes est à la charge exclusive de l'ONF.

- Lignes de parcelles (76 km)

Ces lignes en terrain naturel sont, elles aussi, fermées à la circulation publique car très fragiles. Il s'agit de lignes enherbées qui doivent être fauchées annuellement. Ces lignes n'ont pas le statut de routes mais elles font partie intégrante du réseau de desserte car elles sont indispensables à la réalisation des débardages.

3.3.2.2 - Réseau public

Les routes publiques principales qui contribuent à la desserte de la forêt de Blois sont:

nature de la voirie	Nom de la route	Longueur de la route à l'intérieur de la forêt ou jouxtant le périmètre de la forêt (km)
départementale	RD 766	5.7
communale	VC n°1 (bordure parcelles 106 et 107)	0.7
	Rue de l'Amiral Querville (bordure des parcelles 111, 115 et 117)	1.8
	TOTAL	8.2

3.3.2.3 - Densité du réseau

La densité totale du réseau privé est de 5.4km/100 ha (y compris les lignes de parcelles). Sans les lignes de parcelles cette densité est de 2,6 km/100 ha.

En y incluant les routes principales publiques la densité totale du réseau est de 5,7 km/100ha.

Cette densité du réseau est largement suffisante pour assurer la desserte du massif et une bonne commercialisation des produits.

Il n'y a pas lieu en conséquence de créer de routes supplémentaires mais il y a nécessité en revanche d'empiercer quelques parties de routes actuellement en terrain naturel car certaines parcelles sont encore difficilement accessibles.

3.3.2.4 - Places de dépôt de bois

La forêt compte six places de dépôt de bois aménagées, situées en bordure des routes ouvertes à la circulation du public. Il s'agit de plates-formes entièrement empierrées dont la surface varie de 8 à 22 ares chacune . Elles permettent le stockage des bois et offrent aux grumiers une place suffisante pour manœuvrer en toute sécurité, lors de l'enlèvement des bois.

La forêt étant dotée d'un réseau de desserte empierré important, fermé à la circulation du public, le stockage et l'enlèvement des bois ne pose généralement pas de problème sur le reste du massif.

3.3.3 - Réseau d'assainissement des parcelles

La forêt de Blois est naturellement bien drainée. Il n'existe aucune zone mouilleuse.

Le réseau de fossés, peu dense, à l'intérieur des parcelles est en bon état. Il ne nécessite pas de travaux de curage. Cependant il convient d'être vigilant au moment des régénérations.

Dans les parcelles concernées par la régénération le curage des fossés existants doit être réalisé et s'il n'existe pas de fossés, il peut être nécessaire d'en créer.



FORET DOMANIALE DE BLOIS

SURFACE : 2749 ha 45

CARTE DES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Echelle : 1/40000



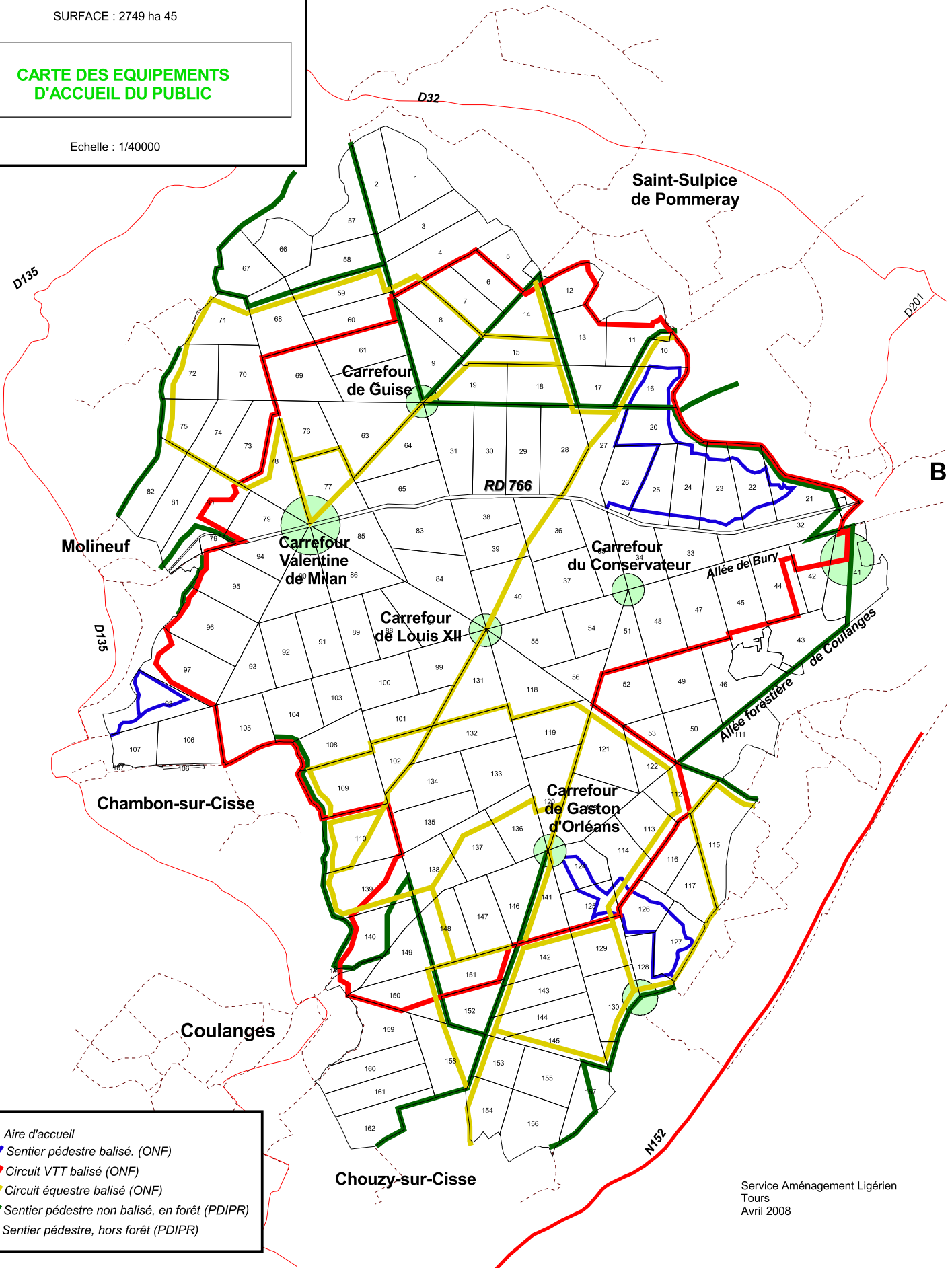
Office National des Forêts

FORET DOMANIALE DE BLOIS

SURFACE : 2749 ha 45

CARTE DES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Echelle : 1/40000



- Aire d'accueil
- Sentier pédestre balisé. (ONF)
- Circuit VTT balisé (ONF)
- Circuit équestre balisé (ONF)
- Sentier pédestre non balisé, en forêt (PDIPR)
- Sentier pédestre, hors forêt (PDIPR)

Service Aménagement Ligérien
Tours
Avril 2008

Version approuvée

3.3.4 - Equipements cynégétiques

Il n'existe pas d'équipements spécifiques en forêt de Blois.

Les régénérations doivent continuer d'y être menées sans engrillagement.

Le biotope, offert aux animaux (chevreuils) est suffisant. Il n'y a pas lieu de créer d'équipements cynégétiques particuliers.

En revanche, la fréquentation du public étant importante, il faudrait, pour des raisons de sécurité, augmenter le nombre des panneaux de signalisation prévenant "de l'exercice de la chasse". Il est nécessaire que toutes les grandes allées en soient équipées.

3.3.5 - Equipements concernant les risques d'incendie

Les risques étant très faibles en forêt de Blois, aucun équipement n'a été mis en œuvre pour lutter contre les incendies et il n'y a pas lieu de prévoir des aménagements spécifiques à réaliser dans le cadre du nouvel aménagement.

3.3.6 - Equipements pour l'accueil du public

(cf. carte des équipements d'accueil du public)

La forêt de Blois compte :

- 7 zones d'accueil du public équipées de tables de pique-nique, de bancs et de panneaux d'information; parmi ces sept zones, deux sont particulièrement prisées : celle du carrefour de Valentine de Milan en bordure de la D.766 et celle du Mail, à proximité immédiate de la Ville de Blois.

A ces aires d'accueil privilégiées s'ajoutent quelques aménagements dispersés en bordure de la D.766, l'allée de Bury et l'allée de Coulanges.

- 3 sentiers pédestres balisés (11 km)
- 1 circuit VTT balisé (23 km)
- 1 circuit équestre balisé (36 km)

Par ailleurs, au titre d'une convention établie avec le Conseil Général du Loir et Cher, la forêt de Blois offre 30km environ de sentiers pédestres non balisés dans le cadre du PDIPR (plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée).

Ainsi existe-t'il une continuité entre les sentiers pédestres à l'intérieur de la forêt et les divers itinéraires de promenade et de randonnée situés à l'extérieur de la forêt.

Sur demande du Conseil général du Loir et Cher, une étude a été réalisée en 2005 par l'ONF. L'objet de cette étude était de dénombrer les équipements d'accueil du public existant dans les forêts domaniales du Loir et Cher, d'en déterminer l'état et de hiérarchiser les interventions à effectuer. Cette étude fait apparaître que la forêt de Blois est très bien équipée mais en revanche celle qui présente le plus d'équipements dégradés.

Pour maintenir un caractère accueillant à la forêt et assurer la sécurité des personnes, il est nécessaire d'entretenir et de remplacer les équipements vétustes ou dégradés.

Les coûts de ces travaux figurent dans l'étude de 2005.

Sans une aide financière extérieure, l'ONF n'est pas en mesure d'assurer l'entretien et le renouvellement des équipements existants en forêt de Blois.

Aucun travaux d'investissement n'ont été réalisés depuis 1999 et les travaux d'entretien sont de plus en plus réduits.

3.3.7 - Dispositifs de recherche

Nature de la recherche	Référence de la recherche	responsable de la recherche	Durée de la recherche		Parcelle	Surface concernée (ha)
			début	fin		
Production du chêne selon des modalités différentes d'éclaircies		INRA Nancy (anciennement CNRF)	1925	lors de la régénération	131	5.32
			1925		119	2.95
			1927		33	1.52
			1928		40	2.75
			1999		78	1.96
Placette RENECOFOR	CHS41	ONF DT Centre Ouest	1992	2022	131	1.00

4 - SYNTHÈSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX - DURÉE D'APPLICATION DE L'AMÉNAGEMENT : 20 ANS, 2009 - 2028

4.1 - SYNTHÈSE DES PROBLÈMES POSES - SOLUTIONS ENVISAGÉES

Les problèmes sont les suivants :

A. Les peuplements

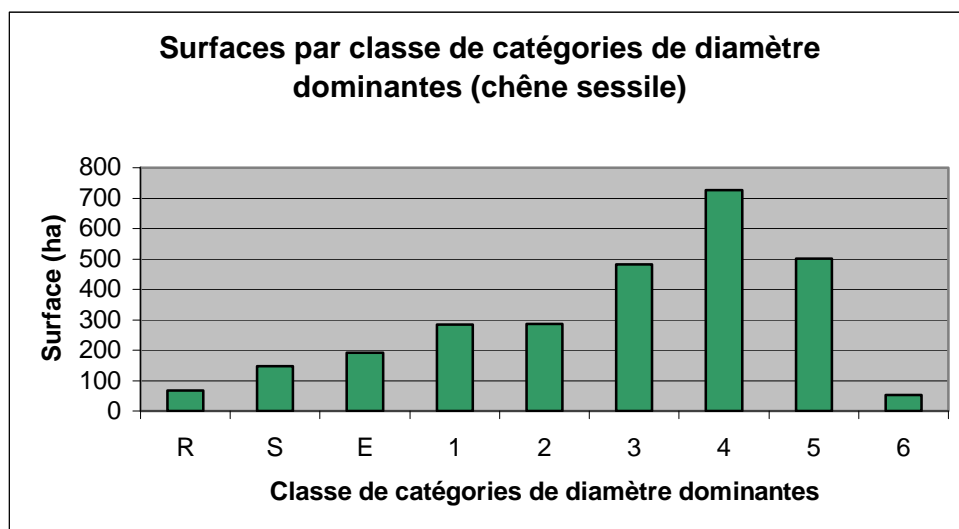
La forêt de Blois est une Chênaie de qualité, en bon état sanitaire.

Le chêne représente près de 100 % des peuplements.

Elle est composée très majoritairement de chêne sessile.

Elle a une structure très régulière.

La composition des peuplements par catégories de diamètre dominantes en 2008 est la suivante :



R = Régénération

S = semis ou plantation (hauteur < 3m), coupes de régénération terminées

E = Education (3<hauteur<10-12m)

1 = Diamètre moyen 10 – 15 cm

2 = Diamètre moyen 20 – 25 cm

3 = Diamètre moyen 30 – 35 cm

4 = Diamètre moyen 40 – 45 cm

5 = Diamètre moyen 50 – 55 cm

6 = Diamètre moyen 60 – 65 cm

La forêt de Blois est une forêt déséquilibrée.

elle est excédentaire en bois de diamètre 40/45cm. Elle est déficitaire en gros bois.

- la classe "4", de diamètre 40/45cm, représente 726 ha de peuplements.

Ce sont des peuplements de faibles dimensions, au regard de leur âge moyen de 145 ans.

- la classe "5", de diamètre 50/55cm, représente 502 ha de peuplements.

Elle est composée de peuplements d'âge moyen de 174 ans.

12% seulement de ces peuplements présentent un diamètre moyen des 70 + gros chêne/ha \geq 62cm.

- la classe "6", de diamètre 60/55cm, , représente 53 ha de peuplements.

Elle est composée de peuplements d'âge moyen de plus de 210ans.

95% de ces peuplements présentent un diamètre moyen des 70 + gros chêne/ha \geq 62cm.

B. L'infrastructure

Le réseau de desserte est globalement en bon état. La densité du réseau est importante. Néanmoins certaines parcelles ne sont pas encore accessibles aux grumiers.

C. La cynégétique

On ne constate pas de dégâts de gibier en forêt domaniale de Blois.

D. Paysage

La forêt de Blois est une forêt déséquilibrée. Elle compte peu de vieux bois. Les vieux bois sont concentrés essentiellement en deux points de la forêt. A l'Est de la forêt en zone à forte sensibilité paysagère et au Sud -Est en zone à sensibilité paysagère moyenne.

Du fait de la concentration des vieux bois, l'aspect paysager va inévitablement être modifié dans ces deux secteurs, lors des ouvertures en régénération.

E. Biodiversité

La forêt recèle des espèces protégées tant sur le plan floristique que faunistique (cf. Titre1). Il y a lieu de veiller à la préservation de ce patrimoine.

F. Accueil du public

La forêt de Blois fait l'objet d'une fréquentation importante de voisinage.

L'accueil du public fait partie intégrante des objectifs assignés au massif.

La forêt est dotée d'équipements spécifiques pour l'accueil du public (aires de pique-nique, circuits divers) dont l'état est préoccupant..

Des travaux importants d'entretien sont nécessaires.

Les solutions envisagées sont les suivantes :

A. Les peuplements

- Equilibre – Effort de régénération :

La forêt domaniale de Blois appartient au bassin de production « de la chênaie atlantique ».

Dans ce contexte élargi, le raisonnement doit être global.

L'effort de régénération s'inscrit dans le cadre de l'effort global de régénération attendu au niveau du bassin.

L'équilibre des différentes classes de diamètre, en forêt de Blois, n'est pas un critère pertinent.

Le critère qui prévaut dans cette forêt, eu égard à la qualité des bois, est de ne pas faire de sacrifice d'exploitabilité.

L'effort de régénération sera limité, en application des critères de régénération retenus au titre de la Directive Régionale d'aménagement du bassin ligérien.

Pour être mis en régénération, les peuplements de chêne doivent appartenir à la classe de diamètre 70cm pour les bois de haute qualité et 60cm pour les bois de qualité moyenne.

- Préservation d'une partie du capital :

Comme l'a fait l'aménagiste précédent, nous avons le devoir « d'épargner » une partie du capital pour perpétuer la tradition du Chêne de haute qualité en forêt de Blois.

Dans cette intention, deux îlots de vieillissement seront créés pour conserver une partie des plus vieux peuplements de classe "6".

0ha 61 en parcelle 27

11ha 38 en parcelle 41

- Principe de précaution :

Quelques parcelles appartenant au groupe de d'amélioration seront identifiées pour constituer un groupe « d'attente ».

Ces parcelles, aux caractéristiques proches de celles mises en régénération, permettront de faire face à d'éventuels déficits de surface à ouvrir au niveau du bassin de production ou à régler si nécessaire le problème de continuité avec l'aménagement suivant.

B. L'infrastructure

L'objectif est d'avoir un réseau de desserte optimum, en bon état, de sorte à diminuer les coûts d'exploitation et valoriser les produits.

Pour atteindre cet objectif il faut:

- entretenir le réseau existant
- compléter le réseau pour permettre à toutes les parcelles d'être accessibles aux grumiers.

C. La cynégétique

Il est impératif que les régénérations naturelles puissent continuer d'être menées sans engrillagement.

Les comptages chevreuil (IKA) doivent se poursuivre. Il est nécessaire de bien appréhender la population existante.

Pour de raisons de sécurité du public, il est indispensable d'augmenter le nombre des panneaux prévenant de l'exercice de la chasse. Toutes les grandes allées forestières doivent en être équipées.

D. Paysages

Pour limiter l'impact paysager lié aux coupes de régénération qui vont être engagées, il est nécessaire :

- que les ouvertures en régénération soient étalées tout au long de l'aménagement.
- qu'une partie des vieux peuplements situés dans le secteur Est, en zone à forte sensibilité paysagère, soit épargnée.

E. Biodiversité

La gestion de la forêt doit être conduite en référence aux fiches biodiversité émises par la DT Centre-Ouest et les réseaux naturalistes de l'Etablissement.

F. Accueil du public

Les travaux d'entretien réclamés pour le maintien des équipements existants sont onéreux. La recherche et l'obtention de financements extérieurs sont indispensables pour ne pas compromettre le schéma actuel d'accueil du public, en forêt de Blois.

4.2 - OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES

La forêt constitue une série unique ayant les objectifs principaux indiqués dans le tableau ci-dessous.

Série	Surface (ha)	Parcelles	Objectifs	
			<i>principal</i>	<i>associé</i>
Unique	2743.55	1 à 162	Production et protection générale des milieux et des paysages	Accueil du public

4.3 - DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE UNIQUE

4.3.1 - Mode de traitement - Méthode d'aménagement

Le traitement est celui de la futaie régulière

La méthode d'aménagement retenue consiste à prévoir un ensemencement continu durant toute la période d'aménagement afin d'assurer la continuité des récoltes.

Mode	Code	Parcelles	Surface (ha)
FUTAIE REGULIERE	FR	1 à 162	2743.55
TOTAL			2743.55

Remarque : sont inclus dans le groupe traité en futaie régulière les îlots de vieillissement paysagers (parcelles 27B et 41D).

4.3.2 - Essences objectif et critères d'exploitabilité.

Les essences principales objectifs, à long terme, sont :

- le chêne sessile et accessoirement le pin sylvestre et le pin laricio

les critères d'exploitabilité sont les suivants :

Essences principales objectifs	Traitement	Essences secondaires associées	Surfaces partielles	Surfaces pour chaque essence objectif		Optimum d'exploitabilité de l'essence principale		Maximum d'exploitabilité de l'essence principale	
			ha	ha	%	age	Ø(cm)	age	Ø(cm)
CHE	FR	Etage dominant : hêtre, alisier torminal Sous-étage : charme, hêtre	2727.84	2739.22	100	180	60 70	250	80 90
	îlot de vieillissement (paysager)		11.38			250	80	270	90
P.S	FR	Etage dominant : chêne, hêtre Sous-étage: chêne, hêtre	2.11	2.11	non significatif	90	45	120	60
P.L	FR	Etage dominant : pin sylvestre, chêne Sous-étage: chêne, châtaignier, hêtre	2, 22	2.22	insignifiant	100	60	120	70
TOTAL			2743.55		100				

En ce qui concerne le chêne traité en futaie régulière deux diamètres d'exploitabilité sont retenus :

- 60 cm pour les peuplements de qualité moyenne,
- 70cm pour les peuplements de haute qualité.

La répartition comparative des essences forestières entre la situation en début d'aménagement, en fin d'aménagement et à long terme ne change pas :

Essences	Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée)		
	Actuelle	A l'issue de l'aménagement	A long terme
CHE	100	100	100
AFP	non significatif	non significatif	0
P.S	non significatif	non significatif	non significatif
P.L	non significatif	non significatif	non significatif
TOTAL	100	100	100

Le chêne rouge d'Amérique (parcelle73B) disparaît, à long terme, au profit du pin sylvestre

4.3.3 – Détermination de l'effort de régénération

Surface à régénérer d'équilibre (Se)

(cf les DRA- SRA)

Pour les peuplements à objectif CHE

Surface à régénérer d'équilibre = $\frac{S}{\text{Age}} (1 - \text{IS} - \text{IV}) \times d$

Avec: S = 2739ha 22

IS = 0,5%

âge = 180ans

IV = 3.5%

d = 20 ans

soit , Surface à régénérer d'équilibre = 292ha 18

Pour tous les peuplements (objectif CHS + P.S + P.L)

$$\text{Se} = 292.18 + \frac{2.11 \times 20}{90} + \frac{2.22 \times 20}{100}$$

soit : Se = 293.11 ha , arrondi à 293 ha.

Surface à régénérer maximale théorique (Sm)

C'est la durée de survie maximale des peuplements qui conditionne la surface maximale théorique à régénérer (cf. annexe 6).

La surface à régénérer maximale théorique correspond à la contrainte maximale soit :

Sm = 49ha 58, arrondi à 50 ha

Surface à régénérer minimale théorique (Sd)

C'est la durée de survie minimale des peuplements qui conditionne la surface minimale théorique à régénérer (cf. annexe 6).

La surface à régénérer minimale théorique correspond à la contrainte minimale soit :

Sd = 320.88 ha arrondi à 321 ha.

Ainsi on a : Sm < Se < Sd

La surface d'équilibre Se est en conséquence la référence théorique préférée qu'il convient de comparer à l'effort de régénération proposé (Er).

Effort de régénération proposé (Er)

(cf. annexe n°7)

La sélection des parcelles ou sous-parcelles à régénérer a été établie à partir des critères suivants :

- Le diamètre moyen (quadratique) des 70 plus gros chênes/ha.
- Le pourcentage de chêne de qualité (en surface terrière).

Les peuplements qui présentent une proportion de qualité chêne >= à 30% sont des peuplements de haute qualité (HQ). Les autres sont de qualité moyenne (QM).

Les peuplements de haute qualité qui présentent un diamètre des 70 plus gros chêne/ha >= 62cm et ceux de qualité moyenne un diamètre des 70 plus gros chêne/ha >= 52cm, en début d'aménagement sont des peuplements régénérables. Ils constituent la surface disponible à la régénération.

Ils atteindront respectivement le seuil d'exploitabilité de 70cm pour les peuplements de haute qualité et 60cm pour les peuplements de qualité moyenne, en cours d'aménagement.

Il est ainsi composé :

Parcelle ou sous-parcelle	Surface SIG (ha)	Age (en 2008)	Type peuplement	H0	% Qualité	Qualité	Ø moyen des 70 + gros chêne/ha
94B	6.76	220	FCHE6	37	32	HQ	0.69
23B	14.67	195 à 213	FCHE5	33	7	QM	0.67
44B	5.26	208	FCHE6	35	2	QM	0.67
51A	2.26	218	FCHE6	31	21	QM	0.67
21B	11.42	195 à 210	FCHE5	32	27	QM	0.66
41A	3.51	208	FCHE6	33	23	QM	0.65
33	14.92	202	FCHE5	36	34	HQ	0.64
152	12.66	213 à 223	FCHE6	32	26	QM	0.64
22B	1.59	60 à 62	FCHE3				
22C	10.08	195 à 210	FCHE5	34	29	QM	0.63
113A	6.76	198 à 204	FCHE5	34	17	QM	0.62
42B	10.43	208 à 218	FCHE5	34	11	QM	0.61
69A	1.95	130 à 150	FCHE4				
69B	18	171	FCHE5	36	42	HQ	0.61
145	16.84	205 à 218	FCHE5	31	10	QM	0.61
115B	13.82	202	FCHE5	34	23	QM	0.6
126	12.48	198	FCHE5	32	12	QM	0.6
74	13.52	148 à 158	FCHE5	30	29	QM	0.57
117B	12.47	204	FCHE5	28	13	QM	0.57
75	12.54	148 à 158	FCHE5	26	23	QM	0.55
127B	13.56	198	FCHE5	32	18	QM	0.54
TOTAL	215.50						

L'ensemble de ces unités de gestion répondent aux critères de sélection , à l'exception des unités :

- 69A .Cette unité n'a pas été inventoriée. Elle est de faible surface(1.95ha) ; on décide de la régénérer avec le reste de la parcelle.
- 22B. Cette unité a été inventoriée avec la 22C. Nous n'avons pas de données d'inventaire spécifiques pour cette unité. Il s'agit d'un peuplement mal venant de faible surface(1,59ha) ; on décide de la régénérer avec le reste de la parcelle.

Deux unités de gestion, répondant aux critères de sélection, n'ont pas été intégrées à l'effort de régénération. Il s'agit des unités:

- 27B (0,61ha). Cette unité est constitué du plus vieux peuplement de la forêt (243 ans). Dans cette unité se trouve une jumelle de chêne remarquable.
- 41D(11,38ha) Cette unité est situé en zone à très forte sensibilité paysagère. Il s'agit d'un vieux peuplement de 208 ans.

On décide de classer ces deux unités en îlot de vieillissement.

SOIT : ER = 215.50 HA

Il n'est pas possible de proposer un effort de régénération à hauteur de la surface de référence sans réaliser un sacrifice d'exploitabilité important.

On a en conséquence : Er = 73% de Se

Groupe de régénération proposé (GR)

GR = Er + report de l'aménagement précédent

Les parcelles ou sous-parcelles composant le report de l'aménagement précédent sont les suivantes :

Parcelle ou sous-parcelle	Surface SIG (ha)	Type peuplement
21A	2.69	FCHER
22A	5.32	FCHER
23A	3.13	FCHER
42A	3.59	FCHER
44A	4.46	FCHER
52A	5.24	FCHER
67A	0.98	FCHER
94A	6.15	FCHER
115A	9.13	FCHER
117A	0.16	FCHER
127A	1.99	FCHER
155A	6.39	FCHER
156A	2.69	FCHER
162	15.81	FCHER
TOTAL	67.73	

Dans ce tableau les surfaces prises en compte sont des surfaces géographiques, ce qui explique la différence avec la surface en cours de régénération de 65 ha 26 indiquée au « titre 3 » du présent aménagement.

Soit, **GR = 215.50 ha + 67.73 ha = 283.23 ha**

Avec :

Surfaces du Groupe de Régénération	Parcelles ou sous-parcelles	Essence objectif	Report de l'aménagement précédent (ha)	Effort de régénération (ha)
Régénération entamée à terminer	21A, 22A, 23A, 42A, 44A, 52A, 67A, 94A, 115A, 117A, 127A, 155A, 156A et 162	CHE	67.73	
<i>Sous-total</i>			67.73	
Régénération à ouvrir et à terminer	21B, 22B et C, 23B, 33, 41A, 44B, 51A, 94B, 113A, 126, 145 et 152	CHE		119.21
<i>Sous-total</i>				119.21
Régénération à ouvrir sans terminer	42B, 69A et B, 74, 75, 115B, 117B et 127B	CHE		96.29
<i>Sous-total</i>				96.29
TOTAL			67.73	215.50

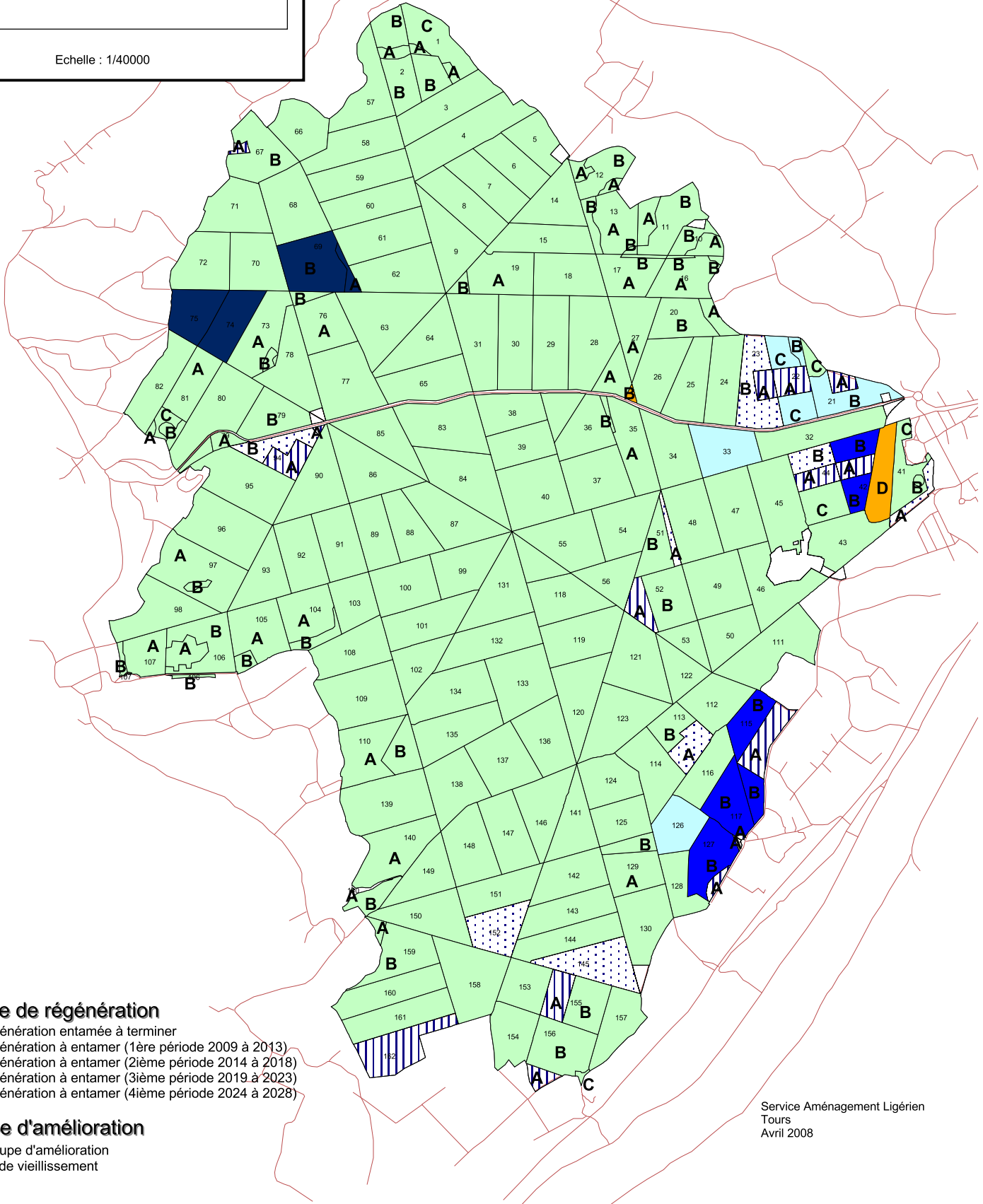
La durée de régénération pour le chêne en forêt de Blois étant de 10 ans, on a alors :
surface à ouvrir sans terminer = 3^{ème} période + 4^{ème} période.

FORET DOMANIALE DE BLOIS

SURFACE : 2749 ha 45

CARTE D'AMENAGEMENT

Echelle : 1/40000



Groupe de régénération

- Régénération entamée à terminer
- Régénération à entamer (1ère période 2009 à 2013)
- Régénération à entamer (2ième période 2014 à 2018)
- Régénération à entamer (3ième période 2019 à 2023)
- Régénération à entamer (4ième période 2024 à 2028)

Groupe d'amélioration

- Groupe d'amélioration
- Ilot de vieillissement

Service Aménagement Ligérien
Tours
Avril 2008

4.3.4 – Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles)

(cf carte d'aménagement)

Parcelle	Surface SIG boisée totale	Régénération			Amélioration			Observations	TOTAL
		Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	Type de peuplement	Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	type de peuplement		
1	21.84				1A	1.81	FCHE3		21.84
					1B	6.73	FCHEE		
					1C	13.30	FCHE4		
2	17.19				2A	1.88	FCHE3		17.19
					2B	15.31	FCHE4		
3	17.95					17.95	FCHE4		17.95
4	24.67					24.67	FCHE4		24.67
5	10.77					10.77	FCHE5		10.77
6	12.20					12.20	FCHE4		12.20
7	14.67					14.67	FCHE4		14.67
8	16.35					16.35	FCHE4		16.35
9	17.37					17.37	FCHE4		17.37
10	7.43				10A	3.42	FCHE2		7.43
					10B	4.01	FCHE4		
11	17.30				11A	4.26	FCHE2		17.30
					11B	13.04	FCHE4		
12	12.29				12A	2.98	FCHE2		12.29
					12B	9.31	FCHE4		
13	15.88				13A	12.29	FCHE2		15.88
					13B	3.59	FCHE4		
14	14.87					14.87	FCHE4		14.87
15	15.26					15.26	FCHE4		15.26
16	13.83				16A	12.91	FCHE3		13.83
					16B	0.92	FCHE4		
17	12.96				17A	12.15	FCHE3		12.96
					17B	0.81	FCHE4		
18	16.23					16.23	FCHE2		16.23
19	16.36				19A	14.78	FCHE2		16.36
					19B	1.58	FCHE5		
20	15.04				20A	3.25	FCHE2		15.04
					20B	11.79	FCHE5		
21	16.44	21A	2.69	FCHER	21C	2.33	FCHE2		16.44
		21B	11.42	FCHE5					
22	16.99	22A	5.32	FCHER					16.99
		22B	1.59	FCHE3					
		22C	10.08	FCHE5					
23	17.80	23A	3.13	FCHER					17.80
		23B	14.67	FCHE5					
24	15.87					15.87	FCHE1		15.87
25	14.92					14.92	FCHE2		14.92
26	15.80					15.80	FCHE1		15.80
27	19.90				27A	19.29	FCHE4		19.90
					27B	0.61	FCHE6	îlot de vieillissement	
28	21.62					21.62	FCHE4		21.62
29	19.02					19.02	FCHE4		19.02
30	18.34					18.34	FCHE3		18.34
31	20.99					20.99	FCHE4		20.99
32	17.53					17.53	FCHE3		17.53

Parcelle	Surface SIG boisée totale	Régénération			Amélioration			Observations	TOTAL
		Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	Type de peuplement	Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	type de peuplement		
33	14.92		14.92	FCHE5				14.92	
34	16.65					16.65	FCHE1	16.65	
35	16.35				35A	15.49	FCHE2	16.35	
					35B	0.86	FCHE4		
36	20.18					20.18	FCHE4	20.18	
37	19.13					19.13	FCHE3	19.13	
38	12.96					12.96	FCHE4	12.96	
39	12.72					12.72	FCHE4	12.72	
40	22.72					22.72	FCHE4	22.72	
41	25.24	41A	3.51	FCHE6	41B	0.54	FCHE5	îlot de vieillissement	25.24
					41C	9.81	FCHE6		
					41D	11.38	FCHE6		
42	14.02	42A	3.59	FCHER				14.02	
		42B	10.43	FCHE5					
43	16.08					16.08	FCHEE	16.08	
44	18.36	44A	4.46	FCHER	44C	8.64	FCHE5	18.36	
		44B	5.26	FCHE6					
45	20.91					20.91	FCHEE	20.91	
46	18.07					18.07	FCHE1	18.07	
47	19.89					19.89	FCHE1	19.89	
48	19.11					19.11	FCHE1	19.11	
49	18.58					18.58	FCHEE	18.58	
50	13.58					13.58	FCHE3	13.58	
51	10.76	51A	2.26	FCHE6	51B	8.50	FCHE5	10.76	
52	18.67	52A	5.24	FCHER	52B	13.43	FCHE5	18.67	
53	6.65					6.65	FCHE3	6.65	
54	16.86					16.86	FCHE5	16.86	
55	18.34					18.34	FCHE5	18.34	
56	10.89					10.89	FCHE5	10.89	
57	16.58					16.58	FCHE3	16.58	
58	17.29					17.29	FCHE3	17.29	
59	16.60					16.60	FCHE3	16.60	
60	16.15					16.15	FCHE3	16.15	
61	18.99					18.99	FCHE4	18.99	
62	19.07					19.07	FCHE4	19.07	
63	24.89					24.89	FCHE5	24.89	
64	17.52					17.52	FCHE5	17.52	
65	17.21					17.21	FCHE5	17.21	
66	14.00					14.00	FCHEE	14.00	
67	17.28	67A	0.98	FCHER	67B	16.30	FCHE5	17.28	
68	20.37					20.37	FCHE5	20.37	
69	19.95	69A	1.95	FCHE4				19.95	
		69B	18.00	FCHE5					
70	16.55					16.55	FCHE5	16.55	
71	16.71					16.71	FCHE4	16.71	
72	16.70					16.70	FCHE4	16.70	
73	17.11				73A	16.04	FCHE4	17.11	
					73B	1.07	FAFPE		
74	13.52		13.52	FCHE5				13.52	
75	12.54		12.54	FCHE5				12.54	
76	16.05				76A	14.16	FCHE3	16.05	
					76B	1.89	FCHE5		

Parcelle	Surface SIG boisée totale	Régénération			Amélioration			Observations	TOTAL
		Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	Type de peuplement	Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	type de peuplement		
77	22.18					22.18	FCHE3		22.18
78	17.47					17.47	FCHE2		17.47
79	14.88				79A	2.33	FCHE1		14.88
					79B	12.55	FCHE2		
80	24.48					24.48	FCHE1		24.48
81	16.51				81A	12.18	FCHE1		16.51
					81B	2.11	FCHE3		
					81C	2.22	FP.L2		
82	15.62					15.62	FCHE1		15.62
83	21.84					21.84	FCHE2		21.84
84	22.58					22.58	FCHE3		22.58
85	15.29					15.29	FCHE2		15.29
86	19.01					19.01	FCHE1		19.01
87	19.49					19.49	FCHE3		19.49
88	13.20					13.20	FCHE1		13.20
89	13.30					13.30	FCHEE		13.30
90	18.97					18.97	FCHEE		18.97
91	15.88					15.88	FCHEE		15.88
92	15.87					15.87	FCHEE		15.87
93	13.40					13.40	FCHE5		13.40
94	12.91	94A	6.15	FCHER					12.91
		94B	6.76	FCHE6					
95	23.92					23.92	FCHE5		23.92
96	23.95					23.95	FCHE4		23.95
97	24.14				97A	23.10	FCHE4		24.14
					97B	1.04	FP.SE		
98	18.36					18.36	FCHE4		18.36
99	16.39					16.39	FCHE3		16.39
100	16.64					16.64	FCHE3		16.64
101	16.87					16.87	FCHE3		16.87
102	11.41					11.41	FCHE3		11.41
103	11.55					11.55	FCHE4		11.55
104	16.82				104A	13.66	FCHE2		16.82
					104B	3.16	FCHE4		
105	17.60				105A	15.67	FCHE3		17.60
					105B	1.93	FCHE4		
106	20.22				106A	5.32	FCHE1		20.22
					106B	14.9	FCHE2		
107	10.41				107A	9.33	FCHE2		10.41
					107B	1.08	FCHE3		
108	16.87					16.87	FCHE4		16.87
109	23.81					23.81	FCHE4		23.81
110	24.05				110A	16.38	FCHE3		24.05
					110B	7.67	FCHE4		
111	23.17					23.17	FCHE3		23.17
112	14.56					14.56	FCHE3		14.56
113	13.83	113A	6.76	FCHE5	113B	7.07	FCHE5		13.83
114	16.57					16.57	FCHE5		16.57
115	22.95	115A	9.13	FCHER					22.95
		115B	13.82	FCHE5					
116	12.64					12.64	FCHEE		12.64
117	12.63	117A	0.16	FCHER					12.63
		117B	12.47	FCHE5					

Parcelle	Surface SIG boisée totale	Régénération			Amélioration			Observations	TOTAL
		Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	Type de peuplement	Parcelle ou sous-parcelle	surface (ha)	type de peuplement		
118	22.39					22.39	FCHE5		22.39
119	18.65					18.65	FCHE5		18.65
120	18.03					18.03	FCHE5		18.03
121	20.60					20.60	FCHE4		20.60
122	9.30					9.30	FCHE3		9.30
123	20.71					20.71	FCHE5		20.71
124	14.07					14.07	FCHE4		14.07
125	12.00					12.00	FCHE3		12.00
126	12.48		12.48	FCHE5					12.48
127	15.55	127A	1.99	FCHER					15.55
		127B	13.56	FCHE5					
128	9.85					9.85	FCHE1		9.85
129	16.12				129A	11.89	FCHE1		16.12
					129B	4.23	FCHE3		
130	17.16					17.16	FCHE1		17.16
131	19.29					19.29	FCHE3		19.29
132	18.20					18.20	FCHE3		18.20
133	20.29					20.29	FCHE5		20.29
134	19.31					19.31	FCHE5		19.31
135	17.54					17.54	FCHE4		17.54
136	17.20					17.20	FCHE4		17.20
137	18.45					18.45	FCHE4		18.45
138	17.23					17.23	FCHE4		17.23
139	24.26					24.26	FCHE4		24.26
140	23.96				140A	18.88	FCHE3		23.96
					140B	5.08	CCHE3		
141	13.69					13.69	FCHE3		13.69
142	15.44					15.44	FCHE2		15.44
143	15.29					15.29	FCHE2		15.29
144	14.83					14.83	FCHE2		14.83
145	16.84		16.84	FCHE5					16.84
146	16.56					16.56	FCHE4		16.56
147	16.70					16.70	FCHE4		16.70
148	17.57					17.57	FCHE3		17.57
149	13.89					13.89	FCHE2		13.89
150	17.14					17.14	FCHE2		17.14
151	14.10					14.10	FCHE2		14.10
152	12.66		12.66	FCHE6					12.66
153	11.61					11.61	FCHEE		11.61
154	13.24					13.24	FCHEE		13.24
155	16.87	155A	6.39	FCHER	155B	10.48	FCHES		16.87
156	19.69	156A	2.69	FCHER	156B	16.53	FCHES		19.69
					156C	0.47	FCHE6		
157	13.20					13.20	FCHEE		13.20
158	22.80					22.80	FCHES		22.80
159	15.81				159A	1.31	FCHES		15.81
					159B	14.50	FCHE1		
160	16.18					16.18	FCHE1		16.18
161	16.35					16.35	FCHE1		16.35
162	15.81		15.81	FCHER					15.81
TOTAL	2743.55		283.23			2460.32			2743.55

5 - PROGRAMME D' ACTIONS

5.1 - DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

La cellule foncière de la Direction Territoriale ONF Centre-Ouest a été saisie des problèmes fonciers qui affectent la forêt domaniale de Blois.

Les points litigieux concernent l'infrastructure.

Il s'agit de routes forestières qui appartiennent à l'Etat mais qui figurent au cadastre, le plus souvent, comme des chemins ruraux.

Les routes forestières concernées sont les suivantes :

Route forestière	Commune de situation	Intitulé au cadastre	Longueur concernée (ml)	Observations
Rain de la Berthelotière	Molineuf	Chemin rural dit rain de la Berthelotière	970	
	St Sulpice de Pommeray	Chemin rural dit rain de la Berthelotière	540	
Rain de la Touche	Molineuf	Rain de la Berthelotière	740	
Rue Touchet	Molineuf	Chemin rural n°1 dit la rue Touchet	580	
Rain de la forêt	Chambon sur Cisse	Chemin rural dit du rain de la forêt	1720	
Rain de la Serurie	Chambon sur Cisse	Chemin rural dit de la Sérurie	860	
Allée de Coulanges	Chambon sur Cisse	Allée de Coulanges	2300	La moitié de la route de Coulanges.
TOTAL			7710	

5.2 - PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA PREMIERE SERIE

5.2.1 - Opérations sylvicoles : coupes

Groupe de régénération : GR = 283.23 ha

(cf. carte d'aménagement)

Afin d'assurer une récolte régulière des produits provenant des régénérations, les parcelles à régénérer sont distribuées en quatre sous-groupes.

Chaque sous-groupe est à régénérer ou à entamer durant la période qui lui est affectée.

Pour conduire les régénérations prévues, il est nécessaire d'entamer en régénération, durant la première période quinquennale, une surface plus importante que durant les trois autres périodes.

La répartition des peuplements dans les différentes périodes quinquennales, s'établit selon quatre critères, dont deux principaux :

- le diamètre moyen des 70 plus gros chênes /ha.
- la qualité des peuplements

Les deux autres critères sont :

- l'état sanitaire des peuplements
- l'âge des peuplements.

La régénération des parcelles entamées durant l'aménagement précédent est à achever, au plus tôt. Ces parcelles sont classées en 1^{ère} période quinquennale.

(La durée moyenne de régénération pour le chêne en forêt de Blois est estimée à 10 ans)

Période quinquennale	Parcelle ou sous-parcelle	Type de peuplement	Surface (ha)		Observations	*Code ITTS de régénération
			de la parcelle	à parcourir		
2009 à 2013	21A	FCHER	16.44	2.69	Queue de régénération feuillue	1CHX1
	22A	FCHER	16.99	5.32	Queue de régénération feuillue	1CHX1
	23A	FCHER	17.80	3.13	Queue de régénération feuillue	1CHX1
	42A	FCHER	14.02	3.59	Queue de régénération feuillue	1CHX1
	44A	FCHER	18.36	4.46	Queue de régénération feuillue	1CHX1
	52A	FCHER	18.67	5.24	Queue de régénération feuillue	1CHX1
	67A	FCHER	17.28	0.98	Queue de régénération feuillue	1CHX2
	94A	FCHER	12.91	6.15	Queue de régénération feuillue	1CHX1
	115A	FCHER	22.95	9.13	Queue de régénération feuillue	1CHX1
	117A	FCHER	12.63	0.16	Queue de régénération feuillue	1CHX1
	127A	FCHER	15.55	1.99	Queue de régénération feuillue	1CHX1
	155A	FCHER	16.87	6.39	Queue de régénération feuillue	1CHX2
	156A	FCHER	19.69	2.69	Queue de régénération feuillue	1CHX2
	162	FCHER	15.81	15.81	Queue de régénération feuillue	1CHX2
	23B	FCHE5	17.80	14.67	Peuplement feuillus (CHE) de qualité moyenne (QM)	1CHX1
	41A	FCHE6	25.24	3.51	Peuplement feuillus (CHE) de qualité moyenne (QM)	1CHX1
	44B	FCHE6	18.36	5.26	Peuplement feuillus (CHE) de qualité moyenne (QM)	1CHX1
	51A	FCHE6	10.76	2.26	Peuplement feuillus (CHE) de qualité moyenne (QM)	1CHX1
	94B	FCHE6	12.91	6.76	Peuplement feuillus (CHE) de haute qualité (HQ)	1CHX1
	113A	FCHE5	13.83	6.76	Peuplement feuillus (CHE) de qualité moyenne (QM)	1CHX1
145	FCHE5	16.84	16.84	Peuplement feuillus (CHE) de qualité moyenne (QM)	1CHX1	
152	FCHE6	12.66	12.66	Peuplement feuillus (CHE) de qualité moyenne (QM)	1CHX1	
	<u>Sous-total</u>		136.45			

Période quinquennale	Parcelle ou sous-parcelle	Type de peuplement	Surface (ha)		Observations	*Code ITTS de régénération
			de la parcelle	à parcourir		
2014 à 2018	21B	FCHE5	16.44	11.42	Peuplement feuillus (CHE) de qualité moyenne (QM)	1CHX1
	22B et C	FCHE5 et 3	16.99	11.67	Peuplement feuillus (CHE) de qualité moyenne (QM)	1CHX1
	33	FCHE5	14.92	14.92	Peuplement feuillus (CHE) de haute qualité (HQ)	1CHX1
	126	FCHE5	12.48	12.48	Peuplement feuillus (CHE) de qualité moyenne (QM)	1CHX1
	<i>Sous-total</i>		50.49			
Période quinquennale	Parcelle ou sous-parcelle	Type de peuplement	Surface (ha)		Observations	*Code ITTS de régénération
			de la parcelle	à parcourir		
2019 à 2023	42B	FCHE5	14.02	10.43	Peuplement feuillus (CHE) de qualité moyenne (QM)	1CHX1
	115B	FCHE5	22.95	13.82	Peuplement feuillus (CHE) de qualité moyenne (QM)	1CHX1
	117B	FCHE5	12.63	12.47	Peuplement feuillus (CHE) de qualité moyenne (QM)	1CHX1
	127B	FCHE5	15.55	13.56	Peuplement feuillus (CHE) de qualité moyenne (QM)	1CHX1
	<u>Sous-total</u>		50.28			
2024 à 2028	69A et B	FCHE5 et 4	19.95	19.95	Peuplement feuillus (CHE) de haute qualité (HQ)	1CHX2
	74	FCHE5	13.52	13.52	Peuplement feuillus (CHE) de qualité moyenne (QM)	1CHX2
	75	FCHE5	12.54	12.54	Peuplement feuillus (CHE) de qualité moyenne (QM)	1CHX2
	<u>Sous-total</u>		46.01			
<u>TOTAL</u>			283.23			

*la codification des itinéraires techniques de travaux sylvicoles (ITTS) est rappelée ci-après :

1CHX1 = régénération naturelle de chêne sessile. Type chênaie acidophile.

1CHX2 = régénération naturelle de chêne sessile. Type chênaie acidiphile sèche.

Les deux parcelles pour lesquelles le classement est lié à des problèmes sanitaires sont les parcelles 126 et 145.

La parcelle 21B a été classée en 2^{ème} période pour permettre de résoudre le problème crucial du dépôt des bois dans cette parcelle, durant la 1^{ère} période quinquennale.

Chaque année, il appartiendra au gestionnaire de déterminer parmi les parcelles composant le sous-groupe celles qui devront être retenues pour constituer l'état d'assiette à venir.

Récapitulatif en surface (ha)

Période quinquennale	Queue de régénération	Régénération HQ	Régénération QM	TOTAL
	Essence objectif = CHE			
2009 à 2013	67.73	6.76	61.96	136.45
2014 à 2018		14.92	35.57	50.49
2019 à 2023			50.28	50.28
2024 à 2028		19.95	26.06	46.01
TOTAL	67.73	41.63	173.87	283.23

Certaines parcelles prévues en régénération durant les 3^{ème} et 4^{ème} périodes quinquennales feront l'objet d'une coupe préparatoire à la régénération.

L'objectif de cette coupe est une "décapitalisation raisonnée" avant la mise en ensemencement. Cette coupe sera réalisée 8 ans au minimum avant l'ouverture en régénération.

Les parcelles ou sous-parcelles concernées sont celles qui :

- qui ont fait l'objet d'une coupe d'amélioration 10 ans avant cette coupe préparatoire.
- qui présentent un capital sur pied méritant d'être réduit avant la mise en ensemencement.

Coupes préparatoires à la régénération

Parcelle ou sous-parcelle	Surface (ha)	Type de peuplement	Période quinquennale de passage	Dernier passage en coupe	Proposition de passage en coupe préparatoire à la régénération (Année indicative)
42B	10.43	FCHE5	2019 à 2023	2002	2012
69A et B	19.95	FCHE5 et 4	2024 à 2028	2007	2017
74	13.52	FCHE5	2024 à 2028	2005	2015
75	12.54	FCHE5	2024 à 2028	2007	2017

La réalisation de ces coupes de décapitalisation est subordonnée aux prévisions annuelles de mise en ensemencement qu'aura établi le gestionnaire. C'est donc le gestionnaire qui jugera de l'opportunité de réaliser ces coupes préparatoires.

	En surface terrière (m ²)	En volume (m ³) (avec les houppiers)
Possibilité indicative	26/ha	371/ha
Volume total à récolter (ou surface terrière)	7341	104976
Possibilité annuelle indicative	367	5249

Les prévisions de récoltes ont été établies à partir des inventaires réalisés dans le groupe de régénération avec prise en compte des accroissements escomptés. (cf annexe n°9)

Remarque : cette possibilité indicative régénération inclut les coupes de décapitalisation.

Groupe d'amélioration : 2460.32 ha

Les rotations des coupes d'amélioration retenues pour cet aménagement sont les suivantes:

Peuplements feuillus (CHE)

En référence au guide des sylvicultures de la chênaie atlantique :

- peuplement de moins de 100 ans R= 8 ans
- peuplement de plus de 100 ans R= 10 ans

Avec prévision de la 1^{ère} éclaircie(en moyenne vers 35/40 ans), 12 ans après le façonnage.

Autres peuplements

(AFP,P.S et P.L pour 4ha33).

- 8ans pour P.L
- 10ans pour AFP et P.S.

Parcelles ou sous parcelles	Type de peuplement	Surface concernée (ha)	Rotation des coupes (ans)	Observations
1A,32,41B,44C,52B,67B,93,113B,114,155B,156B,158,159A.	FCHE5	146.41	sans	pas de prélèvement (travaux)
1B,43,92.	FCHEE	38.68	sans	pas de prélèvement (travaux)
106A	FCHE1	5.32	sans	pas de prélèvement (travaux)
2A	FCHE5	1.88	8	
45,49,66,89,90,91,116,153,154,157.	FCHEE	152.33	8	
24,26,34,46,47,48,79A,80,81A,82,86,88,128,129A,130,159B,160,161.	FCHE1	278.14	8	
13A,18,19A,21C,25,34A,78,79B,83,85,104A,107A,142,143,144,149,150,151.	FCHE2	256.87	8	
17A,50,53,77,81B,84,105A,107B,111,122,129B.	FCHE3	132.70	8	
13B,17B,104B,105B.	FCHE4	9.49	8	
81C	FP.L2	2.22	8	
16A,76A,87.	FCHE3	46.56	8 et 10	
10A,11A,12A,20A,106B.	FCHE2	28.81	10	
30,37,57,58,59,60,99,100,101,102,110A,112,125,131,132,140A,141,148.	FCHE3	295.97	10	
140B	CCHE3	5.08	10	
1C,2B,3,4,6,7,8,9,10B,11B,12B,14,15,16B,27A,28,29,40,61,62,71,72,73A,96,97A,98,103,108,109,110B,121,124,135,136,137,138,139,146,147.	FCHE4	715.02	10	
5,19B,20B,51B,54,55,56,63,64,65,68,70,76B,95,118,119,120,123,133,134.	FCHE5	320.46	10	
27B,41C,41D,156C.	FCHE6	22.27	10	P27B et P41D = îlots de vieillissement
73B	FAFPE	1.07	10	passage en coupe en même temps que la parcelle 73A
97B	FP.SE	1.04	10	passage en coupe en même temps que la parcelle 97A
TOTAL		2460.32		

La surface du groupe d'amélioration réellement concernée par un passage en coupe est de :
2460.32- (146.41 + 38.68 + 5.32), soit : 2269.91 ha

L'ordre de passage en coupe a été établi en fonction de l'année du dernier passage en coupe, en appliquant les rotations ci-dessus retenues.

Pour permettre un meilleur étalement des recettes provenant des coupes d'amélioration, le passage en coupe de certaines parcelles ou sous-parcelles a été anticipé ou retardé d'une année. Ce par rapport à l'année normale de passage.

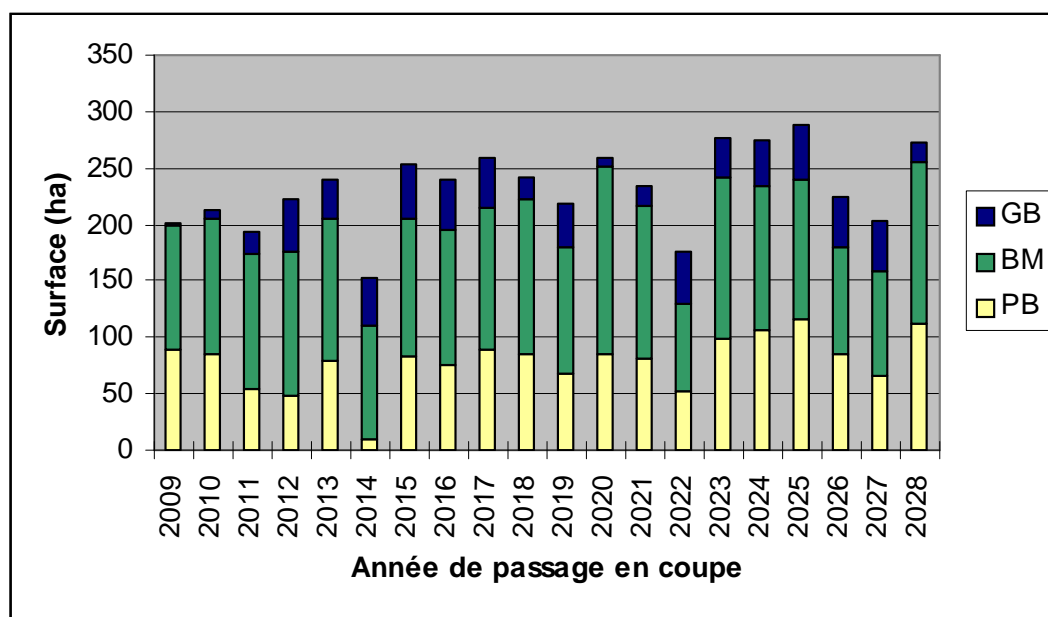
L'état d'assiette des coupes d'amélioration, ainsi établi, fournira annuellement en surface les différents catégories de produits récapitulés ci-après:

Année de passage	Surface (ha) à parcourir												Total (ha)
	FCHE S	FCHE E	FCHE 1	FCHE 2	FCHE 3	CCHE 3	FCHE 4	FCHE 5	FCH E 6	FAFP E	FP.S E	FP.L 2	
2009			67.2	21.24	61.4		49.83	1.89	0.47				202.03
2010			51.56	33.7	19.29		97.3	8.5				2.22	212.57
2011			21.74	32.37	49.21	5.08	66.33	18.03					192.76
2012			17.16	31.47	75.17		52.4	45.6					221.80
2013			13.2	66.86	43.78		81.54	34.38					239.76
2014				9.33	32.22		68.51	20.29	21.19	1.07			152.61
2015			68.29	14.78	51.01		70.73	47.41	0.61				252.83
2016			2.33	72.68	39.61		80.44	44.29					239.35
2017			67.2	21.07	61.4		64.39	44.37					258.43
2018			51.56	33.7	85.05		49.63	18.65				2.22	240.81
2019			33.92	32.81	18.49		93.24	38.94	0.47		1.04		218.91
2020		39.88	17.16	27.21	66.18		100.89	8.5					259.82
2021		13.24	13.2	54.94	62.99	5.08	66.33	18.03					233.81
2022		13.3	24.48	13.59	29.36		48.81	45.6					175.14
2023			68.29	29.68	62.08		81.54	34.38					275.97
2024		29.88	2.33	72.68	53.46		73.6	20.29	21.19	1.07			274.50
2025		30.19	67.2	17.82	53.46		71.54	47.41	0.61				288.23
2026			51.56	33.7	17.29		75.35	44.29				2.22	224.41
2027			33.92	32.64	29.18		63.58	44.37					203.69
2028	1.88	65.72	17.16	27.21	89.28		53.22	18.65					273.12
TOTAL	1.88	192.21	689.46	679.48	999.91	10.16	1409.20	603.87	44.54	2.14	1.04	6.66	4640.55

En réunissant

- FCHE S, FCHE E, FCHE 1, FCHE 2, FAFP E et FP.S E qui représentent essentiellement les petits bois (PB)
- FCHE 3, CCHE 3, FCHE 4 et FP.L 2, les bois moyens (BM)
- FCHE 5 et FCHE 6, les gros bois (GB)

On obtient le diagramme suivant :



Ont été intégrées au groupe d'amélioration, les coupes à réaliser dans les îlots de vieillissement (P27B et P41D), conformément au guide des sylvicultures de la chênaie atlantique.

Afin de faire face à d'éventuels déficits de surface à ouvrir au niveau du bassin de production ou pour assurer la continuité avec l'aménagement suivant, il a été identifié, à l'intérieur de ce groupe d'amélioration, quelques parcelles ou sous-parcelles à gros bois capables d'assurer le relais.

Ces parcelles ou sous-parcelles sont les suivantes :

Parcelle ou sous-parcelle	Type de peuplement	Surface (ha)	Classe d'âge (en 2008)	G en m ² (en 2006)	Qualité	Ø moyen des 70 + gros chêne/ha en 2006 (cm)
123	FCHE5	20.71	178	25.48	QM	53
12B	FCHE4	9.31	148/158	25.70	QM	52
13B	FCHE4	3.59	148/158	25.90	QM	52
119	FCHE5	18.65	178	31.37	HQ	59

Ces parcelles ou sous-parcelles ont été classées par ordre de priorité.

	En surface terrière (m ²) (sans les houppiers)	en volume (m ³) (avec les houppiers)
*Possibilité indicative	9.40/ha	106/ha
Volume total à récolter (ou surface terrière)	23109	260704
Possibilité annuelle indicative	1155	13036

la surface prise en compte pour ce calcul est la surface totale du groupe d'amélioration, à savoir :
2460.32 ha

Les prévisions de récoltes ont été établies à partir des prélèvements type constatés entre 2005 et 2007 dans les futaies de chêne en amélioration. (cf annexe n°9)

Tableau d'assiette des coupes d'amélioration

Année	Unité de gestion	code peuplement	code coupe	surface de l'unité de gestion	surface à parcourir	Observations		
2009	46	FCHE1	APB	18.07	18.07			
	82	FCHE1	APB	15.62	15.62			
	86	FCHE1	APB	19.01	19.01			
	159B	FCHE1	APB	14.5	14.5			
	Sous-total				67.2			
	10A	FCHE2	APB	3.42	3.42			
	21C	FCHE2	APB	2.33	2.33			
	35A	FCHE2	APB	15.49	15.49			
	Sous-total				21.24			
	16A	FCHE3	ABM	12.91	12.91			
	17A	FCHE3	ABM	12.15	12.15			
	76A	FCHE3	ABM	14.16	14.16			
	77	FCHE3	APB	22.18	22.18			
	Sous-total				61.4			
	10B	FCHE4	ABM	4.01	4.01			
	16B	FCHE4	ABM	0.92	0.92			
	17B	FCHE4	ABM	0.81	0.81			
	31	FCHE4	ABM	20.99	20.99			
	97A	FCHE4	ABM	23.1	23.1			
	Sous-total				49.83			
	76B	FCHE5	AGB	1.89	1.89			
	Sous-total				1.89			
	156C	FCHE6	AGB	0.47	0.47			
	Sous-total				0.47			
	Total				202.03			
	2010	24	FCHE1	APB	15.87	15.87		
		26	FCHE1	APB	15.8	15.8		
		47	FCHE1	APB	19.89	19.89		
		Sous-total				51.56		
		18	FCHE2	APB	16.23	16.23		
		78	FCHE2	APB	17.47	17.47	placette INRA = 1.96ha	
		Sous-total				33.7		
		131	FCHE3	ABM	19.29	19.29	placettes INRA = 5.32ha	
		Sous-total				19.29		
		9	FCHE4	ABM	17.37	17.37		
		71	FCHE4	ABM	16.71	16.71		
		98	FCHE4	ABM	18.36	18.36		
		121	FCHE4	ABM	20.6	20.6		
		139	FCHE4	ABM	24.26	24.26		
		Sous-total				97.3		
		51B	FCHE5	AGB	8.5	8.5		
		Sous-total				8.5		
		81C	FP.L2	ABM	2.22	2.22		
		Sous-total				2.22		
		Total				212.57		
		2011	128	FCHE1	APB	9.85	9.85	
			129A	FCHE1	APB	11.89	11.89	
Sous-total						21.74		
12A	FCHE2		APB	2.98	2.98			
85	FCHE2		APB	15.29	15.29			
151	FCHE2		APB	14.1	14.1			
Sous-total				32.37				

Année	Unité de gestion	code peuplement	code coupe	surface de l'unité de gestion	surface à parcourir	Observations
2011	100	FCHE3	ABM	16.64	16.64	
	140B	CCHE3	ABM	5.08	5.08	
	140A	FCHE3	ABM	18.88	18.88	
	141	FCHE3	ABM	13.69	13.69	
	Sous-total				54.29	
	2B	FCHE4	ABM	15.31	15.31	
	12B	FCHE4	ABM	9.31	9.31	
	40	FCHE4	ABM	22.72	22.72	placettes INRA = 2.75ha
	61	FCHE4	ABM	18.99	18.99	
	Sous-total				66.33	
	120	FCHE5	AGB	18.03	18.03	
	Sous-total				18.03	
	Total				192.76	
	2012	130	FCHE1	APB	17.16	17.16
Sous-total					17.16	
11A		FCHE2	APB	4.26	4.26	
13A		FCHE2	APB	12.29	12.29	
25		FCHE2	APB	14.92	14.92	
Sous-total					31.47	
87		FCHE3	ABM	19.49	19.49	
101		FCHE3	ABM	16.87	16.87	
102		FCHE3	ABM	11.41	11.41	
111		FCHE3	ABM	23.17	23.17	
129B		FCHE3	APB	4.23	4.23	
Sous-total					75.17	
11B		FCHE4	ABM	13.04	13.04	
13B		FCHE4	ABM	3.59	3.59	
62		FCHE4	ABM	19.07	19.07	
72		FCHE4	ABM	16.7	16.7	
Sous-total					52.4	
63		FCHE5	AGB	24.89	24.89	
123		FCHE5	AGB	20.71	20.71	
Sous-total					45.6	
Total					221.8	
2013	88	FCHE1	APB	13.2	13.2	
	Sous-total				13.2	
	83	FCHE2	APB	21.84	21.84	
	106B	FCHE2	APB	14.9	14.9	
	143	FCHE2	APB	15.29	15.29	
	144	FCHE2	APB	14.83	14.83	
	Sous-total				66.86	
	50	FCHE3	ABM	13.58	13.58	
	125	FCHE3	ABM	12	12	
	132	FCHE3	ABM	18.2	18.2	
	Sous-total				43.78	
	1C	FCHE4	ABM	13.3	13.3	
	3	FCHE4	ABM	17.95	17.95	
	4	FCHE4	ABM	24.67	24.67	
	103	FCHE4	ABM	11.55	11.55	
	124	FCHE4	ABM	14.07	14.07	
	Sous-total				81.54	
	54	FCHE5	AGB	16.86	16.86	
	64	FCHE5	AGB	17.52	17.52	
Sous-total				34.38		
Total				239.76		

Année	Unité de gestion	code peuplement	code coupe	surface de l'unité de gestion	surface à parcourir	Observations
2014	73B	FAFPE	APB	1.07	1.07	
	Sous-total				1.07	
	107A	FCHE2	APB	9.33	9.33	
	Sous-total				9.33	
	57	FCHE3	ABM	16.58	16.58	
	107B	FCHE3	ABM	1.08	1.08	
	112	FCHE3	ABM	14.56	14.56	
	Sous-total				32.22	
	14	FCHE4	ABM	14.87	14.87	
	35B	FCHE4	ABM	0.86	0.86	
	36	FCHE4	ABM	20.18	20.18	
	73A	FCHE4	ABM	16.04	16.04	
	146	FCHE4	ABM	16.56	16.56	
	Sous-total				68.51	
	133	FCHE5	AGB	20.29	20.29	
	Sous-total				20.29	
	41C	FCHE6	AGB	9.81	9.81	
	41D	FCHE6	AGB	11.38	11.38	flot de vieillissement
	Sous-total				21.19	
	Total				152.61	
2015	34	FCHE1	APB	16.65	16.65	
	48	FCHE1	APB	19.11	19.11	
	160	FCHE1	APB	16.18	16.18	
	161	FCHE1	APB	16.35	16.35	
	Sous-total				68.29	
	19A	FCHE2	APB	14.78	14.78	
	Sous-total				14.78	
	37	FCHE3	ABM	19.13	19.13	
	84	FCHE3	ABM	22.58	22.58	
	122	FCHE3	ABM	9.3	9.3	
	Sous-total				51.01	
	27A	FCHE4	ABM	19.29	19.29	
	135	FCHE4	ABM	17.54	17.54	
	136	FCHE4	ABM	17.2	17.2	
	147	FCHE4	ABM	16.7	16.7	
	Sous-total				70.73	
	56	FCHE5	AGB	10.89	10.89	
	65	FCHE5	AGB	17.21	17.21	
	134	FCHE5	AGB	19.31	19.31	
	Sous-total				47.41	
27B	FCHE6	AGB	0.61	0.61	flot de vieillissement	
Sous-total				0.61		
Total				252.83		
2016	79A	FCHE1	APB	2.33	2.33	
	Sous-total				2.33	
	79B	FCHE2	APB	12.55	12.55	
	104A	FCHE2	APB	13.66	13.66	
	142	FCHE2	APB	15.44	15.44	
	149	FCHE2	APB	13.89	13.89	
	150	FCHE2	APB	17.14	17.14	
	Sous-total				72.68	
	53	FCHE3	APB	6.65	6.65	
	58	FCHE3	ABM	17.29	17.29	
	105A	FCHE3	APB	15.67	15.67	
	Sous-total				39.61	

Année	Unité de gestion	code peuplement	code coupe	surface de l'unité de gestion	surface à parcourir	Observations	
2016	6	FCHE4	ABM	12.2	12.2		
	7	FCHE4	ABM	14.67	14.67		
	8	FCHE4	ABM	16.35	16.35		
	15	FCHE4	ABM	15.26	15.26		
	104B	FCHE4	ABM	3.16	3.16		
	105B	FCHE4	ABM	1.93	1.93		
	108	FCHE4	ABM	16.87	16.87		
	Sous-total				80.44		
	68	FCHE5	AGB	20.37	20.37		
	95	FCHE5	AGB	23.92	23.92		
	Sous-total				44.29		
	Total				239.35		
	2017	46	FCHE1	APB	18.07	18.07	
		82	FCHE1	APB	15.62	15.62	
86		FCHE1	APB	19.01	19.01		
159B		FCHE1	APB	14.5	14.5		
Sous-total					67.2		
20A		FCHE2	APB	3.25	3.25		
21C		FCHE2	APB	2.33	2.33		
35A		FCHE2	APB	15.49	15.49		
Sous-total					21.07		
16A		FCHE3	ABM	12.91	12.91		
17A		FCHE3	ABM	12.15	12.15		
76A		FCHE3	ABM	14.16	14.16		
77		FCHE3	ABM	22.18	22.18		
Sous-total					61.4		
16B		FCHE4	ABM	0.92	0.92		
17B		FCHE4	ABM	0.81	0.81		
28		FCHE4	ABM	21.62	21.62		
109		FCHE4	ABM	23.81	23.81		
138		FCHE4	ABM	17.23	17.23		
Sous-total					64.39		
5		FCHE5	AGB	10.77	10.77		
19B		FCHE5	AGB	1.58	1.58		
20B		FCHE5	AGB	11.79	11.79		
55		FCHE5	AGB	18.34	18.34		
76B		FCHE5	AGB	1.89	1.89		
Sous-total					44.37		
Total				258.43			
2018	24	FCHE1	APB	15.87	15.87		
	26	FCHE1	APB	15.8	15.8		
	47	FCHE1	APB	19.89	19.89		
	Sous-total				51.56		
	18	FCHE2	APB	16.23	16.23		
	78	FCHE2	APB	17.47	17.47	placette INRA = 1.96ha	
	Sous-total				33.7		
	30	FCHE3	ABM	18.34	18.34		
	59	FCHE3	ABM	16.6	16.6		
	60	FCHE3	ABM	16.15	16.15		
	99	FCHE3	ABM	16.39	16.39		
	148	FCHE3	ABM	17.57	17.57		
	Sous-total				85.05		
	38	FCHE4	ABM	12.96	12.96		
	39	FCHE4	ABM	12.72	12.72		
	96	FCHE4	ABM	23.95	23.95		

Année	Unité de gestion	code peuplement	code coupe	surface de l'unité de gestion	surface à parcourir	Observations	
2018	Sous-total				49.63		
	119	FCHE5	AGB	18.65	18.65	placettes INRA = 2.95ha	
	Sous-total				18.65		
	81C	FP.L2	ABM	2.22	2.22		
	Sous-total				2.22		
	Total				240.81		
2019	81A	FCHE1	APB	12.18	12.18		
	128	FCHE1	APB	9.85	9.85		
	129A	FCHE1	APB	11.89	11.89		
	Sous-total				33.92		
	10A	FCHE2	APB	3.42	3.42		
	85	FCHE2	APB	15.29	15.29		
	151	FCHE2	APB	14.1	14.1		
	Sous-total				32.81		
	81B	FCHE3	APB	2.11	2.11		
	110A	FCHE3	ABM	16.38	16.38		
	Sous-total				18.49		
	10B	FCHE4	ABM	4.01	4.01		
	29	FCHE4	ABM	19.02	19.02		
	31	FCHE4	ABM	20.99	20.99		
	97A	FCHE4	ABM	23.1	23.1		
	110B	FCHE4	ABM	7.67	7.67		
	137	FCHE4	ABM	18.45	18.45		
	Sous-total				93.24		
	70	FCHE5	AGB	16.55	16.55		
	118	FCHE5	AGB	22.39	22.39		
	Sous-total				38.94		
	156C	FCHE6	AGB	0.47	0.47		
	Sous-total				0.47		
	97B	FP.SE	APB	1.04	1.04		
	Sous-total				1.04		
		Total				218.91	
	2020	45	FCHEE	APB	20.91	20.91	
		90	FCHEE	APB	18.97	18.97	
		130	FCHE1	APB	17.16	17.16	
		Sous-total				57.04	
13A		FCHE2	APB	12.29	12.29		
25		FCHE2	APB	14.92	14.92		
Sous-total					27.21		
87		FCHE3	ABM	19.49	19.49		
111		FCHE3	ABM	23.17	23.17		
129B		FCHE3	ABM	4.23	4.23		
131		FCHE3	ABM	19.29	19.29	placettes INRA = 5.32ha	
Sous-total					66.18		
9		FCHE4	ABM	17.37	17.37		
13B		FCHE4	ABM	3.59	3.59		
71		FCHE4	ABM	16.71	16.71		
98		FCHE4	ABM	18.36	18.36		
121		FCHE4	ABM	20.6	20.6		
139		FCHE4	ABM	24.26	24.26		
Sous-total					100.89		
51B		FCHE5	AGB	8.5	8.5		
Sous-total				8.5			
	Total				259.82		

Année	Unité de gestion	code peuplement	code coupe	surface de l'unité de gestion	surface à parcourir	Observations
2021	154	FCHEE	APB	13.24	13.24	
	88	FCHE1	APB	13.2	13.2	
	Sous-total				26.44	
	12A	FCHE2	APB	2.98	2.98	
	83	FCHE2	APB	21.84	21.84	
	143	FCHE2	APB	15.29	15.29	
	144	FCHE2	APB	14.83	14.83	
	Sous-total				54.94	
	50	FCHE3	ABM	13.58	13.58	
	100	FCHE3	ABM	16.64	16.84	
	140B	CCHE3	ABM	5.08	5.08	
	140A	FCHE3	ABM	18.88	18.88	
	141	FCHE3	ABM	13.69	13.69	
	Sous-total				68.07	
	2B	FCHE4	ABM	15.31	15.31	
	12B	FCHE4	ABM	9.31	9.31	
	40	FCHE4	ABM	22.72	22.72	placettes INRA = 2.75ha
	61	FCHE4	ABM	18.99	18.99	
	Sous-total				66.33	
	120	FCHE5	AGB	18.03	18.03	
	Sous-total				18.03	
Total				233.81		
2022	89	FCHEE	APB	13.3	13.3	
	80	FCHE1	APB	24.48	24.48	
	Sous-total				37.78	
	11A	FCHE2	APB	4.26	4.26	
	107A	FCHE2	APB	9.33	9.33	
	Sous-total				13.59	
	101	FCHE3	ABM	16.87	16.87	
	102	FCHE3	ABM	11.41	11.41	
	107B	FCHE3	ABM	1.08	1.08	
	Sous-total				29.36	
	11B	FCHE4	ABM	13.04	13.04	
	62	FCHE4	ABM	19.07	19.07	
	72	FCHE4	ABM	16.7	16.7	
	Sous-total				48.81	
	63	FCHE5	AGB	24.89	24.89	
	123	FCHE5	AGB	20.71	20.71	
	Sous-total				45.6	
	Total				175.14	
	123	FCHE5	AGB	20.71	20.71	
	Sous-total				45.6	
	Total				175.14	

Année	Unité de gestion	code peuplement	code coupe	surface de l'unité de gestion	surface à parcourir	Observations		
2023	34	FCHE1	APB	16.65	16.65			
	48	FCHE1	APB	19.11	19.11			
	160	FCHE1	APB	16.18	16.18			
	161	FCHE1	APB	16.35	16.35			
		Sous-total				68.29		
		19A	FCHE2	APB	14.78	14.78		
		106B	FCHE2	APB	14.9	14.9		
		Sous-total				29.68		
		84	FCHE3	ABM	22.58	22.58		
		122	FCHE3	ABM	9.3	9.3		
		125	FCHE3	ABM	12	12		
		132	FCHE3	ABM	18.2	18.2		
		Sous-total				62.08		
		1C	FCHE4	ABM	13.3	13.3		
		3	FCHE4	ABM	17.95	17.95		
		4	FCHE4	ABM	24.67	24.67		
		103	FCHE4	ABM	11.55	11.55		
		124	FCHE4	ABM	14.07	14.07		
		Sous-total				81.54		
		54	FCHE5	AGB	16.86	16.86		
		64	FCHE5	AGB	17.52	17.52		
		Sous-total				34.38		
		Total				275.97		
	2024	66	FCHEE	APB	14	14		
		73B	FAFPE	APB	1.07	1.07		
		79A	FCHE1	APB	2.33	2.33		
			Sous-total				17.4	
			79B	FCHE2	APB	12.55	12.55	
			91	FCHEE	APB	15.88	15.88	
			104A	FCHE2	APB	13.66	13.66	
			142	FCHE2	APB	15.44	15.44	
			149	FCHE2	APB	13.89	13.89	
			150	FCHE2	APB	17.14	17.14	
			Sous-total				88.56	
			53	FCHE3	ABM	6.65	6.65	
			57	FCHE3	ABM	16.58	16.58	
			105A	FCHE3	ABM	15.67	15.67	
			112	FCHE3	ABM	14.56	14.56	
			Sous-total				53.46	
			14	FCHE4	ABM	14.87	14.87	
			35B	FCHE4	ABM	0.86	0.86	
			36	FCHE4	ABM	20.18	20.18	
		73A	FCHE4	ABM	16.04	16.04		
		104B	FCHE4	ABM	3.16	3.16		
		105B	FCHE4	ABM	1.93	1.93		
		146	FCHE4	ABM	16.56	16.56		
		Sous-total				73.6		
		133	FCHE5	AGB	20.29	20.29		
		Sous-total				20.29		
		41C	FCHE6	AGB	9.81	9.81		
		41D	FCHE6	AGB	11.38	11.38	filot de vieillissement	
		Sous-total				21.19		
		Total				274.5		

Année	Unité de gestion	code peuplement	code coupe	surface de l'unité de gestion	surface à parcourir	Observations	
2025	49	FCHEE	APB	18.58	18.58		
	153	FCHEE	APB	11.61	11.61		
	46	FCHE1	APB	18.07	18.07		
	82	FCHE1	APB	15.62	15.62		
	86	FCHE1	APB	19.01	19.01		
	159B	FCHE1	APB	14.5	14.5		
	Sous-total				97.39		
	21C	FCHE2	APB	2.33	2.33		
	35A	FCHE2	APB	15.49	15.49		
	Sous-total				17.82		
	17A	FCHE3	ABM	12.15	12.15		
	37	FCHE3	ABM	19.13	19.13		
	77	FCHE3	ABM	22.18	22.18		
	Sous-total				53.46		
	17B	FCHE4	ABM	0.81	0.81		
	27A	FCHE4	ABM	19.29	19.29		
	135	FCHE4	ABM	17.54	17.54		
	136	FCHE4	ABM	17.2	17.2		
	147	FCHE4	ABM	16.7	16.7		
	Sous-total				71.54		
	56	FCHE5	AGB	10.89	10.89		
	65	FCHE5	AGB	17.21	17.21		
	134	FCHE5	AGB	19.31	19.31		
	Sous-total				47.41		
	27B	FCHE6	AGB	0.61	0.61	flot de vieillissement	
	Sous-total				0.61		
	Total				288.23		
	2026	24	FCHE1	APB	15.87	15.87	
		26	FCHE1	APB	15.8	15.8	
		47	FCHE1	APB	19.89	19.89	
		Sous-total				51.56	
		18	FCHE2	APB	16.23	16.23	
78		FCHE2	APB	17.47	17.47	placette INRA = 1.96ha	
Sous-total					33.7		
58		FCHE3	ABM	17.29	17.29		
Sous-total					17.29		
6		FCHE4	ABM	12.2	12.2		
7		FCHE4	ABM	14.67	14.67		
8		FCHE4	ABM	16.35	16.35		
15		FCHE4	ABM	15.26	15.26		
108		FCHE4	ABM	16.87	16.87		
Sous-total					75.35		
68		FCHE5	AGB	20.37	20.37		
95		FCHE5	AGB	23.92	23.92		
Sous-total					44.29		
81C		FP.L2	ABM	2.22	2.22		
Sous-total					2.22		
Total				224.41			

Année	Unité de gestion	code peuplement	code coupe	surface de l'unité de gestion	surface à parcourir	Observations	
2027	81A	FCHE1	APB	12.18	12.18		
	128	FCHE1	APB	9.85	9.85		
	129A	FCHE1	APB	11.89	11.89		
	Sous-total				33.92		
	20A	FCHE2	APB	3.25	3.25		
	85	FCHE2	APB	15.29	15.29		
	151	FCHE2	APB	14.1	14.1		
	Sous-total				32.64		
	16A	FCHE3	ABM	12.91	12.91		
	76A	FCHE3	ABM	14.16	14.16		
	81B	FCHE3	ABM	2.11	2.11		
	Sous-total				29.18		
	16B	FCHE4	ABM	0.92	0.92		
	28	FCHE4	ABM	21.62	21.62		
	109	FCHE4	ABM	23.81	23.81		
	138	FCHE4	ABM	17.23	17.23		
	Sous-total				63.58		
	5	FCHE5	AGB	10.77	10.77		
	19B	FCHE5	AGB	1.58	1.58		
	20B	FCHE5	AGB	11.79	11.79		
	55	FCHE5	AGB	18.34	18.34		
	76B	FCHE5	AGB	1.89	1.89		
	Sous-total				44.37		
	Total				203.69		
	2028	2A	FCHE5	APB	1.88	1.88	
		45	FCHEE	APB	20.91	20.91	
		90	FCHEE	APB	18.97	18.97	
		116	FCHEE	APB	12.64	12.64	
		157	FCHEE	APB	13.2	13.2	
		130	FCHE1	APB	17.16	17.16	
		Sous-total				84.76	
		13A	FCHE2	APB	12.29	12.29	
		25	FCHE2	APB	14.92	14.92	
		Sous-total				27.21	
		30	FCHE3	ABM	18.34	18.34	
		59	FCHE3	ABM	16.6	16.6	
		60	FCHE3	ABM	16.15	16.15	
		99	FCHE3	ABM	16.39	16.39	
		129B	FCHE3	ABM	4.23	4.23	
		148	FCHE3	ABM	17.57	17.57	
		Sous-total				89.28	
		13B	FCHE4	ABM	3.59	3.59	
38		FCHE4	ABM	12.96	12.96		
39		FCHE4	ABM	12.72	12.72		
96		FCHE4	ABM	23.95	23.95		
Sous-total					53.22		
119		FCHE5	AGB	18.65	18.65	placettes INRA = 2.95ha	
Sous-total				18.65			
Total				273.12			

*Les placettes INRA:

- 1 placette en P40
- 1 placette en P78
- 2 placettes en P119
- 5 placettes en P131

Le martelage sur les placettes est réalisé par l'INRA.

L'ONF se charge de l'exploitation et de la vente des bois.

Les deux sous-parcelles 41C et 41D sont prévues de passer deux fois en coupe d'amélioration durant l'aménagement, en 2014 et en 2024.

S'agissant de vieux peuplements très fréquentés par le public, il convient d'être très vigilant quant à la sécurité des promeneurs, dans ce secteur.

Il sera sans doute nécessaire de passer plusieurs fois indépendamment des 2 passages prévus pour extraire ponctuellement des arbres devenus dangereux.

Ces interventions ponctuelles ne peuvent être programmées. Elles sont à réaliser, à l'initiative du Service Forestier local .

5.2.2 - Opérations sylvicoles : travaux

Groupe de régénération

- Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles utilisés (ITTS) (cf paragraphe 5.2.1 du présent aménagement).

Eu égard aux conditions stationnelles de la forêt et en référence à la note territoriale n° 04-118 du 20 février 2004, intitulée « Généralisation du suivi des jeunes futaie régulières », il a été utilisé, pour déterminer le coût des régénérations, les ITTS de régénération suivants :

1CHX1 et 1CHX2 pour la régénération naturelle de chêne.

- Application des ITTS

Nous avons convenu que les ITTS de références étaient à prendre en compte en totalité ou en partie selon les règles suivantes :

Régénération	1CHX1 et 1CHX2
entamée à terminer	25 %
à débiter durant la 1 ^{ère} période 2006 à 2010	100 %
à débiter durant la 2 ^{ème} période 2011 à 2015	75 %
à débiter durant la 3 ^{ème} période 2016 à 2020	50 %
à débiter durant la 4 ^{ème} période 2021 à 2025	25 %

soit :

Régénération	ITTS	Coût en € (valeurs 2008)			
		100%	75%	50%	25%
Régénération naturelle de chêne (Chênaie acidophile)	1CHX1	1870	1403	935	468
Régénération naturelle de chêne (Chênaie acidophile sèche)	1CHX2	2710	2033	1355	678

Situation parcellaire						
Parcelle ou sous- parcelle	Surface par ITTS		% par rapport à l' ITTS			
	<i>Code</i>	<i>Surface (ha)</i>	<i>100</i>	<i>75</i>	<i>50</i>	<i>25</i>
	<i>Surface (ha)</i>					
21A	1CHX1	2.69				2.69
22A	1CHX1	5.32				5.32
23A	1CHX1	3.13				3.13
42A	1CHX1	3.59				3.59
44A	1CHX1	4.46				4.46
52A	1CHX1	5.24				5.24
94A	1CHX1	6.15				6.15
115A	1CHX1	9.13				9.13
117A	1CHX1	0.16				0.16

<i>Situation parcellaire</i>						
Parcelle ou sous-parcelle	Surface par ITTS		% par rapport à l' ITTS			
	127A	1CHX1	1.99			
23B	1CHX1	14.67	14.67			
41A	1CHX1	3.51	3.51			
44B	1CHX1	5.26	5.26			
51A	1CHX1	2.26	2.26			
94B	1CHX1	6.76	6.76			
113A	1CHX1	6.76	6.76			
145	1CHX1	16.84	16.84			
152	1CHX1	12.66	12.66			
21B	1CHX1	11.42		11.42		
22B et C	1CHX1	11.67		11.67		
33	1CHX1	14.92		14.92		
126	1CHX1	12.48		12.48		
42B	1CHX1	10.43			10.43	
115B	1CHX1	13.82			13.82	
117B	1CHX1	12.47			12.47	
127B	1CHX1	13.56			13.56	
<i>Sous-total</i>		211.35	68.72	50.49	50.28	41.86
67A	1CHX2	0.98				0.98
155A	1CHX2	6.39				6.39
156A	1CHX2	2.69				2.69
162	1CHX2	15.81				15.81
69A et B	1CHX2	19.95				19.95
74	1CHX2	13.52				13.52
75	1CHX2	12.54				12.54
<i>Sous-total</i>		71.88				71.88
TOTAL		283.23	68.72	50.49	50.28	113.74

Coût des régénérations

1CHX1	(68.72 ha x 1870) + (50.49 ha x 1403) + (50.28 ha x 935) + (41.86 ha x 468)	265946
1CHX2	(71.88ha x 678)	48735
TOTAL		314681

soit un coût annuel estimé à 15735 €

Groupe d'amélioration

Les parcelles ou sous-parcelles qui appartiennent au groupe d'amélioration et qui sont concernées par des travaux sylvicoles sont récapitulées en annexe n° 8.

Cet état provient de la base de données territoriale jeunes peuplements (JP), mise à jour fin 2005.

- Itinéraires Technique de Travaux Sylvicoles utilisés (Cf. note territoriale n° 04-118 du 20 février 2004, intitulée « Généralisation du suivi des jeunes futaie régulières »).

En ce qui concerne les jeunes peuplements inférieurs à 3 m de hauteur, issus de la régénération de l'aménagement précédent, il a été utilisé pour la détermination du coût des travaux d'amélioration les ITTS de régénération, à savoir : 1CHX1, 3CHS2 et 1PS1.

Pour les peuplements de plus de 3 m de hauteur, il a été appliqué les ITTS d'amélioration, à savoir : 5CHX1.

- Application des ITTS

Le coût de l'ITTS à appliquer est à moduler en fonction de la classe à laquelle appartient chacun des peuplements.

Il a été convenu de retenir pour cet aménagement les coûts suivants (en € - valeurs 2008)

ITTS de régénération		cl1	cl2	cl3	
	1CHX1	1870	1870	990	
	3CHX2	4190	3190	1000	
	1P.S1	2140	2140	840	
ITTS d'amélioration		cl4	cl5	cl6	cl7
	5CHX1	1660	820	240	170

Coût des améliorations

Parcelles ou sous-parcelles	Type de peuplement	ITTS	Surface (ha)	Coût de l'TTS (€)	Coût total (€)
41B,44C,155B	FCHEs	1CHX1 cl2	19.66	1870	36764
1A,2A,32,52B,67Bp,93,113B,114,156Bp,158,159A,116p	FCHEs et FCHEE	1CHX1 cl3	128.00	990	126720
67Bp,156Bp	FCHEs	3CHX2 cl3	2.73	1000	2730
1B,43p,92,116p,153p,81Ap,106A,159Bp	FCHEE et FCHE1	5CHX1 cl4	47.53	1660	78900
43p,45,49,66,89,90,91,116p,153p,154,157,34,80,81Ap,159Bp,160p,35A,73B	FFCHE, FCHE1, FCHE2 et FAFPE	5CHX1 cl5	241.25	820	197825
26,46,48,79A,82,86,88,128,129A,130,160p,161	FCHE1	5CHX1 cl6	164.39	240	39454
24,47,10A,11A,12A,13A,20A,21C,25,78,79B,83,85,106B,107A,142,143,144,149,150,151	FCHE1 et FCHE2	5CHX1 cl7	261.28	170	44418
97B	FP.SE	1P.S1 cl3	1.04	840	874
TOTAL					527684

soit un coût annuel estimé à 26380 €.

En ce qui concerne les jeunes peuplements feuillus (FCHEs,FCHEE et FCHE1) non encore façonnés, il a été établi une programmation des travaux de façonnage à venir. Cette programmation est purement indicative. Il appartiendra au gestionnaire de l'adapter en fonction de l'évolution des peuplements.

Programmation indicative des travaux de façonnage à réaliser

Parcelle ou sous-parcelle	Type de peuplement (en 2008)	Année	Surface (ha)	Observations	TOTAL
80	FCHE1	2009	24.48		27.78
89p	FCHEE		3.3		
49	FCHEE	2012	18.58		24.19
153p	FCHEE		5.61		
116p	FCHEE	2016	10.64		10.64
106A	FCHE1	2017	5.32		5.32

1A	FCHEs	2018	1.81		25.4
Parcelle ou sous-parcelle	Type de peuplement (en 2008)	Année	Surface (ha)	Observations	TOTAL
1B	FCHEE		6.73		
43p	FCHEE		12.18		
81Ap	FCHE1		4.68		
92	FCHEE	2019	15.87		15.87
158	FCHEs	2020	22.8		22.8
32	FCHEs	2021	17.53		17.53
114	FCHEs	2022	16.57		16.57
67B	FCHEs	2023	16.30		16.30
93	FCHEs	2024	13.4		13.4
44C	FCHEs	2027	8.64		25.17
156B	FCHEs		16.53		
155B	FCHEs	2028	10.48		17.55
113B	FCHEs		7.07		
TOTAL					238.52

Les coûts des travaux de façonnage sont compris dans les travaux d'amélioration précités.

Remarque: nous avons utilisé cette programmation pour déterminer l'année du 1^{er} passage en coupe d'amélioration, soit 12 ans après le façonnage (sachant qu'en forêt de Blois, il n'est réalisé généralement qu'un seul façonnage).

5.2.3 - Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité

La prise en compte des observations naturalistes liées au contrat vert de 1996 et le respect des recommandations émises par les fiches biodiversité de la Région Centre (en cours d'actualisation) permettront la préservation de l'avifaune et la sauvegarde de l'équilibre biologique.

L'ensemble de la forêt domaniale de Blois étant classé en ZNIEFF, il faudra être vigilant au respect de la biodiversité sur l'ensemble du massif.

En ce qui concerne la gestion des mares, présentes en forêt domaniale de Blois, on pourra également s'inspirer du rapport de stage de Yohann Baron, établi en 1997, intitulé "vers une gestion conservatoire des mares de la forêt domaniale de Blois".

5.2.4 - Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche

Chasse

On ne constate pas de dégâts sylvicoles, en forêt domaniale de Blois, liés à la présence de grands animaux .

Le cerf n'est pas présent en forêt de Blois. Le biotope ne lui sied pas.

La densité actuelle de chevreuil, d'environ 12 têtes/100ha, doit être stabilisée pour que les régénérations puissent être conduites sans engrillagement.

Equipements cynégétiques

Le présent aménagement ne prévoit pas la réalisation d'équipements spécifiques.

5.2.5 - Dispositions concernant les productions diverses - Exploitation pastorale

Néant.

5.2.6 - Dispositions en faveur de l'accueil du public

Les équipements sont suffisants en nombre. Ils répondent aux attentes du public. En revanche l'état des équipements est préoccupant.

Il est indispensable pour des raisons qui tiennent à la sécurité du public :

- de procéder au remplacement des équipements dégradés (barrières , panneaux routiers...). -d'augmenter le nombre des panneaux de signalisation "chasse en cours".
- d'enlever ou élaguer les arbres dangereux situés en bordure des différents circuits (pédestre, équestre, VTT)

et parallèlement:

- d'entretenir régulièrement le mobilier en bon état.
- d'assurer la propreté des zones d'accueil (fauchages, ramassage des ordures).

On estime **le montant annuel de ces travaux à 18500 euros**, sachant qu'il serait souhaitable de disposer d'un crédit annuel de 40000 euros durant les 3 premières années de cet aménagement pour procéder au remplacement des équipements dégradés (cf Etude de 2005 sur les équipements d'accueil du public en forêts domaniales du Loir-et-Cher).

Depuis 1994, les collectivités territoriales ont été régulièrement sollicitées pour participer financièrement à la réalisation de ces travaux .

Les aides financières extérieures sont actuellement de :

- 250 euros/an par la Commune de Molineuf.
- 1000 euros/an par la Ville de Blois.
- 6200 euros/an par le Conseil général du Loir et Cher.

Ces subventions ont permis en 2006 la refecton des circuits équestres et pédestres de la forêt (fléchage et mise en place de panneaux informatifs) et la conduite d'une étude paysagère pour la mise en valeur, future, de l'aire d'accueil de "Valentine de Milan".

Les moyens financiers actuels ne permettent pas un rétablissement de la situation.

Sans une aide financière extérieure plus conséquente , l'ONF sera contraint de réduire dans un souci sécuritaire les équipements existants. Il est impératif que les équipements proposés au public soient de qualité.

Les mises en régénération prévues durant cet aménagement vont perturber l'utilisation de deux des sentiers pédestres de l'ONF :

- celui de la Pinçonnière sur 1750ml
- et celui de Vaujagot sur 1900ml.

Sans doute sera t-il nécessaire en cours d'aménagement de suspendre partiellement leur utilisation et de mettre en place un balisage temporaire de déviation.

5.2.7 - Dispositions en faveur des paysages

Les vieux bois régénérables que compte la forêt de Blois se trouvent essentiellement concentrés sur deux secteurs de la forêt qui sont:

- une partie, située en zone de sensibilité forte, composée des parcelles 21,22,23,33,41,42 et 44
- une autre partie, située en zone de sensibilité moyenne, composée des parcelles 115,117,126 et 127

Les parcelles 21,22,23,41,42,44,115,117 et 127 avaient déjà été lors de l'aménagement précédent retenues comme des parcelles à régénérer. La régénération de ces parcelles a d'ailleurs été entamée durant

l'aménagement passé. Il y a lieu de poursuivre cette régénération et de l'étendre au reste des dites parcelles.

Pour réduire l'impact paysager lié aux régénérations, nous avons fait en sorte, dans notre programmation des ouvertures en coupes de régénération, qu'elles soient étalées tout au long de la durée de l'aménagement.

Dans le secteur "Est", à forte sensibilité paysagère, on a décidé de ne pas régénérer la quasi totalité de la parcelle 41.

Cette parcelle 41 est la parcelle la plus proche de la Ville de Blois et la plus fréquentée.

Sur les 25ha 24 de peuplements que compte cette parcelle, 11ha 38 sont classés en îlot de vieillissement et 9ha 81 sont conservés dans le groupe d'amélioration.

Cette parcelle devra faire l'objet d'une attention toute particulière compte tenu de son âge élevé.

5.2.8 - Protection des sites d'intérêt culturel

Pour assurer la protection des sites, il est impératif:

- que leur présence soit mentionnée aux clauses particulières des coupes de bois et des travaux.
- qu'il soient signalés sur le terrain par un balisage bien visible.

En ce qui concerne l'entretien courant des sites (fauchage, propreté), il est pris en charge au titre des travaux de maintenance du Domaine et d'accueil du public.

Néanmoins, deux sites réclament des travaux particuliers :

- Le puits du Canton des Corbins, situé en parcelle 31.

Pour des raisons de sécurité du public, il est urgent d'installer une grille de sécurité sur ce puits.

- Le pont empierré de l'allée de l'hôtel Pasquier.

Une pierre de parapet est tombée dans le ruisseau .Elle est à remettre en place et le jointement des pierres est à refaire.

Le montant de ces travaux spécifiques est estimé à 2000euros,

soit, un coût annuel des travaux estimé à : 100 euros

5.2.9 - Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique

Néant.

5.2.10 - Mesures générales concernant la défense contre les incendies

La forêt domaniale de Blois n'est pas sensible aux incendies.

Elle ne réclame pas de mesures spécifiques.

5.2.11 - Mesures générales d'ordre sanitaire

Néant.

5.2.12 - Programme d'observations et de recherches

Le programme des régénérations prévu pour cet aménagement réclame:

- le retrait de la parcelle 33 du dispositif de recherche INRA, à partir de 2014.

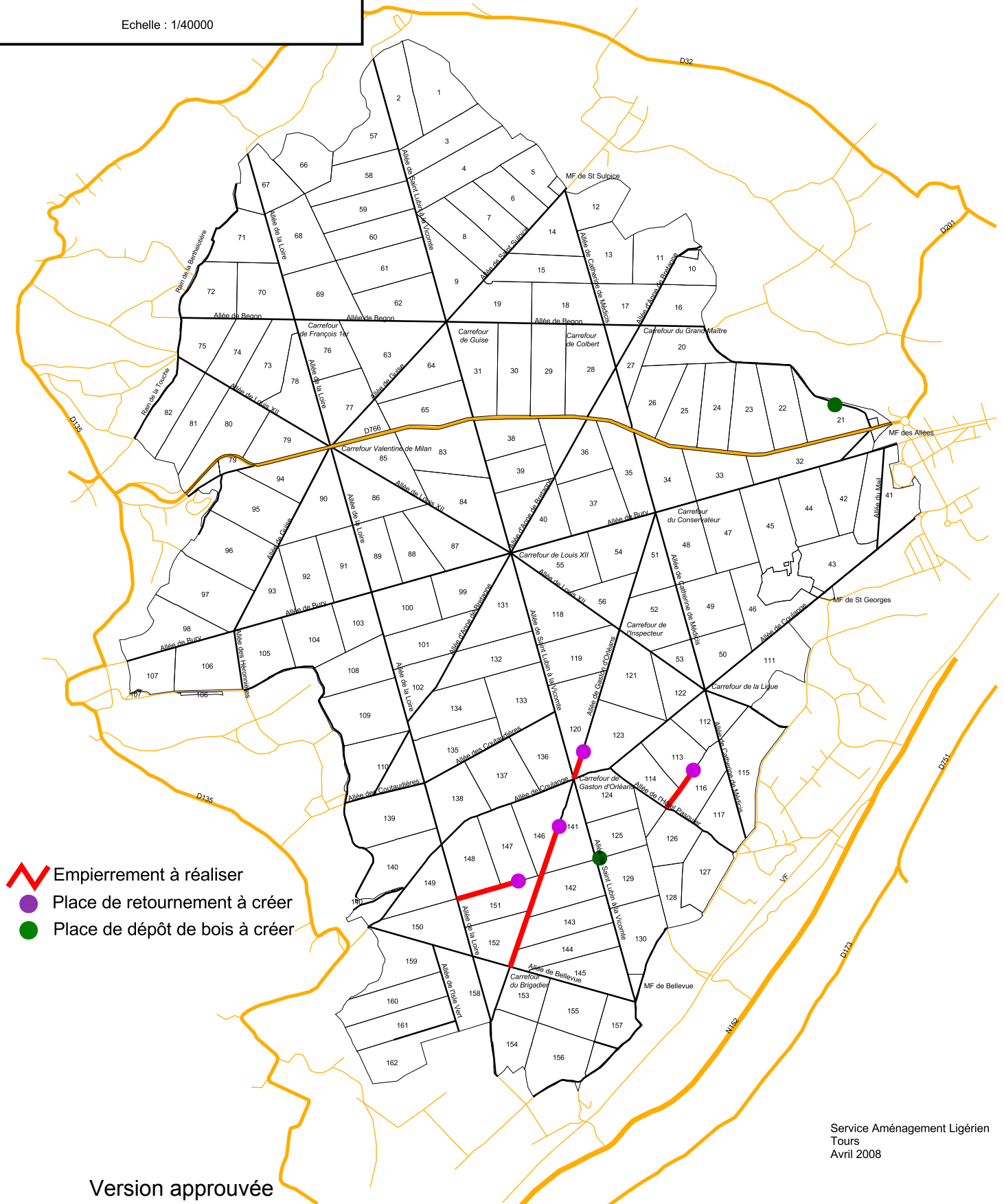
Un contact préalable sera à établir avec l'INRA pour savoir si un suivi est envisagé au delà du stade de régénération.




FORET DOMANIALE DE BLOIS

SURFACE : 2749 ha 45

CARTE DES PROJETS D'EQUIPEMENT (projets d'empierrrement)

Echelle : 1/40000



-  Empierrrement à réaliser
-  Place de retournement à créer
-  Place de dépôt de bois à créer

Version approuvée

- le déclassement par le CEMAGREF des parcelles 33,41p,42p,44p 69 et 152, sur lesquelles le ramassage des glands est prévu.
Ces parcelles seront à remplacer par des parcelles plus jeunes au fur et à mesure de leur régénération.

5.2.13 - Actions de communications

Dans le cadre de notre démarche qualité, cet aménagement sera présenté, lors d'une table ronde, aux collectivités qui ont une partie de la forêt située sur leur territoire, aux collectivités limitrophes ainsi qu'aux organismes et associations d'usagers de la forêt.

Cette rencontre sera animée conjointement par l'aménagiste et les personnels gestionnaires, afin de répondre aux différentes préoccupations des élus.

5.3 - DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET

Voirie

*Entretien

- les routes revêtues: (11km)

L'entretien est assuré par les Collectivités locales utilisatrices, au titre de concessions.

L'état de ces routes est globalement bon, à l'exception du rain de la Pinçonnaière.

En ce qui concerne ce rain, le rebouchage des nids de poule est urgent et il faudra procéder dans un avenir assez proche à la refecton généralisée de cette route.

Il convient donc de se rapprocher au plus tôt du concessionnaire pour procéder à la réalisation de ces travaux.

- les routes empierrées (47km), les routes en terrain naturel (15km) et les lignes de parcelles en terrain naturel (70 km):

L'état de cette partie de l'infrastructure est globalement bon.

L'entretien est à la charge exclusive de l'ONF.

Le coût annuel des travaux d'entretien de voirie à la charge de l'ONF est estimé à : 35 000 € (y compris l'entretien des places de dépôt de bois et de retournement).

*Investissement (cf carte des projets d'équipements)

L'objectif étant que chaque parcelle soit desservie par une route accessible aux grumiers et que le dépôt et l'enlèvement des bois soit réalisé en toute sécurité, il y a lieu de compléter le réseau empierré existant.

Les travaux que nous estimons nécessaires à réaliser durant le nouvel aménagement sont récapitulés dans le tableau ci-après:

Situation des travaux	Type de travaux			Observations
	Empierrement (km)	Création		
		place de retournement empierrée (unité)	place de dépôt de bois empierrée (unité)	
Parcelle 21 (Rain de la Pinçonnaière)			1	Travaux urgents à réaliser (avant 2013)
Ligne de parcelle 125/ 129			1	
Allée de Gaston d'Orléans (du carrefour de Gaston d'Orléans vers le carrefour	0.200	1		

de l'Inspecteur)				
Situation des travaux	Type de travaux			Observations
	Empièrrement (km)	Création		
		place de retournement empièrree (unité)	place de dépôt de bois empièrree (unité)	
Allée de Gaston d'Orléans (du carrefour du Brigadier vers le carrefour de Gaston d'Orléans)	1.140	1		
Ligne de parcelle 147/148/151 (à partir de l'Allée de la Loire)	0.480	1		
Ligne de parcelle 113/114/116	0.350	1		
TOTAL	2.170	4	2	

le montant estimé de ces travaux s'élève à :

$2.17\text{km} \times 63600\text{euros/km} + 6 \text{ places} \times 8500\text{euros/unité} = 189010 \text{ euros}$

soit un coût annuel des travaux estimé à : 9450 euros

Assainissement

Parcelles en régénération

La création de fossés ou le curage des fossés existants sera poursuivie lors de la mise en régénération des parcelles.

Les coûts de ces travaux ont été pris en compte lors de l'estimation des travaux de régénération.

Autres parcelles

Le réseau de fossé à l'intérieur des parcelles est suffisant et en bon état. Il ne nécessite pas de travaux.

Maintenance

L'entretien du parcellaire (plaque de parcelle) et l'entretien du périmètre devront être assurés au cours de la période d'aménagement.

Le coût annuel de ces travaux est estimé à : 3500 €.

5.4 - AUTRES DISPOSITIONS GENERALES

Néant.

Cet aménagement a été élaboré avec le concours des personnes suivantes :

Pour la direction territoriale Centre-Ouest

- M Pascal JARRET, Responsable aménagement
- M Jacky LIPOVAC, Assistant de développement
- Melle Dominique REIGNIER, Chargée de gestion foncière

Pour l'agence interdépartementale de Blois

- M Yves CORBEL, Directeur d'Agence
- M Dominique ROBERT, Responsable du service forêt
- Melle Marie Laure MICHEL, Responsable environnement
- Mme Brigitte VOINSON, Assistante mobilisation des bois
- Mme Claudette ANDUJAR, Assistante généraliste
- Mme SLOBODA Geneviève, Assistante comptable

Pour l'unité territoriale du Blaisois

- M. Philippe GUETTARD, Responsable de l'unité territoriale
- M. Patrick HAUGUEL, Agent patrimonial
- M. Bernard BOUCHOUX, Agent patrimonial
- M. Yannick MAFFRE, Agent patrimonial

Pour le service aménagement ligérien

- M. Michel THOBY, Responsable aménagement

Responsables SIG :

- M Joël GUITTON
- M Dany TAUVY

Dactylographie et mise en page :

- M Dany TAUVY
- Mme Isabelle GAUTIER

Etudié et rédigé

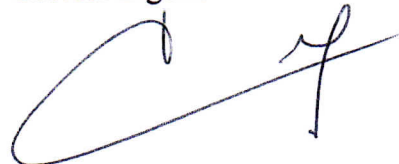
A Tours, le... 18... Avril 2008

Par M. Dany TAUVY

Chef Technicien Forestier

Chef de projet aménagement

Secteur Ligérien



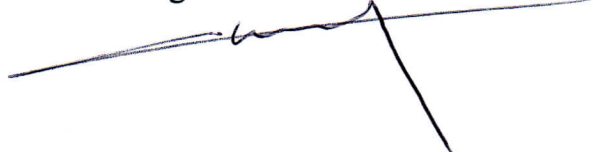
Vérfié et présenté

A Tours, le... 25... Avril... 2008

Par M. Michel THOBY

Ingénieur divisionnaire de l'Agriculture
et de l'Environnement

Responsable du service aménagement
Secteur Ligérien



Contrôlé à Boigny sur Bionne, le 9 Décembre 2008

Par M. Pascal JARRET

Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'Environnement
Responsable Aménagement

Pour la Direction Territoriale Centre-Ouest

